

RAPPORT D'ACTIVITES



Station d'épuration de La Côtinière

ANNEE 2013

1 – Ses compétences

Le Syndicat des Eaux créé en 1952 regroupe au total 466 communes. C'est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- ⊗ la production et la distribution d'eau potable regroupant 465 communes ;
- ⊗ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques regroupant 408 communes ;
- ⊗ le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif représentant 414 communes.

2 – Son fonctionnement

2.1 – Le Comité (546 délégués)

Au cours de l'année 2013, celui-ci s'est réuni à trois reprises :

13 Juin : le Compte Administratif 2012 a été adopté et le Budget Supplémentaire 2013 a été voté. Lors de cette réunion ont été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement. Les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE relatives au Compte Administratif, Budget Supplémentaire, ... ont été entérinées.

7 Novembre : cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, Décisions Modificatives, au lancement du renouvellement des Délégations de Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement.

12 Décembre : ce comité a principalement voté les tarifs et le Budget Primitif 2014. Il a également entériné les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE (vote des tarifs, budgets,...)

2.2 – Le Bureau (Le Président et 16 Membres)

Il s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2013. Ses principales actions ont été, entre autres :

- ④ l'adoption du programme 2013 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- ④ d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- ④ le suivi de la qualité de l'eau ;
- ④ le programme de zonages d'assainissement ;
- ④ la mise en place d'un contrat d'objectif eau potable SDE/RESE ;
- ④ la réalisation d'un schéma directeur assainissement ;
- ④ l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- ④ la conclusion de nouveaux contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- ④ la conclusion de conventions de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de Saintes ;
- ④ la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;
- ④ la mise en œuvre et maintenance d'une architecture informatique virtualisée dans le cadre d'un plan de secours ainsi que d'une architecture réseau et télécom ;
- ④ l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- ④ etc.

2.2 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

2.2.1 - Sa composition

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
 - membres élus de l'Assemblée (10)
 - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)

- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
 - invités permanents (7 organismes tels que financeurs et exploitants)
 - invités occasionnels (Maires et/ou Présidents de Syndicats) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

2.2.1 - Ses travaux

Deux réunions se sont tenues en 2013 qui ont traité les dossiers suivants :

23 Mai :

- Ⓢ le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement décomposé en une 1^{ère} partie d'ordre financière et la seconde plus technique comportant notamment les différents indicateurs de performance tels que la qualité de l'eau, le taux d'impayés, le rendement du réseau,...
- Ⓢ le rapport 2012 du médiateur du service de l'eau ;
- Ⓢ la situation hydrogéologique dans le département : suivi quantité-qualité de l'eau

3 Octobre :

- Ⓢ Présentation du Schéma Directeur de l'Assainissement Non Collectif :
 - *rappel réglementaire,*
 - *caractéristiques du SPANC,*
 - *diagnostic des assainissements non collectifs existants,*
 - *scénario de développement de l'activité de contrôle,*
 - *la compétence « réhabilitation des assainissements non collectifs »,*
 - *la compétence « entretien des assainissements non collectifs ».*
- Ⓢ Avis de la commission sur le lancement de Délégations de Services Publics d'Eau Potable et/ou d'Assainissement ;
- Ⓢ Interopérabilité : la relève à distance des compteurs d'eau.

FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

Le Service Finances/Ressources a en charge :

1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :

- *Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat;*
- *Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;*
- *Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;*
- *Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;*
- *Gestion active de la Dette ;*
- *Gestion de l'actif du Syndicat.*

2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs

3. La gestion des ressources humaines : gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement,...

4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

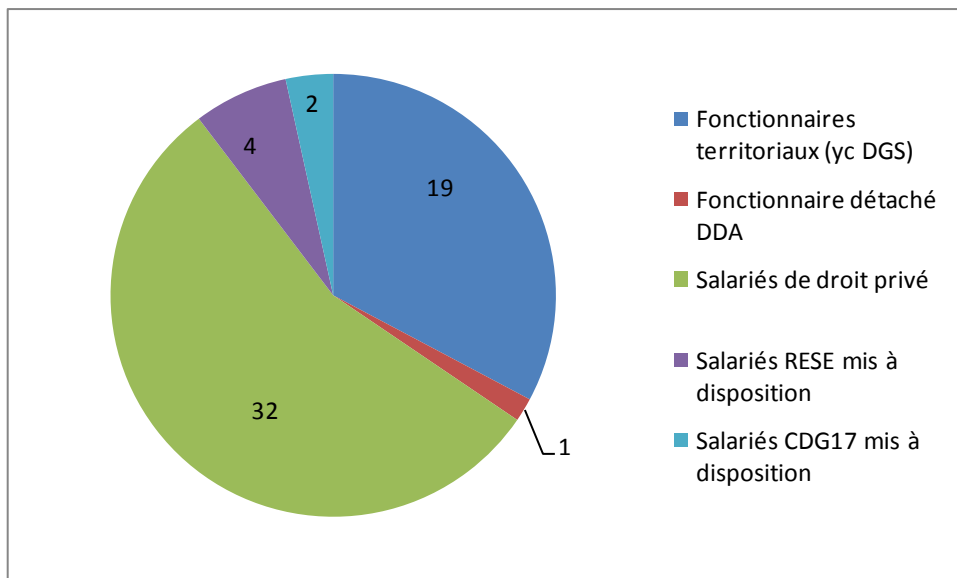
1 – Le Personnel

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Syndicat des Eaux est de 58 salariés.

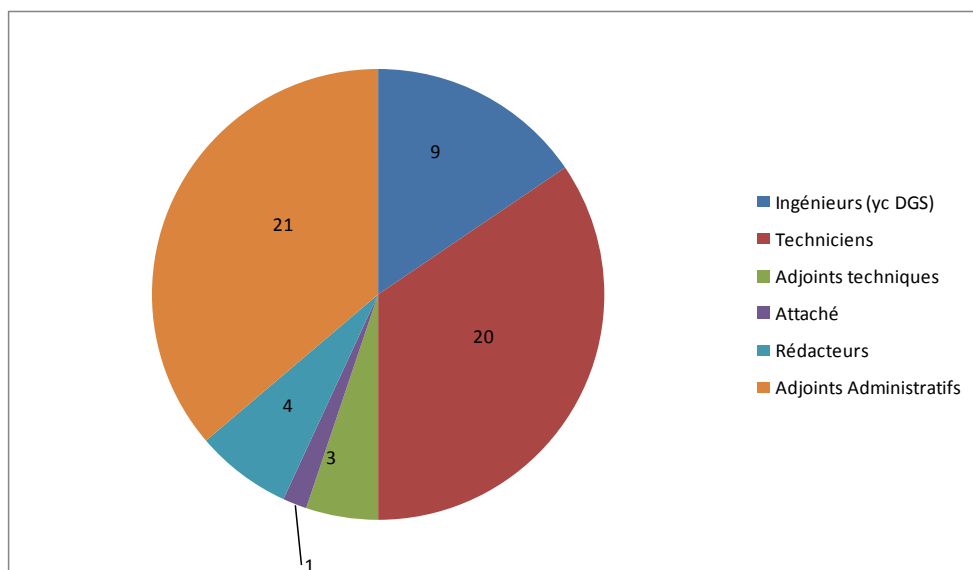
Les charges de personnel s'élèvent pour cet exercice à 2 616 K€ contre 2 501 K€ en 2012.

Fruit d'une évolution de sa qualification juridique (établissement public administratif puis établissement public industriel et commercial), le Syndicat des eaux emploie à la fois des personnels sous statut de droit public et des personnels de droit privé.

Répartition par statut



Répartition par métier



2 – Les chiffres clés du Budget EAU

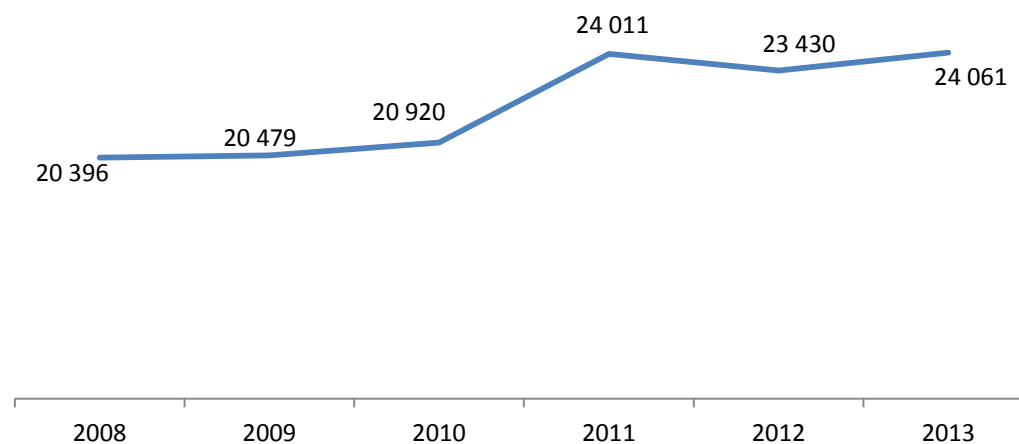
Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | CA 2013 | en % |
|---|----------------|-------------|
| Vente d'eau et redevance | 28 637 | 83,04% |
| Participation budgets annexes * | 2 142 | 6,21% |
| Cotisation communale et participations diverses | 283 | 0,82% |
| Autres produits de gestion | 447 | 1,30% |
| Atténuation de charges | 35 | 0,10% |
| Produits financiers | 3 | 0,01% |
| Produits exceptionnels | 1 706 | 4,95% |
| Quote-part de subv. virée au compte de résultat | 1 234 | 3,58% |

| | | |
|---|---------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 34 487 | 100% |
|---|---------------|-------------|

(*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif

La redevance amortissement représente 24,06 millions d'euros en 2013, soit 70% des recettes de fonctionnement. Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,569 millions d'euros. Le montant important du poste « produits exceptionnels » a pour origine le règlement financier du contentieux de la retenue d'eau brute de Saint Hippolyte à hauteur de 1,437 million d'euros.



Evolution de la redevance eau potable en K€

Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | CA 2013 | en % |
|---|----------------|-------------|
| Charges à caractère général | 5 048 | 25,24% |
| Charges de personnel et frais assimilés | 2 616 | 13,08% |
| Autres charges de gestion courante | 123 | 0,62% |
| Charges financières | 1 285 | 6,43% |
| Charges exceptionnelles | 1 262 | 6,31% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 9 666 | 48,33% |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 20 000 | 100% |

48,3% des dépenses de fonctionnement de l'exercice est consacré aux dotations aux amortissements, soit presque 9,6 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2012, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,53 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,128 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 060 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (544 K€). Les dépenses nettes de personnel du budget eau s'élèvent en définitive à 1 012 K€.

Les charges financières 2013 (1,285 million d'euros) sont en diminution de 7.6% par rapport à 2012, traduisant la diminution de l'encours de la dette.

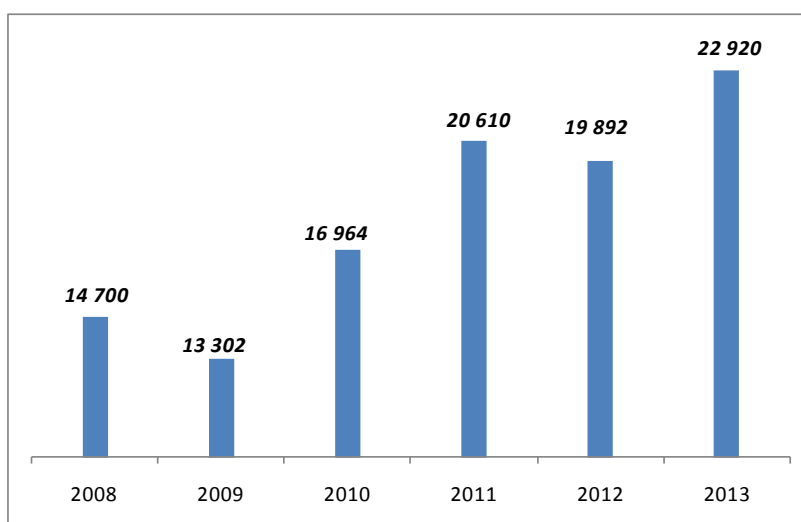
Le chapitre charges exceptionnelles recouvre notamment les participations versées par le Syndicat dans le cadre des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage collectivités locales.

Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

| | CA 2013 |
|--|----------------|
| Recettes de Fonctionnement (i) | 34 487 |
| Dépenses de Fonctionnement (ii) | 20 000 |
| Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii) | 14 487 |

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2013 de presque de 14,5 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève en 2013 à 22,9 millions d'euros. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 6,2 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement brut s'élève à 16,7 millions d'euros.

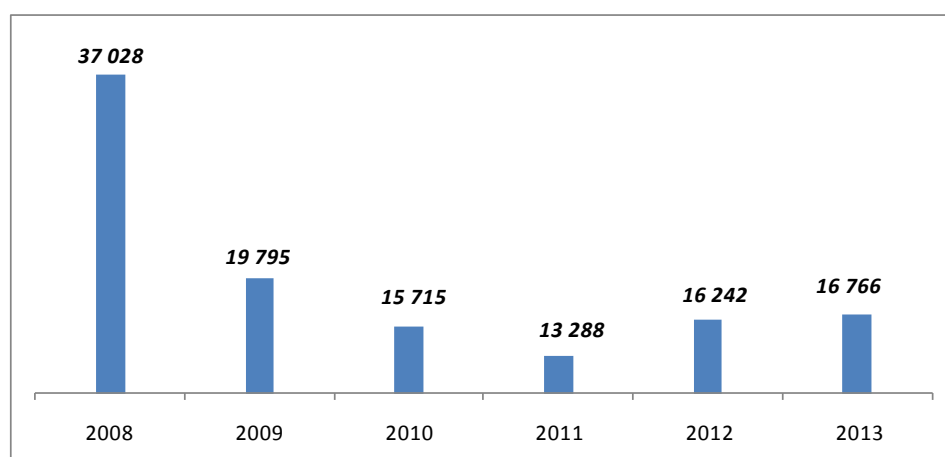
Evolution de la CAF brut en K€



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2013, le Syndicat des eaux a investi pour presque 16,8 millions d'euros.

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€



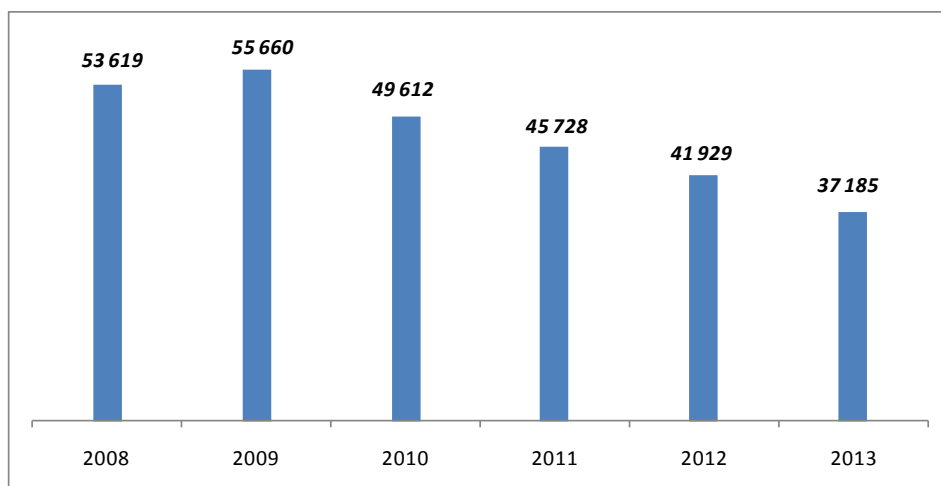
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 1 269 K€ du Conseil Général de la Charente Maritime et 259 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire.

Par contre, le Syndicat a bénéficié de 1 488 K€ d'avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

| <i>tableau de financement</i> | 2013 |
|---|---------------|
| dépenses équipement brut | 16 766 |
| opération cpte de tiers | 35 |
| dépenses diverses | 40 |
| <u>total dépenses d'invest.</u> | 16 841 |
| subvention Conseil Général 17 | 1 269 |
| subvention Agences de l'Eau | 259 |
| Autres subventions | 173 |
| Avances remboursables (16) | 1 488 |
| Recettes diverses | 12 |
| Capacité autofinancement net | 16 688 |
| <u>total recettes d'invest.</u> | 19 889 |
| <u>Var. du fonds de roulement</u> | 3 048 |
| <u>fonds de roulement de cloture</u> | 20 178 |

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2013, l'encours de la dette sur le budget eau est de 37 185 k€ et représente une capacité dynamique de désendettement de 1.62 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



Evolution de l'encours de la dette en K€

3 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

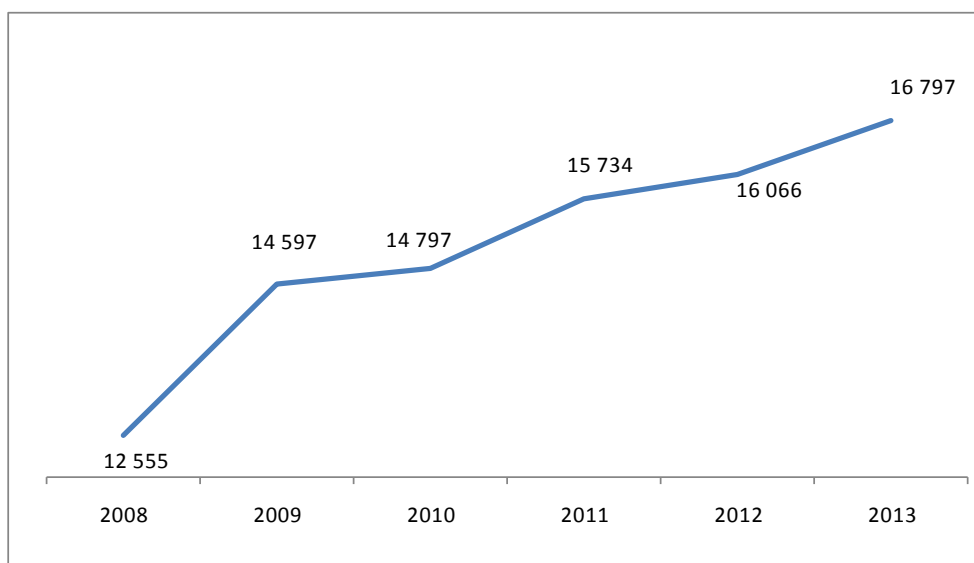
Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | CA2013 | en % |
|---|---------------|-------------|
| Prestations de service | 18 563 | 93,84% |
| Autres recettes (cptes 74,75 et 76) | 100 | 0,51% |
| Produits exceptionnels | 176 | 0,89% |
| Quote-part de subv. virée au compte de résultat | 943 | 4,77% |

| | | |
|---|---------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 19 782 | 100% |
|---|---------------|-------------|

La redevance assainissement collectif représente 16,797 millions d'euros en 2013, soit plus de 84.9% des recettes de fonctionnement de ce budget. La participation pour raccordement à l'égout (PRE) s'est élevée en 2013 à plus de 1,5 million d'euros contre 2,1 millions en 2012. La diminution s'explique par le remplacement de la PRE par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au 1^{er} juillet 2012, laquelle a généré moins de recettes sur cet exercice.

Evolution de la redevance assainissement collectif en K€



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | CA2013 | en % |
|---|---------------|-------------|
| Charges à caractère général | 700 | 5,54% |
| Charges de personnel | 1 060 | 8,39% |
| Autres charges (cptes 65 et 675) | 10 | 0,08% |
| Charges financières | 1 067 | 8,44% |
| Charges exceptionnelles | 224 | 1,77% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 9 578 | 75,78% |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 12 639 | 100% |

Plus de trois quart des dépenses de fonctionnement est dévolu aux dotations aux amortissements (75.78%). C'est ainsi un montant de 9,578 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2012 (-10.4%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette.

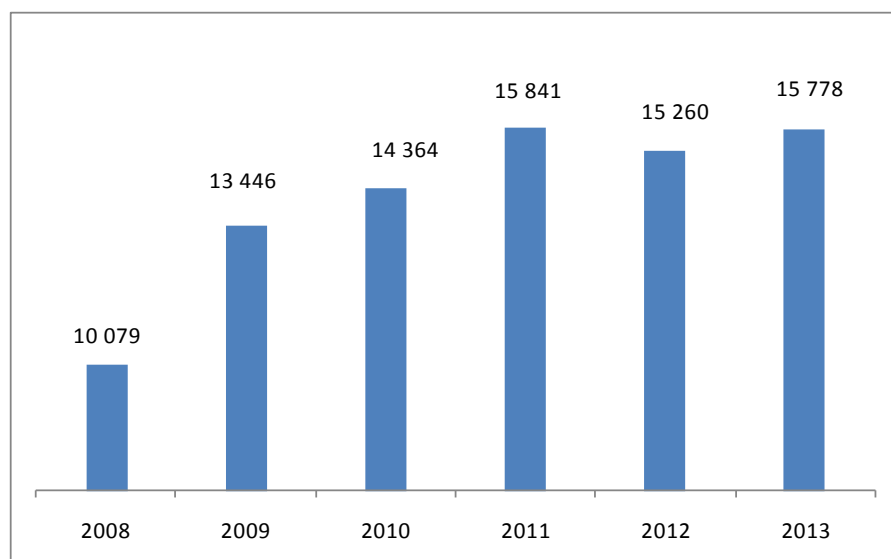
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1067 K€ contre 1009 K€ en 2012. Les charges générales s'élèvent à 700 K€.

Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

| | CA2013 |
|--|---------------|
| Recettes de Fonctionnement (i) | 19 782 |
| Dépenses de Fonctionnement (ii) | 12 639 |
| Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii) | 7 143 |

La section d'exploitation dégage un excédent de 7,143 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève à 15,778 millions d'euros pour 2013. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3, 282 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement s'élève à 12,496 millions d'euros.

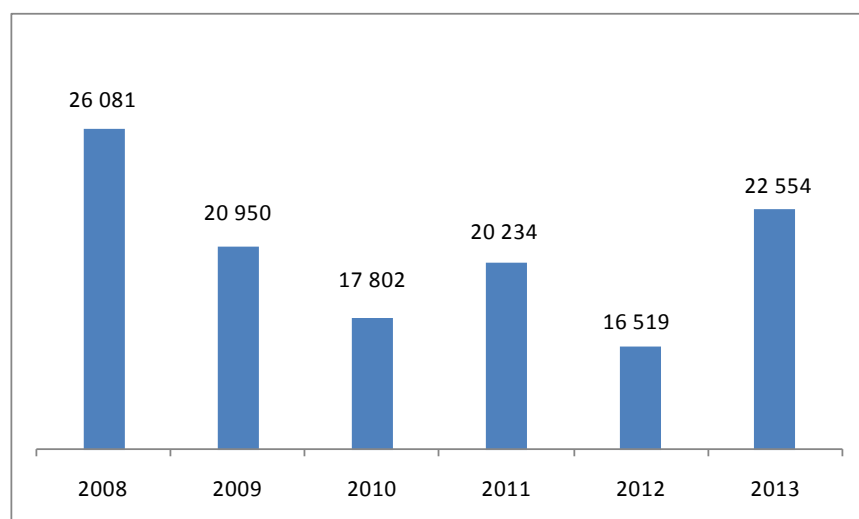
Evolution de la CAF brut en K€



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2013, le Syndicat des eaux a investi pour plus de 22,5 millions d'euros.

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€

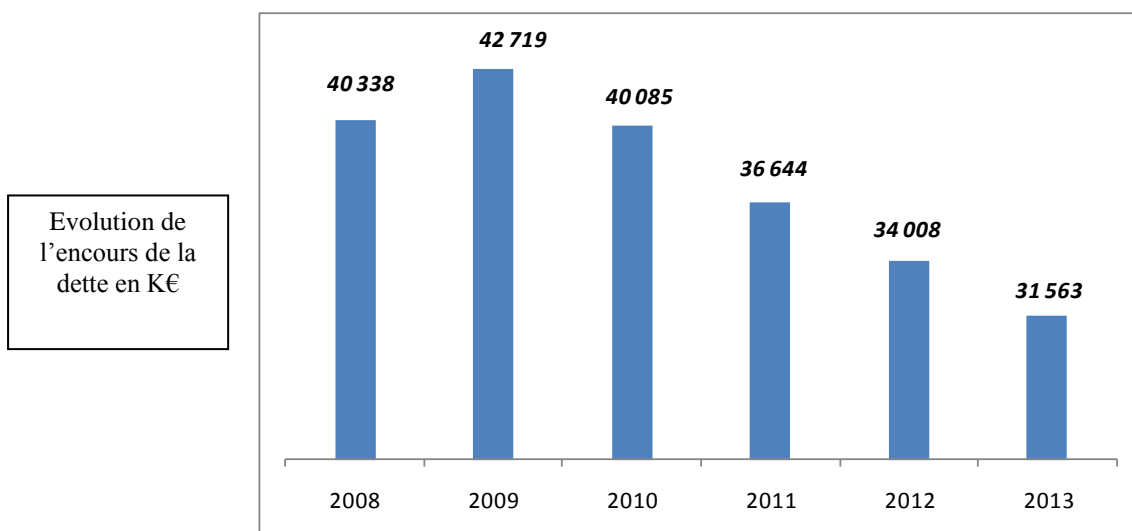


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 5,308 millions d'euros du Conseil Général de la Charente Maritime et 2,763 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 838 K€ d'avances remboursables des agences de l'eau.

| <i>tableau de financement</i> | 2013 |
|---|----------------------|
| dépenses équipement brut | 22 554 |
| autres dépenses | 15 |
| <u>total dépenses d'invest.</u> | <u>22 569</u> |
| subvention Conseil Général 17 | 5 308 |
| subvention Agences de l'Eau | 2 763 |
| Autres subventions | 267 |
| Avance remboursable | 838 |
| Cession d'actifs | - |
| Recettes diverses | 12 |
| Capacité autofinancement net | 12 496 |
| <u>total recettes d'invest.</u> | <u>21 684</u> |
| <u>Var. du fonds de roulement</u> | - 885 |
| <u>fonds de roulement de cloture</u> | 3 891 |

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2013, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 31,5 millions d'euros et représente une capacité dynamique de désendettement de 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



4 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

En 2013, l'activité du service assainissement non collectif ressort un résultat de fonctionnement de 28 K€.

| | CA 2013 | en % |
|---|----------------|-------------|
| Prestation de service | 492 | 62,60% |
| Subvention exploitation | 289 | 36,77% |
| Produits exceptionnels | 5 | 0,64% |
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 786 | 100% |

Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | CA 2013 | en % |
|---|----------------|-------------|
| Charges à caractère général | 190 | 25,07% |
| Charges de personnel | 544 | 71,77% |
| Autres charges de gestion courante | 3 | 0,40% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 21 | 2,77% |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 758 | 100% |

Résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

| | CA 2013 |
|--|----------------|
| Recettes de Fonctionnement (i) | 786 |
| Dépenses de Fonctionnement (ii) | 758 |
| Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii) | 28 |

En place depuis l'année 2006, le Service Foncier assure la rédaction des différents actes soumis à publicité foncière liés aux opérations d'eau potable et d'assainissement traitées par le Syndicat des Eaux.

Il est composé d'un rédacteur principal et d'une secrétaire à 80 % et reçoit une aide ponctuelle d'une seconde secrétaire.

Les acquisitions de terrain, un tiers pour l'eau potable, deux tiers pour l'assainissement, sont constantes.

La rédaction des conventions de servitudes concerne principalement l'eau potable et se répartit pour environ moitié pour le passage de canalisations et l'autre moitié pour les périmètres de protection des captages. Une dizaine d'actes ont été passés pour des canalisations d'assainissement.

Complètent cette activité quelques rétrocessions de terrains devenus inutiles au Syndicat essentiellement au profit des Communes, quelques échanges et conventions d'occupation temporaire.

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de « La Cotinière » à SAINT PIERRE D'OLERON, la procédure suit son cours. Les arrêtés de cessibilité ont été obtenus de la Préfecture qui a transmis le dossier au Juge de l'Expropriation pour l'obtention des ordonnances d'expropriation. Après leur délivrance, une offre d'indemnisation sera faite aux propriétaires connus dont le consentement sera matérialisé par la signature d'un traité d'adhésion. En cas de refus ou de propriétaires inconnus, le montant de l'indemnité sera fixé par le Juge.

Le transfert des immeubles appartenant aux différents Syndicats d'eau potable ou d'assainissement dissous à la date du 31 Décembre 2013 a été préparé afin d'éviter tout problème de gestion de ces biens lié à la disparition de leur propriétaire. Vingt-sept actes seront à rédiger pour concrétiser leur cession.

L'assistance apportée aux Communes et aux Syndicats adhérents au Syndicat des Eaux a été maintenue, concernant acquisitions et servitudes.

Le bilan de l'activité de l'année 2013 s'établit comme suit :

TABLEAU ANNUEL DES ACTES au 31/12/2013

| Années | Eau/Asst | Acquisitions | | | Servitudes | | | Rétrocessions | |
|-------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|------------|-------------|---------------|-------------------|
| | | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes | Nb d'actes |
| | | rédigés | publiés | en cours | rédigés | publiés | en cours | publiés | en cours |
| 2006 | Eau | 3 | 3 | | 51 | 48 | | | |
| | Asst | 23 | 21 | | 2 | 2 | | | |
| | Total | 26 | 24 | | 53 | 50 | | | |
| 2007 | Eau | 15 | 14 | | 137 | 140 | | 2 | |
| | Asst | 44 | 40 | | 10 | 9 | | | |
| | Total | 59 | 54 | 197 | 147 | 149 | 103 | 2 | 23 |
| 2008 | Eau | 9 | 9 | | 51 | 51 | | 4 | |
| | Asst | 41 | 39 | | 12 | 14 | | | |
| | Total | 50 | 48 | 233 | 63 | 65 | 80 | 4 | 24 |
| 2009 | Eau | 8 | 7 | | 35 | 37 | | 4 | |
| | Asst | 43 | 41 | | 8 | 9 | | 1 | |
| | Total | 51 | 48 | 144 | 43 | 46 | 164 | 5 | 25 |
| 2010 | Eau | 18 | 11 | | 84 | 58 | | 4 | |
| | Asst | 34 | 25 | | 3 | 3 | | | |
| | Total | 52 | 36 | 134 | 87 | 61 | 246 | 4 | 32 |
| 2011 | Eau | 4 | 4 | | 49 | 51 | 199 (+ 155) | 6 | |
| | Asst | 17 | 14 | | 9 | 7 | 19 | | |
| | Total | 22 | 28 | 109 | 58 | 58 | 218 | 6 | 24 |
| 2012 | Eau | 6 | 6 | 23 | 156 | 152 | 157 | 2 | 25 dont |
| | Asst | 23 | 19 | 81 | 3 | 3 | 21 | | 1 RESE |
| | Total | 29 | 25 | 104 | 159 | 155 | 160 | 2 | |
| 2013 | Eau | 8 | 8 | 56 | 106 | 115 | 214 | 3 | 28 dont |
| | Asst | 17 | 13 | 90 | 11 | 8 | 39 | | 2 RESE et 1 SDEER |
| | Total | 25 | 21 | 146 | 117 | 123 | 253 | 3 | |

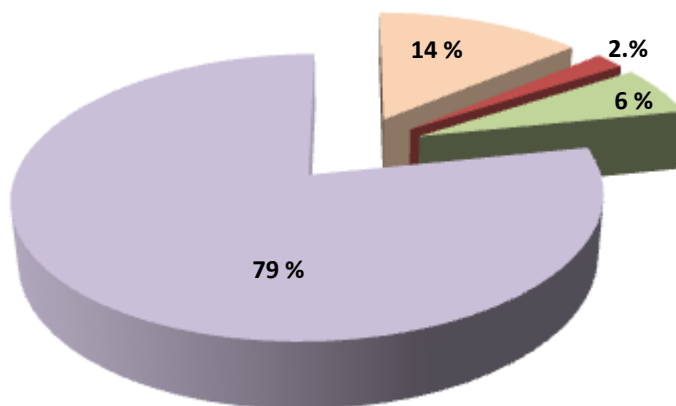
| Années | Eau/Asst | Echanges | | Conventions d'occupation temporaire Syndicat des Eaux/Particulier | | | Conventions d'occupation temporaire Particulier/Syndicat des Eaux | | |
|--------|--------------|------------------------|------------------------|--|--------------------------|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------|
| | | Nb d'actes terminés | Nb d'actes en cours | Nb d'actes établis | Nb COT reconductibles | Nb COT avant travaux | Terminées | Nb COT reconductibles | Durée des travaux |
| | | | | | | | | | |
| 2006 | | | | | | | 2 | | 2 |
| 2007 | | | 3 | 3 | 3 | | | | |
| 2008 | Eau | 2 | 3 | 4 | 4 | | | | |
| | Asst | 1 | | | | | | | |
| | Total | 3 | | | | | | | |
| 2009 | Eau | 2 | 2 | 1 | 1 | | 1 | | 1 |
| | Asst | 1 | | | | | | | |
| | Total | 3 | | | | | | | |
| 2010 | Eau | 2 | 1 | 2 | 7 | 2 | 1 + 1 en cours | | 1 |
| | Total | 2 | | | | | | | |
| 2011 | Eau | | 1 | 4 | 8 | 5 | 1 | | 1 |
| 2012 | Eau | | 3 | | | | 1 | 1 | |
| | Asst | 1 | 2 | | | | | | |
| | Total | 1 | | | 8 | | | | |
| 2013 | Eau | 2 | 1 | | | | | | |
| | Asst | 1 | 2 | | | | | | |
| | Total | 3 | | | 8 | | | | |

| Années | Eau/Asst | Expropriations | | | | | DUP | Baux ruraux | | |
|--------|----------|----------------|-------------|---------------------------------|----------------|-----------------|----------|-------------|------------|-------------|
| | | Dossiers prop | Nb dossiers | Nb de dossiers de propriétaires | Ordonnances | Traités d'adhés | Dossiers | Nb d'actes | Baux | Cahiers des |
| | | Terminés | en cours | | expro publiées | signés | terminés | établis | en cours | Charges |
| 2006 | | | | | | | | 1 | | |
| 2007 | Asst | 1 | | 1 | 1 | | | | | |
| 2008 | Asst | 1 | 4 | | | | | | | |
| 2009 | Asst | | 4 | | | | | 2 | | |
| 2010 | Asst | | 2 | | 5 | 5 | 2 | | 3 | 2 |
| 2011 | Asst | 1 | 1 | 82 | Actes : 7 | | | 4 | 3 et 1 MAD | |
| 2012 | Asst | 25 | 1 | 71 | Actes : 25 | | | 1 | 2 | |
| 2013 | Asst | 2 | 1 | 47 | Actes : 2 | | | | | |

Actes pour Communes, Syndicats ou Etablissements publics

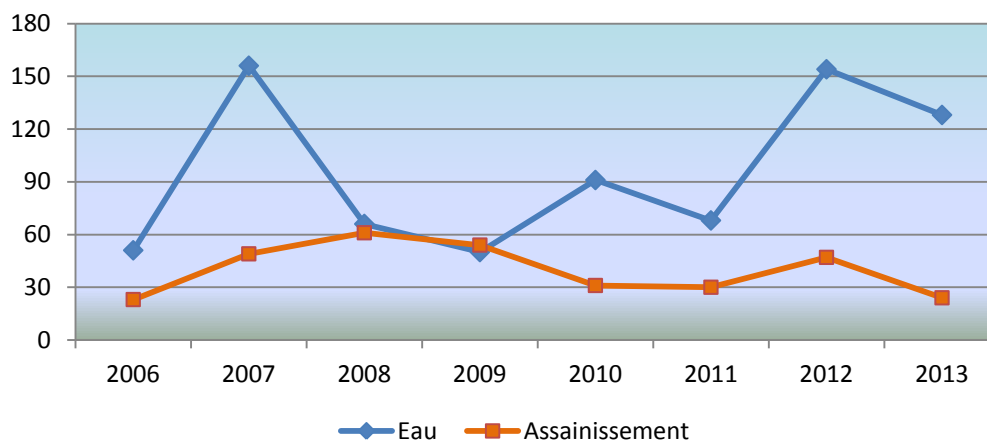
| Années | Acquisitions | | Echanges | | Rétrocessions | | Servitudes courantes | | Servitudes PPC | |
|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Actes terminés | Actes en cours | Actes terminés | Actes en cours | Actes terminés | Actes en cours | Actes terminés | Actes en cours | Actes terminés | Actes en cours |
| 2007 | | | | | 1 | | | | | |
| 2008 | | | | | | | | 3 | | |
| 2009 | 8 | | | | | | 1 | 7 | | |
| 2010 | 3 | 2 | | 1 | 1 | | 1 | 7 | 16 | 235 |
| 2011 | 2 | 3 | | 1 | | | | 7 | 220 | 24 |
| 2012 | 4 | 3 | 1 | | | | 6 | 4 | 24 | 4 |
| 2013 | 1 | 1 | | | | | 2 | 4 | 4 | |

Actes publiés en 2013



Acquisitions Expropriations Autres Servitudes

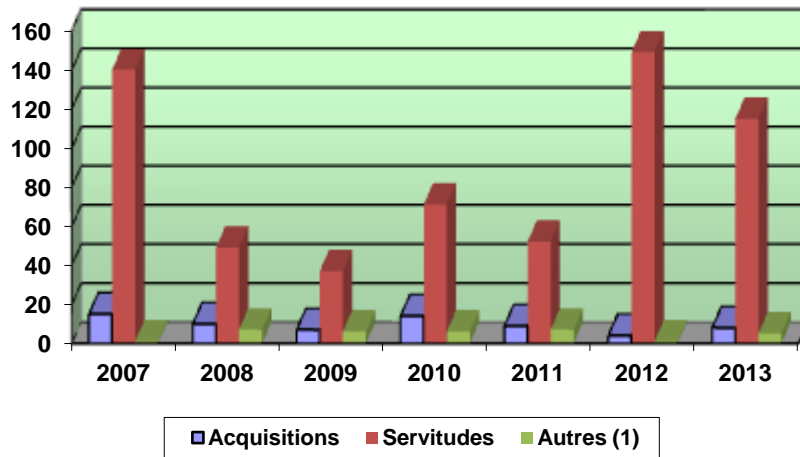
Evolution des actes publiés



La distinction réalisée cette année entre les deux domaines d'activité du Syndicat qui intéressent le service foncier, permet de remarquer que :

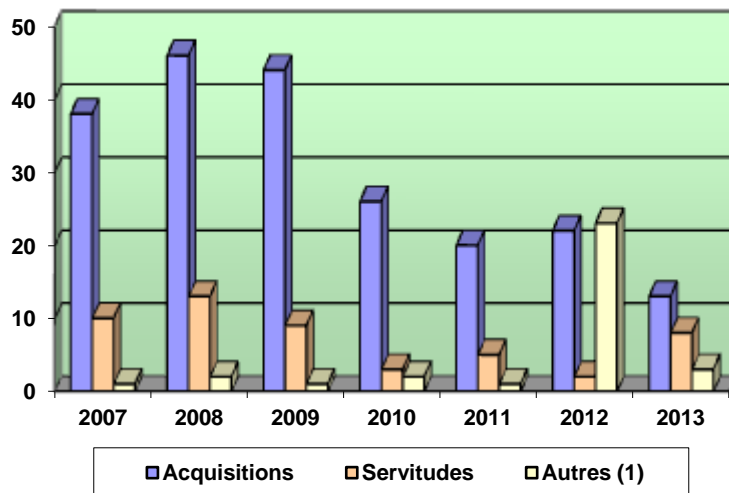
- les acquisitions de terrain concernent principalement l'assainissement,
- les conventions de servitudes sont établies majoritairement au profit de l'eau potable,
- les expropriations se font au profit de l'assainissement.

Evolution du nombre d'actes en eau potable



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

Evolution du nombre d'actes en assainissement



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

Le service « Etudes et Travaux », créé en 2004, est un service d'appui technique du Syndicat dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Il comprenait en 2012 9 personnes (1 chef de service, 1 ingénieur, 4 techniciens, 1 adjoint technique et 2 secrétaires). Il est organisé en 3 cellules :

- Bureau d'études - Ingénierie ;
- Inspection télévisée ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé ;

Les missions confiées au service sont les suivantes :

1. réaliser les études de faisabilité d'opérations d'eau potable et d'assainissement,
2. assurer la maîtrise d'œuvre de certains projets,
3. contrôler par inspection télévisée l'état des réseaux d'assainissement collectif neufs et anciens,
4. assurer la coordination sécurité et protection de la santé pour les chantiers du Syndicat,

I - INGENIERIE INTERNE

A. LES ETUDES DE DEFINITION

La cellule « bureau d'étude » a réalisé en 2013, 3 études de définition en assainissement. Ces études ont pour but de déterminer la faisabilité d'un projet ; elles permettent au bureau syndical de se prononcer sur son éligibilité.

| Commune/collectivité | Intitulé de l'opération | Montant des travaux (en k€) | Nb de branchements existants concernés |
|----------------------|--|-----------------------------|--|
| MARSAIS | Assainissement du Bourg et de "Boisse" | 4 000 | 606 |
| ST-CHRISTOPHE | Réhabilitation réseau EU rte de Marans | 35 | |
| VIRSON | Assainissement du bourg | 1 763 | 172 |

B. LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le bureau d'étude a assuré en 2013 la maîtrise d'œuvre de 17 opérations. La maîtrise d'œuvre comprend la conception du projet, la dévolution et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

- **EAU POTABLE**

| Commune/collectivité | Objet de l'Opération | Montant des travaux (en k€) | Mission réalisée en 2013 |
|----------------------|--|-----------------------------|--------------------------|
| BENON | Renouvellement-renforcement canalisation et bcht AEP Rue du Lavoisier et RD116 | 121 | PRO-ACT-DET-AOR |

| | | | |
|-------------------------|--|-----|-------------|
| CROIX COMTESSE | Renouvellement du réseau et des bcht AEP du bourg et la Lignate (TF +TC) | 344 | ACT-DET-AOR |
| VANDRE | Renouvellement du réseau et des bcht AEP bourg-TC2 | 106 | DET-AOR |
| SAINT-GERMAIN DE VIBRAC | Renouvellement du réseau AEP des bcht AEP bourg-Chez Chardon | 90 | DET-AOR |
| FOURAS | Renouvellement du réseau AEP - Rue du Paradis et Citée Berthelot | 85 | DET-AOR |
| FOURAS | Renouvellement du réseau AEP - Rue Mermoz | 90 | PRO-ACT |
| CHARRON | Restructuration des réseaux AEP | 100 | AOR |
| BOISREDON | Renouvellement du réseaux AEP | 39 | DET-AOR |

• **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

| Commune | Objet de l'opération | Montant des travaux (en k€) | Mission réalisée en 2013 |
|-----------------|---|-----------------------------|--------------------------|
| MIGRE | Assainissement collectif du bourg lot 1 - TC2 | 193 | DET-AOR |
| | Assainissement collectif du bourg lot 3 - TF | 274 | AOR |
| | Assainissement collectif du bourg lot 3 - TC | 6 | DET-AOR |
| CHEPNIERS | Extension réseau EU au chemin rural les Arnauds | 30 | PRO-ACT |
| TONNAY CHARENTE | Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement préalables aux travaux d'aménagement de voirie | 650 | PRO |
| FOURAS | Renforcement du réseau de refoulement EU | 31 | PRO - ACT |

| | | | |
|-----------------------|--|-----|-----------------|
| SALLES SUR MER | Restructuration du réseau de transfert des eaux usées traitées de la station d'épuration des Grands Champs | 70 | ACT - DET - AOR |
| ST-LAURENT DE LA PREE | Extension de la capacité de traitement des lagunes | 140 | ACT-DET-AOR |
| LE THOU | Assainissement collectif du bourg lot 1 - TC3 | 420 | DET-AOR |
| | Assainissement collectif du bourg lot 2 - TC2 | 35 | DET - AOR |
| LE THOU | Assainissement collectif du bourg - Tranche 6 | 95 | PRO |
| SAINT PIERRE D'OLERON | Restructuration du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche - TF phase A | 410 | DET-AOR |
| | Restructuration du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche - TF phase B | 345 | DET |
| CHARRON | Restructuration des réseaux EU | 95 | AOR |

II – COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

En application du décret « coordination » du 26 Décembre 1994 pris dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993, concernant les opérations de bâtiment et génie civil faisant intervenir plusieurs entreprises, un coordonnateur SPS doit être désigné pour assurer la coordination tant au cours de la conception de l'ouvrage qu'au cours de sa réalisation. Le Syndicat des Eaux a recruté un technicien chargé de cette mission.

51 missions SPS ont été engagées en 2013 dont :

✚ 6 missions de niveau 2 (plus de 500 hommes x jours)

✚ 45 missions de niveau 3

| Commune | Nature des travaux | Date d'engagement de la mission | Niveau de la mission | Etat de la mission au 31/12/2013 |
|----------------------------------|---|---------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| AIGREFEUILLE D'AUNIS | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel | 20/02/2012 | 3 | Phase réalisation |
| AIGREFEUILLE D'AUNIS | Extension et modification du réseau des eaux usées de la rue du Bois Gaillard | 18/03/2012 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| ANAIS | Asst. collectif des Rivières et renouvellement AEP | 30/05/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| ARDILLIERES | Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg | 30/05/2011 | 3 | Phase réalisation |
| ARDILLIERES | Asst. collectif du bourg - 2ème Phase | 08/11/2013 | 3 | Phase conception |
| AULNAY DE SAINTONGE | Renouvellement AEP en périphérie du bourg et sur les secteurs de Chante-oiseau, Malatrait et Pinsenelle | 06/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| AUTHON-EBEON | Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg | 08/11/2013 | 3 | Phase conception |
| AVERT / CHAILLEVETTE | Renouvellement et renforcement du feeder d'alimentation en eau potable entre ARVERT et CHAILLEVETTE | 30/03/2012 | 2 | Phase réalisation |
| AVY | Asst. collectif et renouvellement AEP dans le bourg | 20/02/2012 | 3 | Cloturée le 15/07/2013 |
| BEAUGEAY | Asst. collectif du bourg | 17/01/2012 | 2 | Phase réalisation |
| BENON | Renouvellement AEP - rue Chante Alouette | 04/03/2013 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| BOURCEFRANC LE CHAPUS / MARENNES | Réhabilitation du réseau EU - avenue du Général De Gaulle et rue des Rosiers | 15/11/2013 | 3 | Phase réalisation |
| BRIZAMBOURG | Déplacement du poste de refoulement de La Petite Garenne | 23/12/2013 | 3 | Phase réalisation |
| BUSSAC SUR CHARENTE | Asst. collectif du bourg et hameaux limitrophes | 15/03/2013 | 2 | Phase réalisation |
| CERCOUX | Extension du réseau EU - route de Clérac | 15/06/2012 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| CHAMPAGNE | Extension des réseaux AEP et EU - zone du Bois Rond | 18/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| CHAMPAGNE | Réhabilitation et extension de la STEP | 10/10/2011 | 3 | Phase réalisation |
| CHAMPAGNE | Construction d'un silo épaisseur - Usine de l'Eguille | 15/03/2013 | 3 | Phase réalisation |
| CHANIERES | Déplacement des postes de refoulement de Saint Antoine et du Maine Mondain | 23/12/2013 | 3 | Phase réalisation |
| CHARENTE-MARITIME | Réhabilitation de 43 ouvrages de génie-civil - Programme 2012-2017 | 07/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| CHARENTE-MARITIME | Entretien des ouvrages de génie-civil - Programme 2013-2017 | 15/03/2013 | 3 | Phase réalisation |
| CHARRON | Restructuration des réseaux EU et AEP | 15/06/2012 | 3 | Phase réalisation |
| CRAM-CHABAN | Asst. collectif du bourg | 09/08/2011 | 2 | Phase réalisation |
| DOMPIERRE SUR CHARENTE | Renouvellement AEP - rue du Dr Jean, rue des Gabariers et rue du Breuil | 22/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| ECHILLAIS-TRIZAY | Renouvellement AEP - TC1 et TC2 - route de Montherault, rue du Verger et rue de la Landonnière | 15/05/2012 | 3 | Phase réalisation |
| ECURAT | Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP | 07/10/2011 | 2 | Phase réalisation |
| FERRIERES D'AUNIS | Asst. collectif du bourg | 07/02/2013 | 3 | Phase réalisation |
| FOURAS | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg | 12/08/2011 | 2 | Phase réalisation |
| FOURAS | Réhabilitation du réseau EU - construction d'un poste de relevage avenue Louise Gabriel | 07/02/2012 | 3 | Phase réalisation |
| FOURAS | Renouvellement du réseau d'eau potable - rue Mermoz | 08/11/2013 | 3 | Phase réalisation |
| GEMOZAC | Amélioration du réseau AEP - secteurs de Bernessard et des Parpaillons | 11/05/2012 | 3 | Phase réalisation |
| GEMOZAC | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - secteur du collège Jules Ferry | 07/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| GEMOZAC | Renouvellement du réseau AEP - secteur de la Bigorre | 07/02/2013 | 3 | Phase réalisation |
| HIERS-BROUAGE | Renouvellement du réseau AEP d'alimentation du réservoir | 15/03/2012 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| ILE DE RE - SECTEUR NORD | Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016 | 13/07/2012 | 3 | Phase réalisation |
| ILE DE RE - SECTEUR SUD | Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016 | 13/07/2012 | 3 | Phase réalisation |
| ILE DE RE | Réalisation des surpresseurs de SAINTE MARIE et SAINT MARTIN DE RE sur le site des Evières | 27/07/2012 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| ILE DE RE | Mise en place du traitement du phosphore sur les stations d'épuration d'Ars en Ré, La Couarde et Sainte Marie de Ré | 12/12/2013 | 3 | Phase réalisation |
| JUICQ | Travaux de génie civil pour la mise en place d'une unité de filtration sur le site de production d'eau potable de Bois Moreau | 12/03/2012 | 3 | Phase réalisation |
| LA CHAPELLE DES POTS | Renouvellement AEP - Prog. 2011/13 - secteurs les Landes, chez Thoreau, le Bourg, les Guilloteaux et chez Viaud | 06/10/2011 | 3 | Phase réalisation |
| LA CLISSE | Déplacement du réseau AEP - RD n° 728 | 21/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| LA CLOTTE | Asst. collectif du bourg | 14/06/2011 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| LA COUARDE SUR MER | Construction d'une unité de traitement des sables de l'île de Ré | 09/09/2013 | 2 | Phase réalisation |
| LA CROIX COMTESSE | Renouvellement AEP dans le bourg et secteur La Lignatte | 09/11/2012 | 3 | Phase réalisation |
| LA FLOTTE EN RE | Asst. collectif - secteur Le Praud | 25/05/2012 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| LA FLOTTE EN RE | Construction d'une unité de traitement des matières de vidange de l'île de Ré | 11/06/2013 | 2 | Phase conception |
| LA GREVE SUR MIGNON | Création d'une STEP pour le bourg et le hameau de Bègues | 09/08/2011 | 2 | Phase réalisation |
| LA JARD | Renouvellement AEP - RD n°137 et rue des Ecoles | 13/04/2012 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| LA JARRIE | Renouvellement AEP - Programme pluriannuel - rue Croix Chapeau | 05/01/2012 | 3 | Cloturée le 13/11/2013 |
| LANDES | Asst. collectif du bourg | 09/08/2011 | 2 | Phase réalisation |
| LANDES | Asst. collectif du bourg - 2ème Phase | 11/10/2013 | 3 | Phase conception |
| LANDRAIS | Renouvellement AEP - hameau de Fondouce | 26/03/2012 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| LE GUE D'ALLERE | Renouvellement AEP - hameau de Rioux et rue du Tilleul | 08/04/2013 | 3 | Phase réalisation |
| LE THOU | Asst. collectif - hameaux de Cigogne et Charmeneuil | 08/07/2011 | 3 | Phase réalisation |
| LE THOU / LA PANONNIERE | Doublement du feeder d'alimentation en eau potable entre LE THOU et LA PANONNIERE | 15/02/2012 | 2 | Phase réalisation |
| LE THOU | Doublement de la capacité de la station de pompage | 02/08/2012 | 2 | Phase réalisation |
| LES ESSARDS | Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP | 24/12/2013 | 2 | Phase réalisation |
| LONZAC | Asst. collectif du bourg | 19/12/2011 | 2 | Phase réalisation |
| LORIGNAC | Renouvellement AEP - route de Saint Dizant du Gua | 25/07/2011 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |

| | | | | |
|-------------------------------|---|------------|---|------------------------|
| LORIGNAC | Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg | 25/08/2011 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| LOULAY | Renouvellement AEP dans le bourg | 04/08/2012 | 3 | Cloturée le 13/05/2013 |
| MATHA | Renouvellement AEP - secteurs d'Héritolle, du Chat Chevrier, des Hubbins, de St Hérie, de Marestray et de Suchet | 02/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| MAZERAY | Renouvellement AEP - routes de Taillebourg, du Châtenet, de Sainte-Même et des Richards | 20/02/2013 | 3 | Phase réalisation |
| MEDIS | Renouvellement AEP - secteurs la Rigaudière et Brie | 22/08/2011 | 3 | Cloturée le 08/11/2013 |
| MEDIS | Renouvellement AEP - rue des Sports, du Moulin des Vignes, Joseph Rambeau, route de Brie et de Pousseau | 26/10/2012 | 3 | Phase réalisation |
| MESCHERS SUR GIRONDE | Renforcement et renouvellement AEP du bourg | 17/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| MEURSAC | Travaux d'aménagement de la station de traitement des eaux usées | 11/10/2013 | 3 | Phase conception |
| MIGRE | Asst. collectif du bourg | 26/05/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| MONTLIEU LA GARDE | Déplacement de 2 postes de refoulement | 02/04/2013 | 3 | Phase réalisation |
| MONTRY | Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP | 07/07/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| MURON | Asst. collectif - hameau de l'île Albe | 09/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| ORIGNOLLES | Asst. collectif du bourg | 02/12/2011 | 2 | Phase réalisation |
| ORIGNOLLES | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - cité du Trois Pins | 19/12/2011 | 3 | Phase réalisation |
| PERIGNAC | Renouvellement AEP - Hameau de Sainte-Foy | 28/03/2012 | 3 | Phase réalisation |
| PESSINES | Asst. Collectif du bourg et hameau des Souches | 28/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| PISANY / LUCHAT | Création d'une nouvelle STEP | 26/05/2011 | 3 | Cloturée le 14/11/2013 |
| PONS | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel 2013 | 23/09/2013 | 3 | Phase réalisation |
| PUILBOREAU | Réalisation du surpresseur de PUILBOREAU | 25/08/2013 | 3 | Phase réalisation |
| PUYRAVAULT | Renouvellement AEP dans le bourg | 29/04/2013 | 3 | Phase réalisation |
| RIOUX | Extension et réhabilitation de la STEP | 17/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| ROCHEFORT SUD | Renouvellement AEP-communes de VERGEROUX, Ste RADEGONDE, BEAUGEAY et ECHILLAIS | 16/07/2013 | 3 | Phase réalisation |
| ROMAZIERES | Renouvellement AEP dans le bourg | 30/01/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT ANDRE DE LIDON | Renouvellement AEP - hameau de la Cour du Bois | 12/08/2011 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| SAINT BONNET SUR GIRONDE | Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées | 15/11/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT CREPIN | Renouvellement AEP - secteur d'Hyvrai à la Fragnée | 28/11/2011 | 3 | Cloturée le 24/12/2013 |
| SAINT DENIS D'OLERON | Aménagement des lagunes de finition pour les STEP de Saint Denis d'Oléron et de Saint Georges d'Oléron | 25/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT DENIS D'OLERON | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg | 28/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT DENIS DU PIN | Renouvellement AEP - secteurs Bourg Neuf, les Grands Arbres et Pouzat | 17/05/2011 | 3 | Cloturée le 17/06/2013 |
| SAINT FORT SUR GIRONDE | Extension des réseaux AEP et EU - rue du Stade | 02/11/2011 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GENIS DE SAINTONGE | Réhabilitation des réseaux EU - route de Jonzac et chemin de la Laminerie | 17/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GEORGES DE DIDONNE | Renouvellement AEP - boulevard du Général De Gaulle | 18/07/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GEORGES D'OLERON | Réhabilitation du réseau EU - secteur de la maison de retraite et rue du Parc | 21/12/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GEORGES D'OLERON | Asst. collectif - secteur de la Gautrelle | 07/02/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GEORGES DU BOIS | Renforcement et modernisation de la STEP | 08/08/2011 | 3 | Cloturée le 04/12/2013 |
| SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN | Renouvellement AEP | 21/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GERMAIN DE MARENCENNES | Renouvellement AEP dans le bourg et le hameau des Bugaudières | 02/12/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GERMAIN DE VIBRAC | Renouvellement AEP | 29/09/2011 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT GERMAIN DU SEUDRE | Asst. collectif du bourg | 30/01/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE | Réhabilitation du réseau EU dans le bourg | 29/04/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE | Construction d'une nouvelle STEP | 29/07/2013 | 2 | Phase réalisation |
| SAINT HIPPOLYTE | Réparation et renforcement de la protection anti-batillage du parement amont de la retenue d'eau brute | 07/09/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT JEAN DE LIVERSAY | Asst. collectif - hameau de Choupeau | 07/05/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT JULIEN DE L'ESCAP | Mise en conformité et modernisation de la STEP | 09/08/2011 | 2 | Phase réalisation |
| SAINT JUST LUZAC | Réhabilitation du réseau EU dans le bourg | 30/03/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT LAURENT DE LA PREE | Extension de la capacité de la STEP | 23/07/2012 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SAINT MARTIN DE JUILLERS | Renouvellement AEP | 11/05/2012 | 3 | Cloturée le 13/11/2013 |
| SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - rue du Bourg, rue des Ecoles, rue du Grand Village et rue de Fontpourry | 17/05/2011 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| SAINT PALAIS SUR MER | Renforcement et renouvellement AEP - Programme triennal | 16/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT PALAIS SUR MER | Renouvellement AEP - avenue de Pontailac | 12/10/2012 | 3 | Cloturée le 29/11/2013 |
| SAINT PIERRE D'OLERON | Réhabilitation du réseau EU - route touristique de la Perroche, route de Matha-Plage et chemin de la Jonchère | 19/12/2011 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT PIERRE D'OLERON | Extension du réseau EU - lieux dits Fort Royer et Saint Séverin | 20/02/2012 | 3 | Cloturée le 14/11/2013 |
| SAINT PORCHAIRE | Renouvellement AEP - RD137 - village de Pilauzin | 06/07/2012 | 3 | Cloturée le 08/11/2013 |
| SAINT PORCHAIRE | Réhabilitation du réseau EU dans le bourg - Route Nationale | 04/11/2013 | 3 | Phase conception |
| SAINT ROMAIN DE BENET | Asst. collectif - hameau de Griffarin | 10/08/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SAINT SAUVEUR D'AUNIS | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg | 27/08/2011 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT SAUVEUR D'AUNIS | Construction d'une nouvelle STEP intercommunale | 17/09/2012 | 2 | Phase réalisation |
| SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE | Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg | 15/05/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE | Renouvellement AEP - secteurs du Puyvineux, la Richardière, la Rabissonnière, la Pitière, les Auzes, la Poussardière | 07/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE | Réhabilitation du réseau EU - rue des Barrières | 25/11/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SAINT SEVER DE SAINTONGE | Asst. collectif du bourg | 20/04/2012 | 2 | Phase réalisation |
| SAINT SULPICE D'ARNOULT | Asst. collectif du bourg et hameau Des guillons | 16/03/2012 | 2 | Phase réalisation |

| | | | | |
|-------------------------------------|---|------------|---|------------------------|
| SAINT TROJAN LES BAINS | Réhabilitation du réseau EU du secteur du Port | 17/10/2013 | 3 | Phase conception |
| SALEIGNES | Renouvellement AEP dans le bourg | 19/03/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SALLES SUR MER | Réhabilitation de la canalisation de transfert des eaux usées traitées - RD n°109 | 17/06/2013 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SAUJON | Renouvellement et renforcement AEP - secteur de l'Eglise, rue Pierre Loti et route de l'Ilate | 10/07/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SEMOUSSAC | Déplacement et renouvellement AEP - hameau de la Brousse | 11/08/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SIAEP de CHENAC | Renouvellement AEP - Programme pluriannuel | 19/08/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SIAEP de CHENAC | Renouvellement AEP - Programme 2012 | 20/11/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SIAEP Nord LA ROCHELLE | Renouvellement AEP - Programme 2010 | 29/07/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SIAEP Nord LA ROCHELLE | Renouvellement AEP - Programme 2011 | 16/03/2012 | 3 | Phase réalisation |
| SIAEP Nord LA ROCHELLE | Renouvellement AEP - Programme 2012 | 05/04/2013 | 3 | Phase réalisation |
| SIAEP Nord LA ROCHELLE | Renforcement AEP - Programme 2011 - communes de PERIGNY et PUILBOREAU | 21/03/2012 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| SOUBISE | Déplacement et renforcement du dispositif de transfert des EU de la BA 721 vers la STEP | 13/06/2013 | 3 | Phase conception |
| SOUBRAN | Renouvellement AEP - Hameau de Bas Brolange | 12/12/2012 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| SURGERES | Renouvellement AEP dans le bourg | 29/07/2011 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| SURGERES / SAINT GEORGES DU BOIS | Renforcement et sécurisation du surpresseur de SURGERES - SAINT GEORGES DU BOIS | 12/12/2011 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| SURGERES | Renouvellement AEP dans le bourg - Programme triennal 2013-2015 | 06/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| TAUGON / LA RONDE / SAINT CYR DU D. | Restructuration de l'alimentation AEP | 29/11/2013 | 2 | Phase conception |
| THAIRE D'AUNIS | Extension du réseau EU | 07/05/2012 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| THENAC | Asst. collectif du bourg - TC5 | 13/03/2012 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| THENAC | Renouvellement AEP - hameau des Mauds | 25/08/2011 | 3 | Cloturée le 26/12/2013 |
| TONNAY BOUTONNE | Réhabilitation ponctuelle du réseau EU dans le bourg | 20/02/2013 | 3 | Phase réalisation |
| TONNAY BOUTONNE | Réhabilitation du réseau EU - RD n° 739 centre bourg et lotissement des Fleurs | 29/05/2013 | 3 | Phase réalisation |
| TONNAY CHARENTE | Extension de la STEP | 05/01/2012 | 2 | Phase réalisation |
| TONNAY CHARENTE | Réhabilitation ponctuelle du réseau EU dans le bourg | 11/01/2013 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| VANDRE | Renouvellement du réseau AEP dans le bourg | 27/07/2012 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |
| VILLARS EN PONS | Renouvellement du réseau AEP - Rue Port des barques (RD 142) | 04/11/2013 | 3 | Phase conception |
| VILLENEUVE LA COMTESSE | Asst. collectif du bourg | 06/06/2011 | 3 | Phase réalisation |
| VOUHE | Asst. collectif du bourg - TC5 | 19/06/2012 | 3 | Cloturée le 27/12/2013 |

Mission antérieure à 2013

Mission engagée en 2013

Mission clôturée en 2013

III – Cellule d’Inspection et de Contrôle des Réseaux d’Assainissement (CICRA)

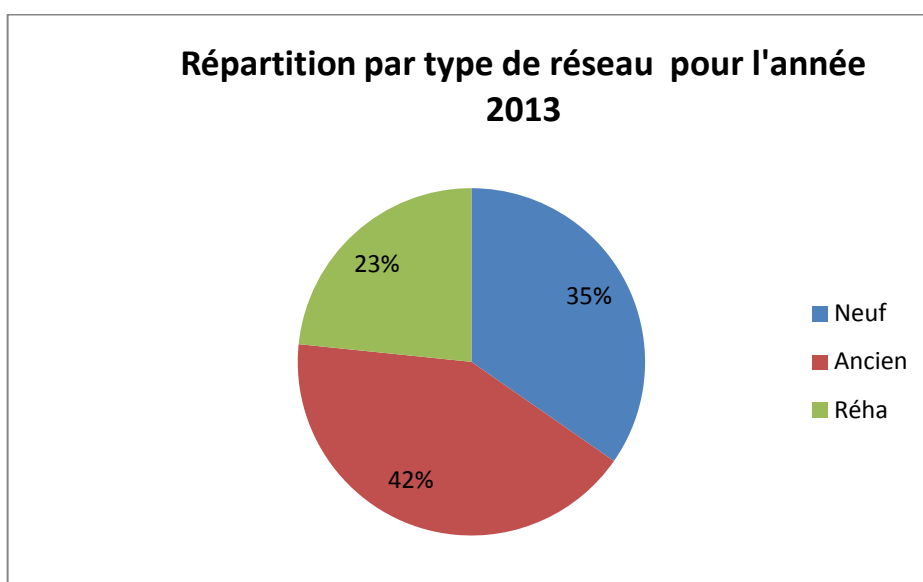
I – Inspection Télévisée

Le linéaire contrôlé en 2013 par la cellule d’inspection télévisée est sensiblement identique à l’année précédente. Cela peut s’expliquer principalement par les deux points suivants :

- Les inspections des réseaux neufs subventionnés par les agences de l’eau doivent être réalisées par des organismes accrédités par le COFRAC. La démarche d’accréditation en cours pour la cellule d’inspection télévisée du Syndicat n’étant pas encore aboutie ces contrôles sont confiés à un organisme extérieur accrédité.
- La mise en œuvre des procédures COFRAC (inspection des branchements notamment) nécessite plus de temps pour réaliser le même linéaire de réseaux.

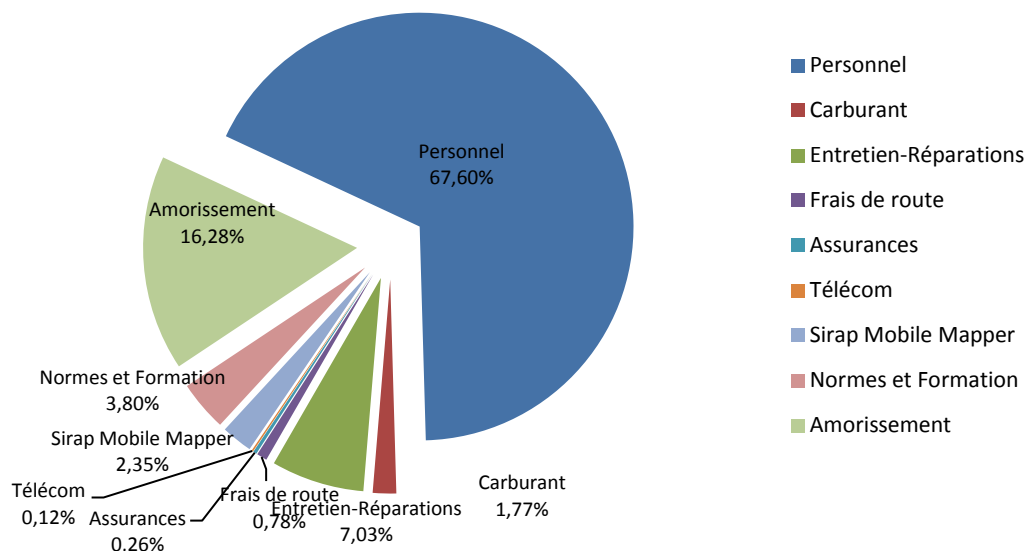
Au cours de l’année 2013, 111 inspections ont été réalisées représentant 45 771,90 ml de réseaux répartis de la façon suivante :

| Type | ML |
|----------------|------------------|
| Neuf | 15 872,65 |
| Ancien | 19 199,70 |
| Réhabilitation | 10 699,55 |
| | |
| Total | 45 771,90 |



Dépenses 2013

| Année | 2013 |
|---------------------------|-------------------|
| Personnel | 77 538,43 |
| Carburant | 2 030,36 |
| Entretien- Réparations | 8 060,68 |
| Frais de route | 898,52 |
| Assurances | 299,08 |
| Télécom | 143,20 |
| Sirap (Mobile Mapper) | 2 695,00 |
| Normes + formations | 4 084,00 |
| Amortissement | 18 678,96 |
| Total | 114 706,93 |



Le montant des recettes s'élève à 76 896,77 € HT.

II – Contrôle d'Étanchéité

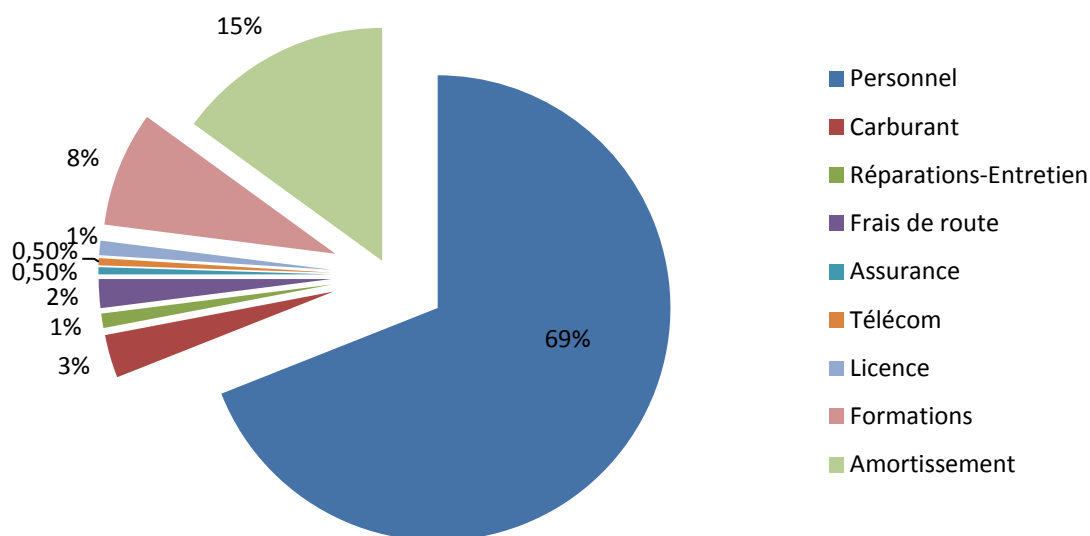
Au cours de l'année 2013, l'équipement de contrôle d'étanchéité a réalisé le contrôle de 1492 tronçons soit un volume de 60 dossiers.

Par délibération du Comité du 13 Décembre 2012, le tarif 2013 du contrôle d'étanchéité a été fixé à 20 € HT par tronçon avec un forfait plancher de 300 € HT par intervention.

Le montant des recettes s'élève à 29 840,00 € HT.

Les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses 2013



C - CONCLUSION

Le bilan financier de la cellule CICRA s'établit comme suit :

| | |
|------------------------|---------------|
| Total des dépenses | 171 098,80 € |
| Total des recettes | 106 736,77 € |
| Résultat de l'exercice | - 64 362,03 € |

Excédent reporté 68 724,10 €

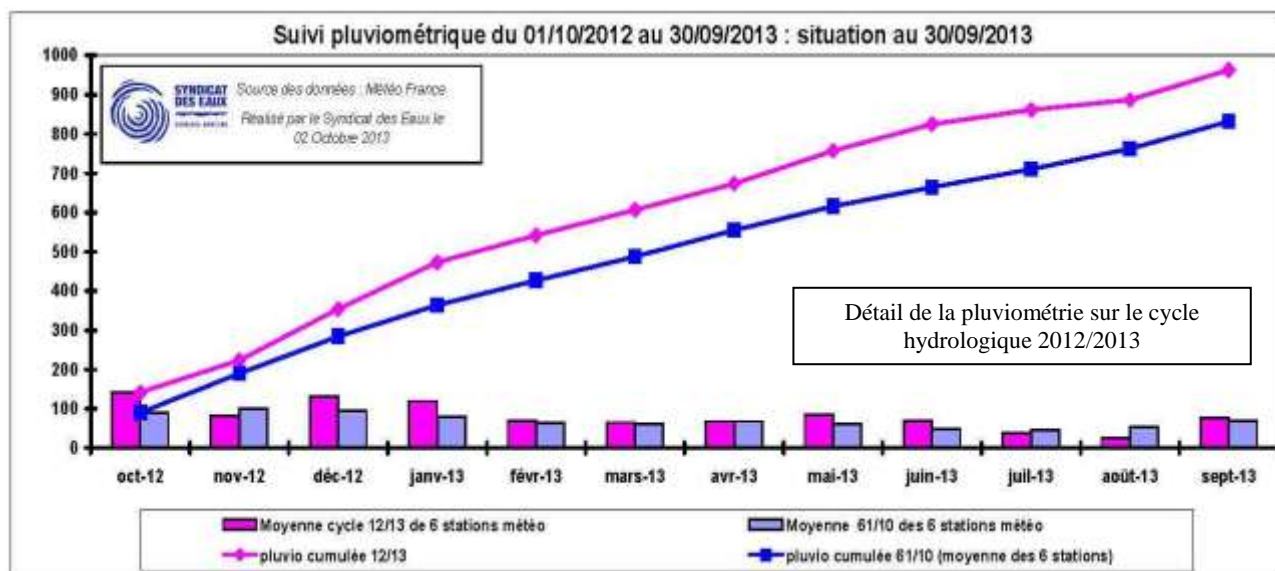
soit un résultat global de 4 362,07 €



1 – Situation hydrologique 2013

Gestion de l'étiage 2013

Cycle hydrologique : pluviométrie du 01/10/2012 au 30/09/2013- A l'automne 2012, la pluviométrie excédentaire du mois d'Octobre jusqu'au mois de Janvier a permis la recharge hivernale des nappes d'eau souterraine. **Le printemps pluvieux** en Mai et Juin a retardé la vidange des nappes jusqu'en juillet.

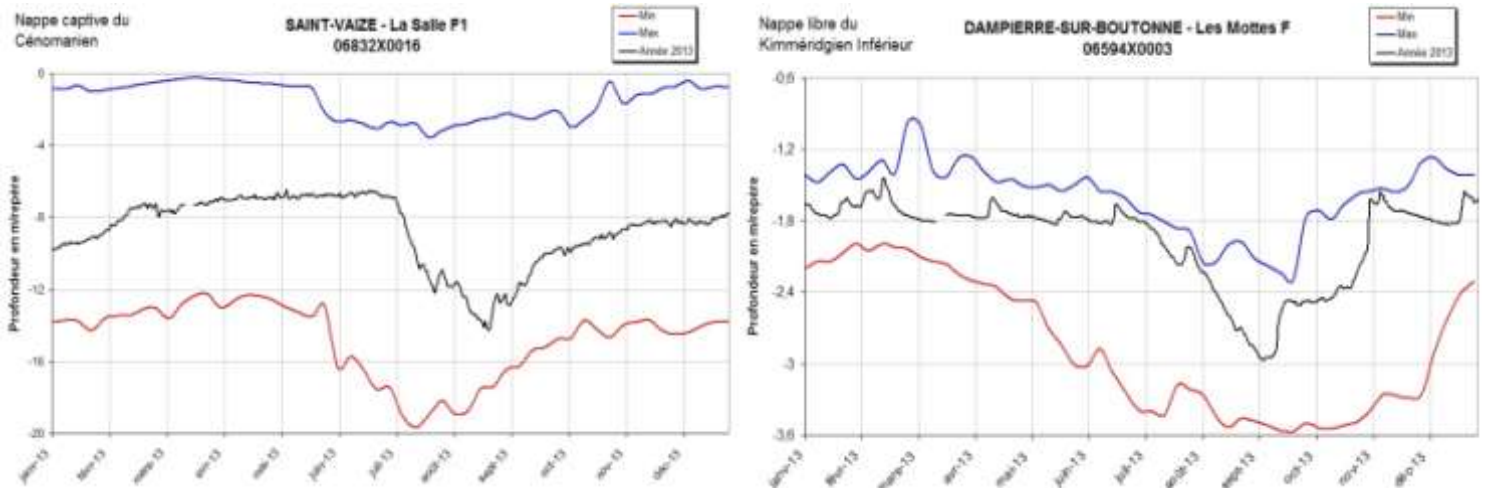


Après un mois de Juillet assez chaud puis localement très orageux (nuit du 27 juillet), **l'étiage** a été marqué par un déficit pluviométrique au mois d'Août. La campagne d'irrigation a débuté début Juillet pour se prolonger plus tardivement dans la saison (début à mi Septembre).

La pluviométrie de Septembre à Décembre 2013 a été conforme à la moyenne (294 mm contre 284 mm en moyenne sur les 3 mois).

Conséquences sur le niveau des nappes- La recharge des nappes d'eau souterraine a pu débuter dès le mois d'Octobre 2012. Les niveaux ont atteint leur maxima entre Décembre et Mars 2013 sur les nappes libres puis n'ont que très peu baissé jusqu'à la fin du printemps (cf. graphe de Dampierre/Boutonne). Sur les nappes captives, la pluviométrie persistante de l'hiver et du printemps a permis une recharge régulière jusque fin Juin (cf. graphe de St Vaize).

Les niveaux hauts en début d'été ont limité les restrictions de pompage pour l'irrigation. L'été sec, conjugué au maintien des prélèvements agricoles, a entraîné une baisse continue des niveaux jusqu'en Septembre, sans toutefois atteindre les minimas observés en 2012. La pluviométrie conséquente de l'automne a ensuite permis une bonne recharge des nappes libres et captives.

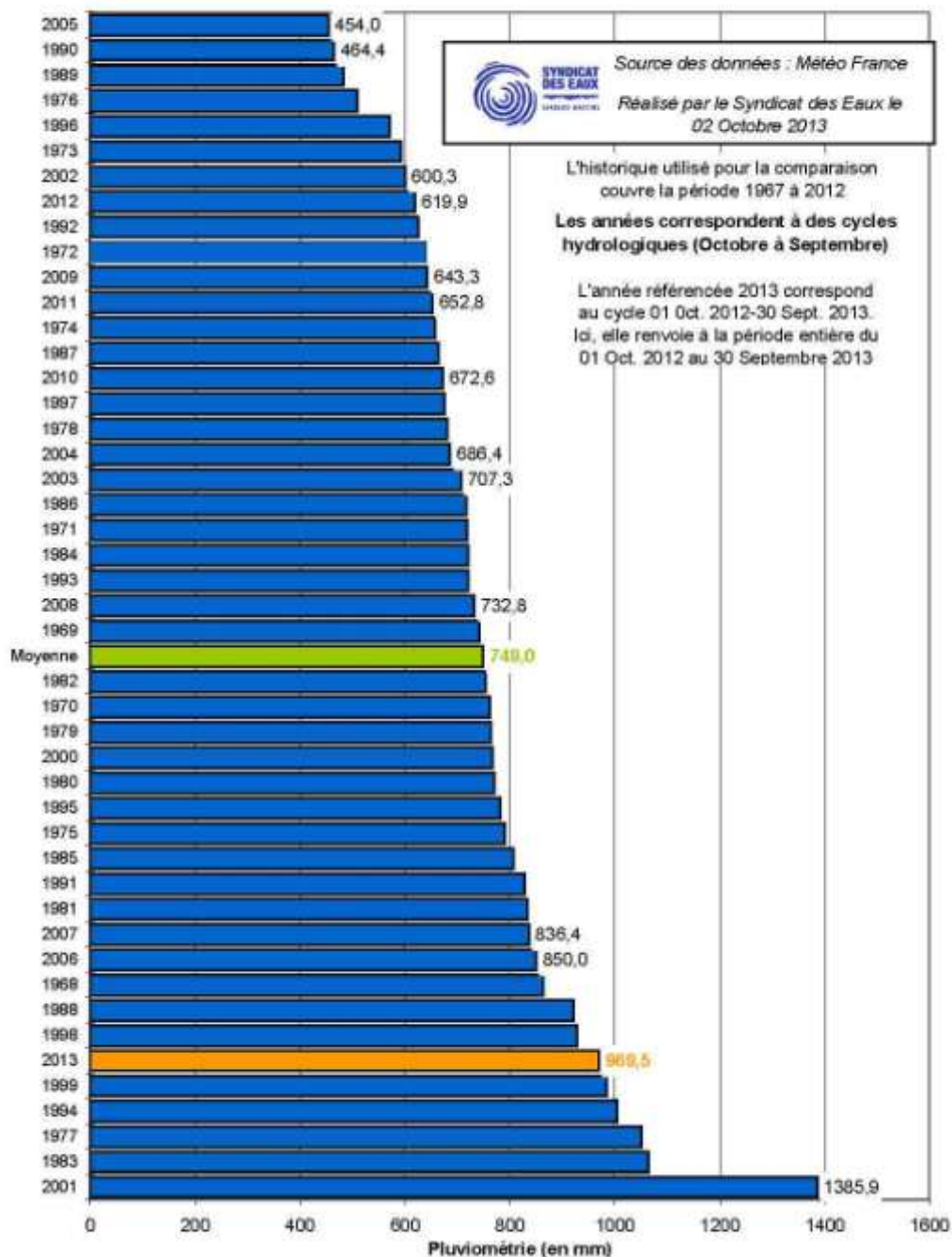


Consommation d'eau potable- La pointe estivale 2013 sur le réseau primaire a atteint plus de 85 000 m³/j le 14 Août (pour comparaison : 89 200 en Août 2012, 84 200 en Août 2011, 87 200 en Août 2010 et 91 000 en Juillet 2006).

En Juillet et Août 2013, la consommation journalière a dépassé les 80 000 m³/j durant 18 jours (contre 17 jours en 2012, 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 et 15 jours en 2006).

L'année 2013 se classe dans les années les plus humides des 40 dernières années (cf. graphique ci-dessous).

Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



Le suivi des nappes

La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale.

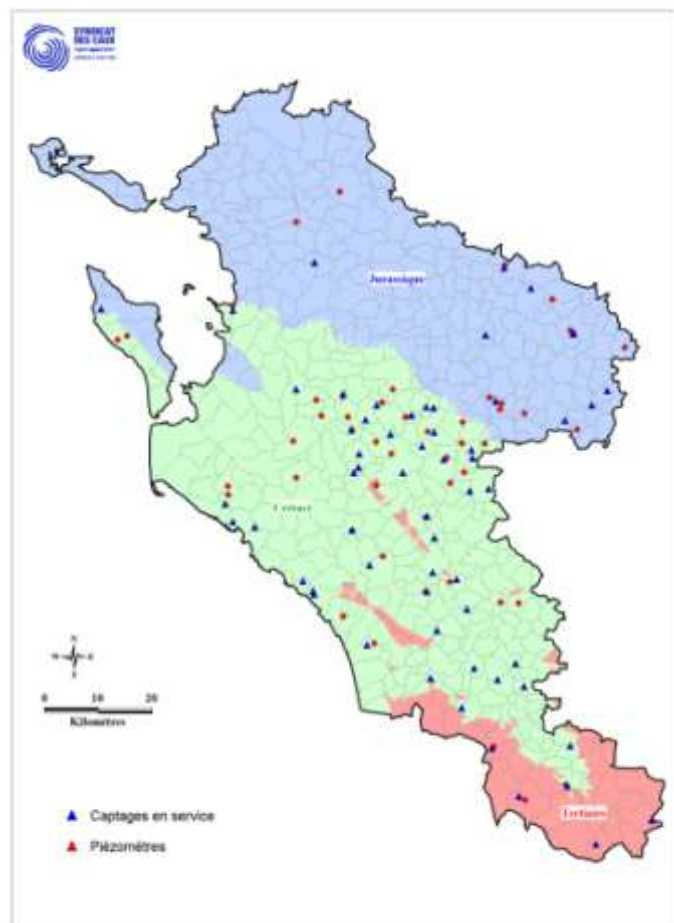
Initié en 2010, l'équipement de piézomètres télégérés par le Syndicat a été complété en 2013 par le suivi en débit /conductivité de la source de Mortagne sur Gironde "*Fontdevine*".

Le suivi réalisé directement par le service Hydrogéologie porte désormais sur 35 ouvrages répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

Fin 2013, ce sont au total 63 captages et 55 piézomètres qui sont télégérés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR) aussi bien quantitativement que qualitativement (conductivité et turbidité sur des ouvrages sensibles).

Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau. Une note journalière sur le suivi de quelques ouvrages prioritaires est transmise à l'ARS et la DDTM.

La démarche de mise en place d'une plateforme web de diffusion des données a été poursuivie avec la société Aquasys. Le développement du site s'est achevé fin 2013 pour la thématique « quantité », sa mise en service est prévue début 2014. Un volet qualité sera ajouté courant 2014.



Le Syndicat a participé tout au long de l'année 2013 à diverses réunions sur la gestion de l'eau (ODE, SAGE Seudre, Boutonne, Charente, Né...).

2 – Les recherches en eau et les actions de protection des ressources

2.1 – Les recherches en eau

- **Forage d'exploitation** – Les interventions suivantes ont eu lieu en 2013 :

| Ouvrage concerné | Potentiel testé | Nature de l'intervention |
|--|----------------------|--|
| Poursay Garnaud "Bois de Vervant" | 60 m ³ /h | Sept. à Déc. 2013 : forage de reconnaissance transformé ensuite en forage d'exploitation, afin de remplacer l'ouvrage existant dont l'équipement n'est plus satisfaisant. |
| St Césaire "Chez Veillon F ₂ " | 50 m ³ /h | Sept. à Déc. 2013 : forage de reconnaissance pour tester le potentiel de la nappe captive du Cénomaniens carbonaté. |



Captage de Poursay Garnaud "Bois de Vervant F₂" : Soufflage du réservoir après tubage.



Captage de St Césaire "Chez Veillon F₂" : Foration du réservoir captif du Cénomaniens

- **Inspections vidéo** – Les diagnostics des captages suivants ont été réalisés en 2013 :

| Ouvrage concerné | Nature de l'intervention |
|--|---|
| St Césaire "Chez Veillon F ₁ " | Inspection de l'ouvrage en Février 2013 en vue de son remplacement par un nouveau forage. |
| St Vaize "La Salle F ₂ " | Inspection de l'ouvrage en Décembre 2013, lors du changement de pompe par l'exploitant. |

• **Équipement, raccordement et mise en service de nouveaux forages.**

L'équipement du forage de Fontaines d'Ozillac "*Fief du Breuil F₂*" s'est déroulé en deux étapes :

- **début Aout 2013** : équipement provisoire pour une mise en service d'urgence
- **Novembre 2013** : Mise en service définitive de l'ouvrage

*Captage de Fontaines d'Ozillac "Fief du Breuil F₂" :
Descente de la pompe en Novembre 2013*



2.2 – La protection de la ressource

2.2.1 – Les périmètres de protection

Au 31 Décembre 2013, sur les **65 captages** du Syndicat :

- **53** champs captants (46 en service et 7 prochainement mis en production) bénéficient d'un périmètre officiel ;
- **4** forages, dont **3** nouveaux ouvrages et **1** forage réhabilité, sont prochainement à protéger ;
- **4** ouvrages sont en réserve;
- **4** vont être désaffectés d'ici 2014/2015.

Études préalables pour la protection de nouveaux forages- Les études préalables pour la protection du forage de Poursay Garnaud « *Bois de Vervant* » ont été lancées à l'automne 2013.

Commission Spécialisée Captages- Le dossier d'Arces sur Gironde "*Le Terrier*" a été examiné en Juillet 2013 et celui de Fontaines d'Ozillac "*Fief du Breuil F₂*" a été transmis à l'automne 2013.

Enquêtes d'Utilité Publique- Les captages de Ste Lheurine "*Font de Cluzac*" et de St Dizant du Gua "*Gratte-Pouils*" ont été soumis à enquête en Juin/Juillet 2013 et ont reçu l'avis favorable du **Coderst** de Novembre 2013.

Travaux de mise en conformité – Dans le cadre des périmètres de protection, des travaux (hors diagnostics des forages privés) pour mettre en conformité ou protéger les installations sont les suivants :

| Type d'aménagement | Nature des Travaux | Captages concernés |
|--|--|---|
| Aménagements du périmètre de protection immédiate | Protection étanche des têtes de forage | Landrais « Toutvent » St Aigulin « Croix de Varachaud F₃ » |
| Aménagements hydrauliques spécifiques | Aménagement du trop-plein des sources, Aménagement électrique et pose du matériel de mesures d'un point d'eau | Mortagne sur Gironde « Fontdevine » |
| Acquisitions de terrains | Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de mettre en prairies permanentes des parcelles des périmètres de protection rapprochée | Landrais « Toutvent » Trizay « Bouil de Chambon » La Clisse « La Roche » St Vaize « La Salle F₁ & F₂ » |

Inspection des périmètres de protection- Aucune inspection n'a été menée en 2013 par l'ARS.

Anciens captages à désaffecter- En accord avec les services de l'ARS, l'inventaire des anciens captages à désaffecter est le suivant :

| Captages à désaffecter | Ouvrage de remplacement | Date prévisionnelle de désaffectation |
|--|---|---------------------------------------|
| Bédenac "Le Pénitencier" | Bédenac « Le Jarcelet ». Travaux d'équipement et de raccordement en 2014/2015 | 2014/2015 |
| Aulnay "Palud 2" | Juicq « Etray & Bois Moreau » dotés d'une unité de traitement au charbon actif | 2014 |
| Bresdon "Fontaines Charlemagne" | Ballans « Les Sablons » | 2015 |
| Siecq "La Bistandille" | | |

LES PIEZOMETRES DE SUIVI DES STATIONS D'EPURATION – En 2013, les 5 ouvrages suivants ont été réalisés :

| Stations d'épuration | Date de réalisation du piézomètre |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Ecurat | Février 2013 |
| Lonzac | Juin 2013 |
| Lorignac | Août 2013 |
| St Sulpice d'Arnoult | Novembre 2013 |
| St Germain du Seudre | Décembre 2013 |

STEP d'Ecurat : Mise en place de la foreuse pour la réalisation du piézomètre de suivi de la station

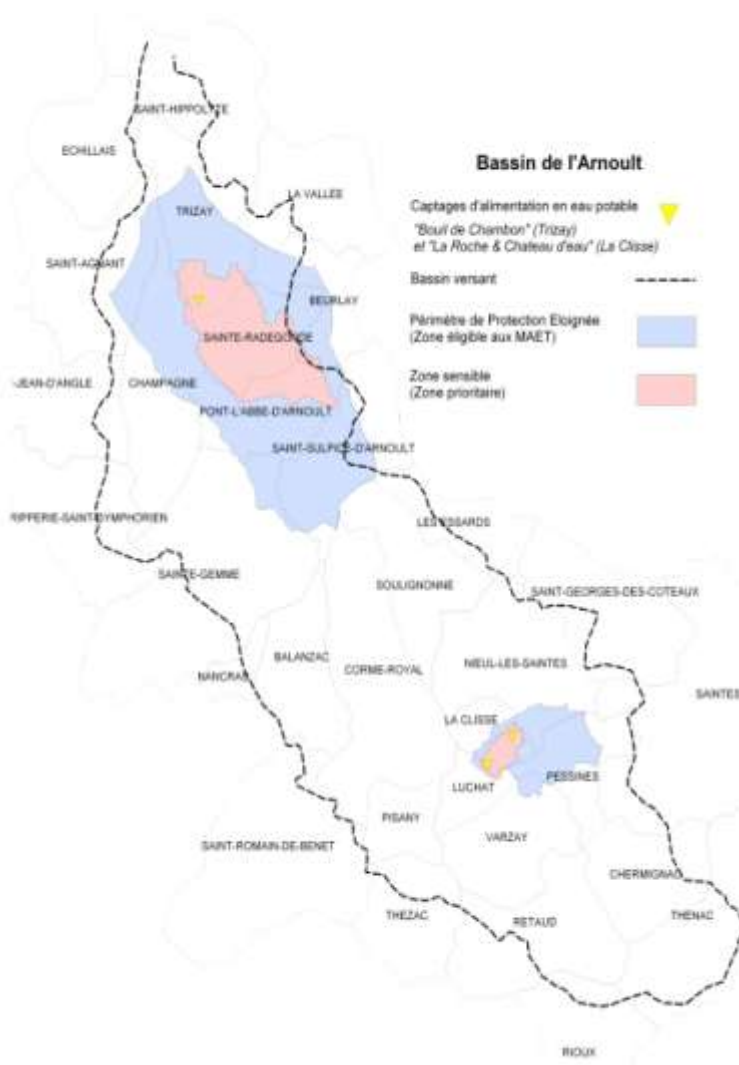


2.2.2 – La préservation des nappes libres ou phréatiques

La préservation des captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) a été engagée dans la vallée de l'Arnoult sur Trizay « *Bouil de Chambon* » et La Clisse « *La Roche* » et « *Le Château d'eau* ».

2013 est la quatrième année de mise en œuvre du Plan d'Actions Territorial (PAT) du bassin versant de l'Arnoult. Cette opération, inscrite au programme Re Sources, est financée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional Poitou-Charentes, le FEDER pour les plans d'entretien communaux et le Syndicat des Eaux.

L'animation initiée en 2011 a été diversifiée auprès de nouveaux partenaires.



- **Les actions engagées auprès de la profession agricole pour réduire les pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires).**

Des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées aux agriculteurs situés dans les zones sensibles des périmètres de protection. Les agriculteurs volontaires doivent préalablement réaliser un diagnostic d'exploitation permettant de situer leur exploitation et leurs pratiques vis-à-vis des risques de pollutions diffuses et ponctuelles de la ressource en eau souterraine. Des propositions d'amélioration sont ensuite élaborées.

En **2013**, 2 diagnostics d'exploitation ont été réalisés par le bureau d'études Envilys, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Après ces diagnostics, les agriculteurs peuvent contracter des **MAET** qui sont des contrats passés avec l'Etat. L'exploitant s'engage dans des pratiques favorables à la qualité de l'eau (limitation de la fertilisation, remise en prairie,...), en contre partie d'une rémunération. Le dispositif MAET ne pouvant être proposé aux agriculteurs que trois ans sur un territoire, **2013 a été la dernière année de contractualisation possible sur l'Arnoult.**

5 exploitants se sont engagés cette année dans ces mesures soit environ **121 ha contractualisés**, représentant **38%** de l'objectif initial fixé à **315 ha**.

Des suivis d'exploitation, réalisés par le bureau d'étude Envilys, permettent d'identifier les évolutions du système d'exploitation des agriculteurs déjà diagnostiqués et d'adapter les futures actions aux enjeux actuels de la profession. **En 2013, 15 agriculteurs ont été suivis.**

- **Le Partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).**

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture 17 pour la réalisation d'actions avec la profession agricole.

Des formations, journées techniques et expérimentations ont été réalisées avec la **Chambre d'Agriculture et les différents OPA présents sur le territoire** (*mesures de reliquats azotés, accompagnement des agriculteurs dans leur fertilisation azotée, journée technique sur l'agriculture de précision, journées de formation, ...*).

Différentes actions ont été réalisées à destination des OPA et de leurs techniciens. **Une formation sur le fonctionnement hydrogéologique du bassin et sur les risques agroenvironnementaux locaux a été réalisée.**



Des partenariats se sont concrétisés avec :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le réseau Agrobio PC/GAB 17 comprenant la présentation *d'itinéraire technique en grandes cultures bio, journée technique sur la fertilité des sols, présentation de la filière luzerne.....*
- l'Association Charentes-Poitou d'Expérimentations Légumières (ACPEL) : **mise en place d'un essai « désherbage mixte sur culture de céleri »** et la Fédération Départementale des Centres d'Expérimentations techniques Agricoles (FDCETA) : **mise en place d'un essai « optimisation de la fertilisation azotée » sur maïs.**

- **Communication** – Elle est faite par la diffusion d’une lettre d’informations aux exploitants agricoles du bassin et de journées de formation (élus, agriculteurs, ...). **Une lettre d’informations à destination de l’ensemble des habitants du bassin a été distribuée (13 000 exemplaires).**

Une série de visites (maison de l’Eau, exploitations agricoles, lecture de paysages, gouffre de Chadennes avec les spéléologues) a été clôturée par la *Journée de la Science* à Saintes le 13 Mai 2013 organisée par l’Education Nationale.

- **Actions engagées auprès des collectivités.** Sur les 30 communes de la vallée de l’Arnoult, 17 se sont engagées pour mettre en place un plan d’entretien. **10 plans d’entretien sont actuellement achevés.** Une demi-journée de démonstration de matériels alternatifs au désherbage chimique a été organisée auprès des agents communaux et des élus du bassin.
- **Acquisitions foncières dans les périmètres de protection** – Afin de faciliter les échanges et/ou acquisitions foncières, un partenariat entre la SAFER et le Syndicat permet une veille sur les ventes de terrains dans les périmètres des captages.
- **Amélioration des connaissances : suivi analytique et datation des eaux-** Un suivi de qualité est réalisé sur 3 points de l’Arnoult (en eau superficielle) et 2 points en eau souterraine (1 source et 1 captage AEP).
Une étude de datation des eaux souterraines par l’université de Rennes a été lancée en 2010 afin de disposer d’éléments sur les temps de résidence de l’eau souterraine et mieux connaître sa dynamique. **Cette étude a été restituée à l’ensemble des partenaires du programme lors d’une journée consacrée à la qualité de l’eau en mars 2013.**

2.2.3 – La préservation des nappes captives

Les ressources en nappe captive bénéficient d’une protection naturelle efficace. Le seul risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l’isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l’alimentation en eau potable.

La protection de ces nappes profondes passe par « *Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime* » d’environ 120 forages privés situés autour de 26 forages d’eau potable.

Il s’agit préalablement de vérifier la bonne isolation internappes avant d’engager d’éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l’objet d’une *Déclaration d’Intérêt Général (DIG)*.



Phase « diagnostics »- Durant l'année 2013, 5 diagnostics ont été réalisés dans les secteurs de Pons, Léoville et St Pierre d'Oléron.

Les opérations comportent le démontage de la pompe, l'inspection vidéo, les diagraphies, pompages et analyse d'eau sur l'ouvrage puis la repose de la pompe. Le bureau d'études Géoaquitaine est mandaté pour synthétiser les résultats.

Au 31 Décembre 2013, tous les ouvrages prévus dans la DIG (119 forages privés) ont été diagnostiqués.



Dépose de pompe immergée



Mise en place d'un atelier de diagraphies



Inspection vidéo de l'ouvrage

La phase « travaux de mise en conformité » : Les propriétaires des forages des trois premières campagnes de diagnostics ont été contactés par la DDTM afin de se prononcer sur le devenir de leur ouvrage (mise en conformité ou rebouchage) :

- Les **travaux de mise en conformité** avec les propriétaires volontaires ne pourront débuter que lorsque les futures modalités administratives de prélèvement sur les ouvrages mis en conformité seront fixées par la DDTM.

- En 2013, **5 ouvrages ont été condamnés** sur les secteurs de Gémozac, Montpellier de Médillan et Geay pour un montant de 41 520 € T.T.C. Le rebouchage des ouvrages a permis le rétablissement de l'isolation naturelle entre la nappe libre de mauvaise qualité et la nappe captive de bonne qualité de chaque forage.



*Cimentation de l'horizon
imperméable*



Remblayage avec du gravier 5/15 mm

2.3 – La désaffectation des ouvrages

La mise en service de nouveaux forages liée à la restructuration des réseaux d'adduction d'eau potable entraîne la fermeture de captages ne présentant plus les garanties vis-à-vis des contraintes sanitaires actuelles. Les forages et anciennes stations rebouchés sont les suivants

| Commune | Date de désaffectation |
|---|--|
| Fontaines d'Ozillac « Fief du Breuil F ₁ » | Forage rebouché avec des matériaux inertes (calcaire) au droit du réservoir et ciment/béton au droit des formations imperméables |
| Gémozac « Les Parpaillons » | Puits rebouché et transformé en piézomètre |
| Dompierre sur Charente « Les Renfermis » | Puits rebouché et avec maintien du trop -plein |



Gémozac « Les Parpaillons P »- Démolition de l'ancienne station et transformation en piézomètre



Les différentes étapes de la démolition de l'ancien captage de Dompierre sur Charente "Les Renfermis" : découpe de la partie supérieure de l'ouvrage, comblement du puits et arasement du cuvelage avec maintien du trop-plein.

2.4 – Les activités diverses

Communications & Colloques- La communication sur la préservation, la mise en valeur des nappes d'eau souterraine et sur les périmètres de protection a été poursuivie auprès des professionnels, du grand public, de la profession agricole, des élèves et étudiants (Lycée agricole de Saintes, Université La Rochelle, Université de Bordeaux à La Clotte, ..).

3 – Les travaux

▪ Doublement de la capacité de stockage au THOU



Le projet a consisté à *doubler* :

- *La capacité de transfert* d'eau vers le Nord du département, de 20000 m³ par jour à 40000 m³ par jour par la pose sur 8 kilomètres d'une conduite en fonte de diamètre 600 mm et la mise en place d'un groupe de pompage complémentaire de 1000 m³/h;
-
- *Le stockage* sur le site du Thou, par la construction d'une seconde bache de 6000 m³.

Le montant de l'opération s'élève à 4,6 M€, subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de La Charente Maritime

L'ensemble du dispositif a été mis en service en mai 2014.

L'entretien, la maintenance et le pilotage des infrastructures sont assurés la RESE.

3.1 – Le financement

Le Syndicat des Eaux a financé ses dépenses d'équipement brut, soit **16 841 k€** sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 1 269 k€ du Conseil Général de la Charente-Maritime et 259 k€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

4 – Le Patrimoine Eau Potable

L'eau brute pompée dans les nappes et les eaux de surface doit être traitée, stockée et transportée à travers le département. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1960. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

4.1 – Le Patrimoine du Syndicat des Eaux

- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000m³/j et de sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm³ ;
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm), d'environ 400 km, étendu sur le littoral et les îles avec les capacités de stockage adéquats (plus de 30 000 m³) et stations de reprises associées;
- 62 champs captants d'eau potable ;
- 322 réservoirs ;
- 11 695 km de réseau d'eau potable.

4.2 – Les Extensions d'Eau Potable

4.2.1 – Programme 2013

Les dépenses engagées sont les suivantes :

- Crédits affectés **1 408 600 euros** en section d'investissement
89 400 euros en section d'exploitation
- Nombre de branchements : **590**
- Coût moyen par branchement : **2 539 euros HT**
- Nombre de lotissements privés(et assimilés : projets de logements sociaux , d'établissements pour personnes âgées dépendantes) et communaux : **14**
- Linéaire de canalisation : **14 546 ml**
- Coût moyen /ml : **103 € HT**

On note une diminution du programme de **453 024 € (soit 23%)** en terme d'affectation de crédits par rapport à 2012. Cette diminution est probablement le résultat de la crise économique actuelle et de la baisse d'activité constatée dans le bâtiment.

Le programme 2013 représente le traitement de **207 opérations** d'extension de réseau d'eau potable.

4.2.2 – Dépenses réalisées

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2013 et programmés en 2014 ou antérieurement.

Le montant des dépenses réalisées s'élève à **1 431 678 euros** en section d'investissement et **94 963 euros** en section d'exploitation.

On note une stagnation des dépenses réalisées en 2013 par rapport à 2012.

4.2.3 – Financement

Desserte intérieure du lotissement :

Dépense à la charge du lotisseur

Raccordement au réseau existant :

Participation financière du SYNDICAT des EAUX dans la limite de **6 100 euros** par branchement, le complément étant à la charge du lotisseur.

Le Syndicat des Eaux propose aux communes la mise en place d'une **PVR (Participation Voirie et Réseaux)** ou d'un **PUP (Projet Urbain Partenarial)** **dans la mesure du possible.**

4.3 – Les déplacements et aménagements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux (déplacements, modifications, remise à niveau d'ouvrages de voirie dans le cadre d'un marché à bons de commande) nécessaires dans le cadre de travaux de voirie, d'implantation de canalisations en terrains privés notamment.

4.3.1 – Programme 2013

- Crédits affectés **1 358 000 euros ht** en section d'investissement
218 970 euros ht en section d'exploitation

soit une diminution de **494 540 € (24%)** par rapport aux crédits affectés en 2012.

- Plusieurs travaux d'importance font partie de ce programme :

- la modification du réseau dans le cadre de la reconstruction du pont de LA CLISSE
- le déplacement d'une canalisation diamètre 300 mm lors de la création de l'échangeur RD 222-RD 137 à ANGOULINS
- la restructuration du réseau avant la démolition du château d'eau de LAGORD
- la restructuration de réseau pour l'aménagement du rond point de Bel Air à LA FLOTTE EN RE
- plusieurs opérations importantes de déplacement de canalisations situées en terrains privés
- des aménagements de réseaux suite à la tempête XYNTHIA à YVES et SAINT GEORGES D'OLERON

Le programme d'aménagement de réseaux 2013 représente le traitement de **151 opérations** d'aménagement de réseaux eau potable.

4.3.2 – Dépenses réalisées en 2013

1 547 587 euros sur programmes 2013 et antérieurs en section d'investissement et **74 704 euros** en section d'exploitation.

Ces dépenses varient tous les ans en fonction des besoins. En 2013, elles ont augmenté de **632 200 euros** en section d'investissement, cette augmentation correspondant en grande partie aux dépenses liées aux travaux de restructuration de réseaux pour la construction de la ligne grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique et pour laquelle cinq communes du Département sont concernées.

Pour cette opération, les dépenses liées aux restructurations de réseaux sont remboursées par COSEA maître d'ouvrage de la construction de la LGV .

4.3.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

4.4 – Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) et des bâtiments et ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

4.4.1 – Programme 2013

9,7 M€/an ont été engagés en autofinancement pour pouvoir remplacer les ouvrages dont la durée de vie est estimée à 50 ans pour les réseaux d'eau et à 80 ans pour le génie civil.

Le Syndicat est intervenu notamment à Aigrefeuille (238 800 €), Aulnay (460 000 €), La Chapelle des Pots (317 000 €, tranche conditionnelle), Fouras (310 000 €) Gémozac (218 000 €), Matha (400 000 €), Puyravault (480 000 €), Rivedoux (300 000 €), Saleignes (425 000 €), St Martin de Juillers (390 000 €), St Savinien (637 000 €), Syndicat de La Rochelle-Nord (805 000 €), Syndicat de Rochefort Sud (485 000 €)

4.5 – L’entretien et la réhabilitation des ouvrages d’eau potable

5.5.1 – Réhabilitation

Les dépenses réalisées en 2013 s’élèvent à **115 670 euros ht**, elles correspondent au début du nouveau programme de réhabilitation du génie civil concernant 43 ouvrages mis en place par le Syndicat pour les années 2013 à 2017.

4.5.2 – Entretien

Un marché à bons de commande permet de répondre aux besoins. En 2013 le montant des travaux réalisés s’élève à **140 854 € ht** correspondant au solde du programme 2009-2012.

Un nouveau marché à bons de commande a été mis en place en 2013.

4.5.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

1 Assainissement des communes rurales

Depuis plusieurs années, le Syndicat des Eaux se préoccupe du traitement des eaux usées des communes rurales. Lorsque l'habitat est très dispersé, l'assainissement non collectif constitue une solution pertinente. Dans le cas contraire, l'assainissement collectif doit être envisagé de façon pragmatique et novatrice, via des solutions « sur-mesure » tenant compte des particularités propres du territoire.

1.1 - Le partenariat entre le Syndicat des Eaux et les collectivités

Préalablement aux études de mise en place de l'assainissement collectif sur une commune, une étude de zonage doit être réalisée. Celle-ci permet de définir :

- Les zones d'assainissement collectif où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif au sein desquelles les communes se doivent d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel et, si elles le désirent, leur entretien.

Une fois la carte de zonage approuvée, la collectivité doit mettre en œuvre la collecte et le traitement des eaux usées domestiques dans les secteurs classés en collectif. Pour ce faire, elle fait appel aux services du Syndicat des Eaux, tant pour l'expertise technique, avec la réalisation et le suivi des études, que pour l'aspect administratif, avec la dévolution des études et des travaux selon le Code des Marchés Publics, la recherche et le gestion de subventions, et que pour le financement de l'opération.

Le Syndicat des Eaux veille néanmoins à associer les élus locaux aux différentes phases du projet, aux divers choix, comme celui de l'implantation des ouvrages..., un partenariat essentiel permettant de mener à bien un projet adapté au contexte spécifique local.

1.2 - Le financement des opérations d'assainissement

Le Conseil Général finance l'assainissement des communes rurales à hauteur de 40 %.

A ces subventions départementales, s'ajoutent des aides des Agences de l'Eau qui, selon leurs crédits affectés pour le département, complètent les aides de certaines opérations d'assainissement rural.

Le Syndicat des Eaux a investi, sur l'exercice 2013, plus de 22,5 millions d'euros.

Il a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 5,308 millions d'euros du Conseil Général de la Charente-Maritime et 2,763 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

1.3 - Les unités de traitement

1.3.1 - De nouvelles communes assainies

En milieu rural, plusieurs filières de traitement sont proposées selon la sensibilité du milieu récepteur et les niveaux de rejet requis, l'emprise foncière disponible et l'intégration paysagère du projet.

184 unités de traitement (dont 4 pour des lotissements) ont d'ores et déjà été construites.

Ecologiquement et économiquement compatibles avec les attentes des communes rurales, les petites stations apportent une réponse raisonnée à la protection des milieux aquatiques dans le département.

Elles font toutes appel à un phénomène biologique de dégradation de la matière organique et de la pollution présente dans les eaux usées domestiques via des micro-organismes naturellement présents dans le milieu, que ce soit, les stations de type « boues activées », ou encore les lagunages naturels ou les filtres plantés de roseaux...



Station d'épuration de Cram-Chaban

Ainsi, en 2013, a été mise en service, par exemple, la station d'épuration de **CRAM CHABAN** de type lits plantés de roseaux pour une capacité nominale de 650 Equivalents habitants. Le montant de l'opération s'élève à 900 000 €HT

On peut également citer pour l'année 2013, la commune de **MURON l'Île d'Albe**, avec la réalisation d'une station d'épuration de type disques biologiques et lits plantés de roseaux de 400 Equivalent-habitants, extensible à 600 EH, pour un montant d'opération de 440 000 €HT,



mais aussi celle de **ST GERMAIN DU SEUDRE**, d'une capacité de 650 EH de type filtres plantés de roseaux pour un montant de travaux de 327 000 €,



ou encore celles de **ST SAUVEUR D'AUNIS** de type boues activées d'une capacité de 5 000 EH pour 3,1 M€ ou de **LA GREVE SUR LE MIGNON** ...

Le Syndicat des Eaux continue à réaliser également des lagunages naturels, systèmes de traitement performants, d'exploitation simple et économe.

Néanmoins, ce type de filière ne peut être mis en œuvre partout ; cela dépend de la sensibilité du milieu récepteur ainsi que des opportunités d'acquisition foncière dans la mesure où les lagunages nécessitent une emprise foncière importante.

1.3.2 - La poursuite de la collecte dans les communes rurales

Nombreuses opérations de mise en place de l'assainissement collectif dans des communes rurales ont été engagées en 2011, 2012. Celles-ci commencent par la construction de l'unité de traitement. L'ensemble de la zone à desservir ne pouvant être réalisé sur un seul exercice budgétaire, le réseau est scindé en plusieurs tranches fonctionnelles.

Ainsi, en 2013, des tranches de réseaux ont été réalisées :

- Saint Georges d'Oléron – quartier de la maison de retraite,
- Saint Pierre d'Oléron, secteur de St Sèverin,
- Pessines (tranches ferme et conditionnelle),
- Ecurat (tranches conditionnelles 1 et 2),
- St Sulpice d'Arnoult (tranche ferme),
- Orignolles (tranche conditionnelle 2),
- Lonzac (2^e tranche)...

1.3.3 – Les aménagements de stations d'épuration existantes

Station d'épuration de TONNAY CHARENTE

La commune de TONNAY CHARENTE est desservie par un réseau d'assainissement collectif avec une station d'épuration sur les bords de Charente d'une capacité nominale de 7 500 Equivalent-habitants, de type boues activées avec un rejet en Charente.

Les rejets de cette unité de traitement étaient régulièrement non conformes à l'arrêté d'autorisation et à la réglementation et faisait l'objet d'une mise en demeure pour une mise en conformité.

Le Syndicat des Eaux a décidé l'extension de la station d'épuration pour une capacité nominale de 9 500 Equivalent-habitants. Cette extension devra se limiter à l'emprise actuelle qui est située en zone inondable. L'ensemble des ouvrages et installations électriques seront mises au dessus de la cote des plus hautes eaux afin d'assurer une continuité de service.

Les travaux ont débuté en Avril 2013. Le coût de l'opération s'élève à 3,5 M€.

Réhabilitation et mise en conformité de la station de ST JULIEN DE L'ESCAP

La station d'épuration de ST JULIEN DE L'ESCAP est une station de type « lit bactérien - forte charge » d'une capacité nominale de 1 000 Equivalent-Habitants, située à l'Ouest du bourg, au lieu dit « Le Clos ».

L'unité de traitement présentait un certain nombre de dysfonctionnements récurrents : non-conformité du rejet, nuisance olfactive, ouvrages de traitement insuffisants.

Suite à une étude de définition réalisée en Novembre 2009, le Syndicat des Eaux a décidé de mettre en conformité et de moderniser la filière « eau » de traitement, tout en préservant la filière « boues » réalisée en 2007.

Le montant de l'opération est de 524 000 € HT.



Disques biologiques



Bassin tampon

2 - L'assainissement du Littoral

En matière d'assainissement, le littoral présente des spécificités.

Tout d'abord, l'ensemble des communes littorales sont aujourd'hui équipées d'un système d'assainissement collectif. Chaque année, de nouveaux secteurs sont desservis conformément au zonage d'assainissement.

Le milieu récepteur est extrêmement sensible de part les divers usages que l'on y trouve, comme les zones de baignade, de pêche à pied, les zones conchylicoles...

Ceci génère des contraintes en matière d'assainissement, et plus précisément au niveau des normes de rejet à respecter dans ces zones littorales afin de ne pas détériorer la qualité du milieu récepteur et ne pas mettre en péril les divers usages.

De plus, au titre qu'en eau potable, les ouvrages de collecte et de traitement dans ces zones littorales doivent être sur-dimensionnés afin de faire face à la pointe estivale. Pour l'île d'Oléron, la population entre l'hiver et l'été est multipliée par 10 !

Mise aux normes phosphores des stations d'épuration de l'île de Ré

Le contexte réglementaire des rejets en sortie de station d'épuration de plus de 10 000 EH a récemment évolué. Ces modifications réglementaires sont les suivantes :

- Extension des zones sensibles prévues à l'article R211-94 du code de l'environnement (Arrêtés Zones Sensibles) ;

- Loi sur l'eau du 22/06/2007 imposant un niveau de rejet sur l'azote global (NGL<15mg/l) pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH situées en zone sensible ;
- SDAGE Loire Bretagne approuvé en 2009 et imposant un niveau de rejet sur le Phosphore total (Pt<1mg/l) pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH
- Arrêté du 2/08/2010 relatif à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Les 4 stations d'épuration de plus de 10 000 EH concernées par ces modifications réglementaires et situées sur le bassin Loire-Bretagne sont les suivantes :

ARS EN RE, 23 000 EH
 LA COUARDE, 36 500 EH
 LA FLOTTE EN RE, 36 000 EH
 SAINTE MARIE DE RE, 30 000 EH.

Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a confié au Bureau IRH une étude visant à évaluer l'impact de ces nouvelles exigences réglementaires sur ces 4 stations d'épuration de l'île de Ré.

Il ressort du rapport remis par IRH que les quatre stations d'épuration étudiées présentent des performances épuratoires globalement très satisfaisantes, que ce soit pour les paramètres microbiologiques ou physicochimiques.

Par ailleurs, l'étude montre que le respect des exigences réglementaires « Azote » et « Phosphore » nécessitera :

- pour le phosphore : une mise aux normes (échéance fin 2013) des stations d'épuration d'Ars en Ré, La Couarde sur Mer et Sainte Marie de Ré. Les travaux correspondants, évalués à 20 000 € H.T. par installation, seront réalisés au titre de la programmation 2013 ;
- pour l'azote : une mise aux normes avant l'échéance réglementaire du 31/12/2016 de la station d'épuration d'Ars en Ré. Pour cette opération, il est nécessaire d'identifier les contraintes du projet afin de bâtir un programme de travaux.

Campagne de surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées par les stations d'épuration

Sur la base de la circulaire du 29 Septembre 2010, les rejets des 7 stations d'épuration suivantes, d'une capacité supérieure à 10 000 Equivalent-Habitants (EH), ont fait l'objet d'une campagne initiale de mesures des micropolluants réalisée par le LASAT :

- LA COUARDE SUR MER : 37 000 EH
 - LA FLOTTE : 36 000 EH
 - GRAND VILLAGE / CHÂTEAU D'OLÉRON : 20 000 EH
 - MARENNES : 18 000 EH
 - PONS : 13 000 EH
 - ST DENIS D'OLÉRON / BRÉE LES BAINS : 35 000 EH
 - SAINT PIERRE D'OLÉRON : 25 000 EH

L'obligation de surveillance des micropolluants s'inscrit dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des micropolluants dangereux pour le milieu aquatique et notamment des **Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)** présents dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement.

La prestation a consisté en la réalisation pour chaque station d'épuration, d'une série de 4 campagnes de mesures permettant de déterminer les concentrations moyennes sur 24h dans les eaux traitées des micropolluants listés en annexe 3 de la circulaire du 29 Septembre 2010. Les concentrations moyennes journalières mesurées devront permettre, à l'aide des mesures de débit réalisées en sortie de station, de calculer, pour chaque micropolluant, le flux journalier rejeté au milieu naturel.

3 - La gestion du patrimoine

Le patrimoine du Syndicat des Eaux en matière de réseaux d'assainissement collectif représente 2 491 kilomètres de canalisations.

3.1 – Réhabilitation de réseaux

Les premiers réseaux ont été posés au début des années 1970. A cette époque, les méthodes de pose n'étaient pas normalisées comme elles peuvent l'être aujourd'hui ; il en découle un vieillissement prématuré de certaines canalisations.

Plus précisément, les dysfonctionnements relevés dans le cadre des inspections télévisées réalisées par le Syndicat des Eaux proviennent majoritairement :

- De problèmes de corrosion des conduites, phénomène lié à la présence d'hydrogène sulfuré produit par la fermentation des effluents ;
- D'une mauvaise étanchéité des canalisations liée à des anomalies mécaniques, de type fissures, perforations...

Les réseaux ne sont alors plus étanches, présentant un risque de pollution diffuse mais engendrant également un surplus d'eaux claires parasites, source de dysfonctionnement de l'unité de traitement.

Le Syndicat des Eaux mène donc depuis 15 ans une politique de renouvellement de son patrimoine ; chaque année, un budget de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros dégagé de l'autofinancement permet de réhabiliter des canalisations et ainsi de lutter contre les eaux parasites et de veiller à la préservation des milieux.

En 2013, au Syndicat des Eaux, un budget de 4,8 M€ a été consacré à des opérations de réhabilitations de réseaux d'assainissement dont :

- ✓ ST PIERRE D'OLERON, secteur de la Perroche : Réhabilitation de 1,2 km de réseau – Travaux de gros diamètre (400 mm) avec une forte profondeur et du sable. Des travaux de désamiantage ont été nécessaires – Ces travaux ont été réalisés avec l'obligation de maintien de service – Travaux situés sur la route touristique avec les contraintes liées à la saison estivale.



mais également sur les communes de :

- ✓ ST GEORGES D'OLERON, quartier de la Maison de Retraite,
- ✓ TONNAY BOUTONNE, Porte de la Ville,
- ✓ GEMOZAC,
- ✓ ST GENIS DE SAINTONGE, route de Jonzac,
- ✓ ST SAVINIEN, quartier du Port et rue de la Gare,
- ✓ MARENNES, rue Pierre Voyer,
- ✓ LA FLOTTE EN RE, avenue des Vieux Moulins et route de St Martin,...

La gestion du patrimoine passe également par des actions préventives avec la mise en place de traitement sur les postes de refoulement afin d'éviter la formation d'H₂S, un gaz issu de la fermentation des effluents qui dégrade les canalisations gravitaires situées en aval, particulièrement celles en amiante ciment.

3.2 – Extensions de réseaux

Programme 2013

- Crédits affectés **1 520 800 euros ht en section d'investissement.**
36 000 euros ht en section d'exploitation.

- Nombre de branchements **440**
- Coût moyen par branchement **3 538 euros ht**
- Nombre de lotissements privés (et assimilés : projet de logements sociaux, établissements pour personnes âgées dépendantes) et communaux **13**
- Linéaire de canalisation **4 676 ml**
- Coût moyen/ml **333 € ht**

Le linéaire de canalisation ci-dessus correspond au réseau gravitaire uniquement.

On note une diminution du programme de **596 550 €**, soit 28 %, en terme d'affectation de crédits par rapport à 2012.

Le programme 2012 représente le traitement de **100 opérations** d'extension de réseau.

Dépenses réalisées

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en **2013** dont les crédits ont été programmés en 2013 et antérieurement.

Dépenses réalisées **1 577 255 euros** en section d'investissement et **20 700 euros** en section d'exploitation.

Ces montants correspondent quasiment à ceux constatés en 2012.

Financement

Raccordement au réseau existant :

Participation financière du SYNDICAT des EAUX dans la limite de **6 900 euros** par branchement, le complément étant à la charge du lotisseur.

Le Syndicat des Eaux propose aux communes la mise en place d'une **PVR** (Participation Voirie et Réseaux) ou d'un **PUP** (projet urbain partenarial) **dans la mesure du possible**.

3.3 – Aménagements, déplacements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux (déplacements, modifications, remise à niveau d'ouvrages de voirie) nécessaires dans le cadre de travaux de voirie, d'implantation de canalisations en terrains privés notamment.

Crédits affectés **769 060 euros ht** en section d'investissement.
75 500 euros ht en section d'exploitation.

Dépenses réalisées **495 710 euros** en investissement et exploitation

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2013 dont les crédits ont été programmés en 2013 et antérieurement. Elles varient tous les ans en fonction des besoins.

Elles correspondent principalement à des travaux de reprises de réseaux avant travaux de voirie programmés par les communes et à des travaux d'amélioration d'ouvrages existants.

Plusieurs travaux d'importance font partie de ce programme :

- la restructuration du réseau rue Amiral Courbet à FOURAS
- une réparation de réseau suite à un effondrement à « Trousse Chemise » commune DES PORTES EN RE
- une restructuration de réseau à ARS EN RE rue du 11 Novembre et venelle de La Croix
- un déplacement de canalisation pour l'aménagement du carrefour RD 728 à SAINTE GEMME

*Le programme d'aménagement de réseaux 2013 représente le traitement de **91 dossiers** d'opération d'aménagement de réseaux d'assainissement eaux usées.*

Financement

Fonds propres du Syndicat.

1 – Missions du service

Le titre I de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 repris dans la loi du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif.

L'article 54 de cette dernière loi précise que les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

✧ *les zones d'assainissement collectif* où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

✧ *les zones relevant de l'assainissement non-collectif* où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, le traitement des matières de vidanges et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Depuis l'entrée en application de cette loi, beaucoup de collectivités, notamment rurales, se sont trouvées dépourvues face à leurs nouvelles compétences et obligations. Elles se heurtaient entre autre à leur devoir de contrôle technique des assainissements individuels et réclamaient un soutien technique, auparavant assuré par la DDASS.

Fort de ce constat, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, qui regroupe la grande majorité des communes essentiellement rurales du département, a décidé en 1992 de mener une politique d'aide financière et technique envers ces communes adhérentes dans la définition de leurs zones d'assainissement collectif et non-collectif.

La création du service de contrôle de l'assainissement individuel a également été entérinée par arrêté préfectoral le 17 février 2000 pour assurer, dans un premier temps, la vérification de la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome. Ainsi en 2013, 414 communes bénéficient de ce service représentant environ 160 000 habitants et 80 000 installations (voir paragraphe 5).

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, le service procède également aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

2 – Etudes du zonage d'assainissement

2.1 Définition

La définition des zones d'assainissement est une obligation prescrite par la Loi sur l'Eau. La répartition entre ces zones doit se faire en fonction de la structure de l'habitat, de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, des caractéristiques du milieu physique et des simulations économiques entre les deux techniques d'assainissement.

La réalisation de ces études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux est confiée à des bureaux d'études compétents choisis après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Un programme d'environ 15 à 25 communes est établi chaque année avec les partenaires techniques et financiers (Conseil Général, Agences de l'Eau, DDTM).

Régulièrement ces zonages d'assainissement font l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution de l'urbanisation. Ces révisions sont souvent engagées lors de la mise en place ou révision de PLU ou de cartes communales, afin d'assurer une certaine cohérence entre le développement de l'urbanisation et l'assainissement.

2.2 Bilan de l'activité

2.2.1 Etudes :

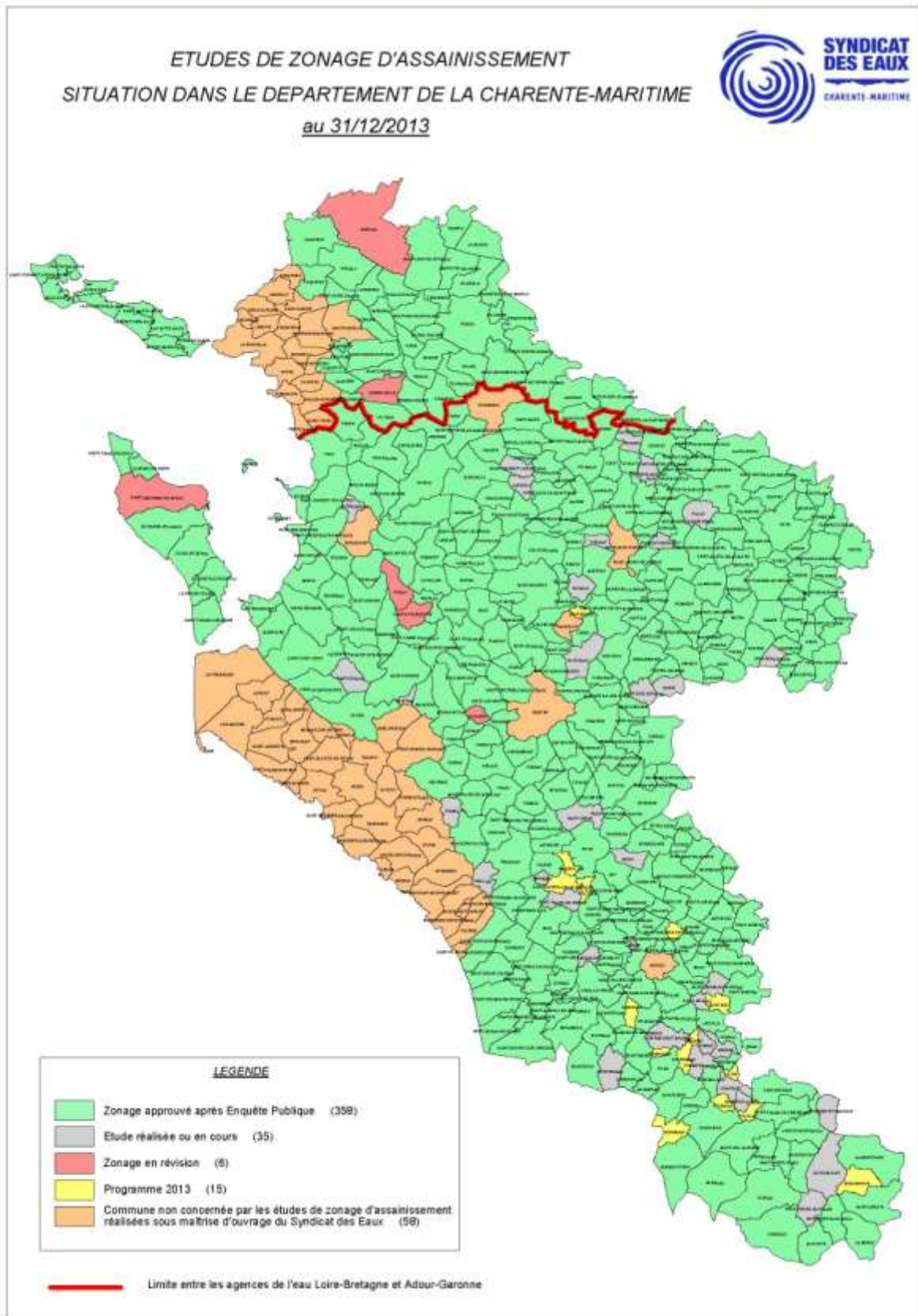
Résultats au 31 décembre 2013 (Voir carte ci-joint) :

| | <i>Rappel 2012</i> | <i>2013</i> |
|---|--------------------|-------------|
| <i>Zonages approuvés après enquête publique</i> | 326 | 358 |
| <i>Zonages en cours de révision</i> | 18 | 6 |
| <i>Etudes réalisées ou en cours</i> | 43 | 36 |
| <i>Etudes du programme de l'année</i> | 15 | 15 |

Nouveaux zonages d'assainissement approuvés après enquête publique en 2013 :

Communes de ECHEBRUNE, LA GREVE SUR LE MIGNON, JUICQ, MERIGNAC, MOINGS, SAINT PIERRE DE JUILLERS, LES PORTES EN RE, NEULLES, NEUILLAC, ALLAS CHAMPAGNE, ANTEZANT LA CHAPELLE, SAINT PARDOULT, BEDENAC, RIVEDOUX PLAGE, VOISSAY, ARS EN RE, AUJAC, SAINT CLEMENT LES BALEINES, NANTILLE, LES TOUCHES DE PERIGNY, SAINTE LHEURINE, SAINT LEGER, SAINT FELIX et STE MARIE DE RE.

Programme 2013 des études de zonage d'assainissement : Réalisation des études de zonage des communes de EXPIREMONT, AGUDELLE, SAINT QUANTIN DE RANCANNES, BELLUIRE, SAINT MAURICE DE TAVERNOLE, MORTIERS, CHARTUZAC, POUILLAC, BOSCAMNANT, CORIGNAC, MAZEROLLES, LA FREDIERE, LE PIN, CHAUNAC.



2.2.2 Urbanisme :

Afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et le développement de l'urbanisation de ses communes adhérentes, le service a été consulté sur l'élaboration ou révision de 66 documents d'urbanisme (cartes communales ou PLU) au cours de l'année 2013.

2.3 Financement

Les études de zonage d'assainissement dépendent du budget assainissement collectif.

La réalisation de ces études est financée de la manière suivante :

- ↳ 50 % Conseil Général et Agence de l'Eau,
- ↳ 50 % Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Coût estimatif du programme 2013 des études de zonage d'assainissement :
112 000,00 € H.T.

3 – Contrôle des dispositifs d’assainissement individuel

3.1 Missions

Chaque nouveau dispositif d'assainissement individuel doit faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation. Les dispositifs d’assainissement individuel existants font l’objet d’un diagnostic de fonctionnement et d’entretien. Ces installations doivent également faire l’objet d’un contrôle périodique qui ne peut excéder 10 ans d’après la Loi sur portant Engagement National pour l’Environnement du 12 juillet 2010.

Les modalités de ces contrôles sont fixées dans l’Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l’exécution de la mission de contrôle des installations d’assainissement non-collectif et dans le règlement du service public d’assainissement non-collectif.

Cet Arrêté du 27 avril 2012 précise notamment les critères d’évaluation des risques sanitaires et environnementaux des installations d’assainissement non collectif.

Il définit notamment les zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental :

- périmètre de protection d’un captage public d’eau utilisé pour la consommation humaine ;
- zone à proximité d’une baignade ;
- zone a usage sensible : conchyliculture, pisciculture, pêche à pied, activités nautiques ;
- zones identifiées par le SDAGE ou SAGE démontrant une contamination des masses d’eau par l’assainissement non collectif ;

Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d’assainissement individuel et destinée à l’ensemble des usagers du Syndicat des Eaux est diffusée aux usagers du Service Public d’Assainissement Non-Collectif (SPANC).



En 2013, le SPANC du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime comprend 414 communes (voir paragraphe 5).

Les communes de SAINT ROMAIN DE BENET, SABLONCEAUX et CORME ECLUSE ont rejoint le SPANC de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique en 2013.

3.1.1 Contrôle de conception :

- Vérification du dossier de demande d'autorisation d'assainissement non-collectif renseigné par le pétitionnaire,
- Reconnaissance du site
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité du projet d'assainissement.

3.1.2 Contrôle de réalisation :

- Vérification du dispositif avant recouvrement (volume de la fosse toutes eaux, dimension du système d'épandage, qualité des matériaux utilisés, ...).
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité de l'installation.

3.1.3 Diagnostic de fonctionnement et d'entretien :

- Identification des différents ouvrages d'assainissement,
- Vérification de l'état de ces ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.1.4 Contrôle périodique (fréquence qui ne peut excéder 10 ans) :

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'état des ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.2 Bilan de l'activité

3.2.1 Les contrôles

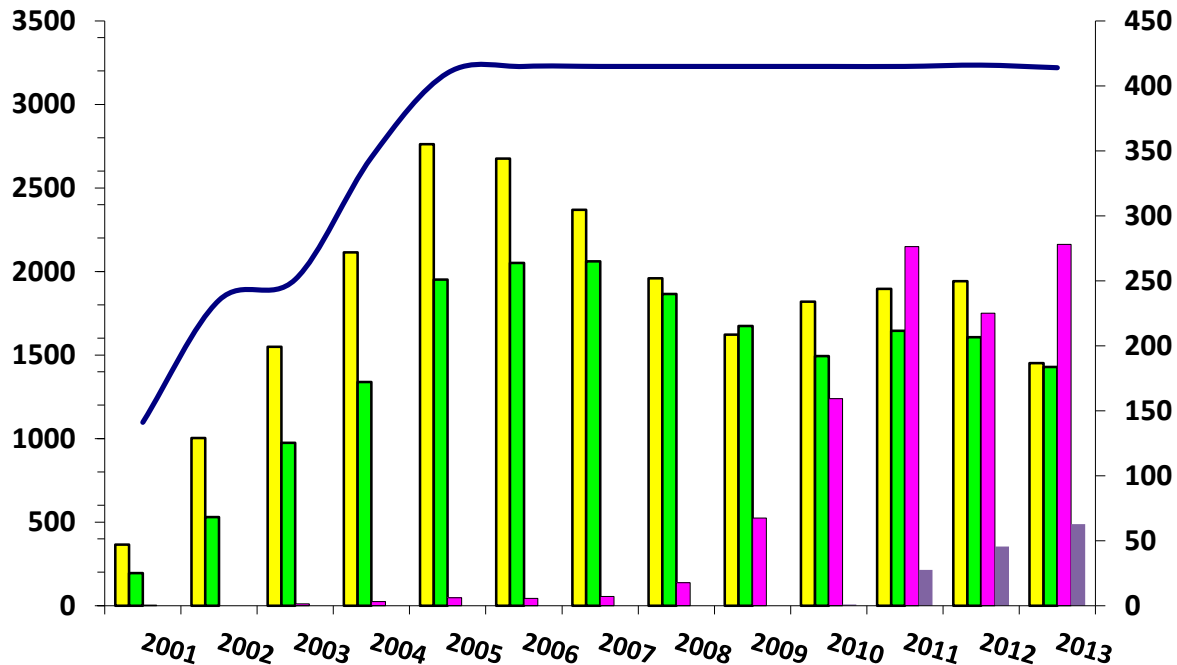
Résultats entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 :

| | <i>Rappel 2012</i> | <i>2013</i> |
|---|--------------------|-------------|
| <i>Nombre de communes contrôlées</i> | 417 | 414 |
| <i>Nombre de contrôles conception</i> | 1942 | 1451 |
| <i>Nombre de contrôles réalisation</i> | 1607 | 1429 |
| <i>Nombre de diagnostics de fonctionnement et d'entretien</i> | 1751 | 2163 |
| <i>Nombre de contrôles périodiques</i> | 353 | 487 |

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES

NOMBRE DE CONTROLES

NOMBRE DE COMMUNES



■ Nombre de contrôles conception ■ Nombre de contrôle réalisation
■ Nombre de diagnostics de fonctionnement ■ Nombre de contrôles périodiques
— Nombre de communes

Dans le tableau ci-dessous, est récapitulé depuis 2001, le nombre de contrôles réalisés :

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | TOTAL |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <i>Conception</i> | 366 | 1003 | 1550 | 2115 | 2762 | 2675 | 2370 | 1960 | 1622 | 1820 | 1896 | 1942 | 1451 | 23532 |
| <i>Réalisation</i> | 194 | 530 | 975 | 1339 | 1952 | 2052 | 2061 | 1866 | 1673 | 1494 | 1644 | 1607 | 1429 | 18816 |
| <i>Diagnostic fonctionnement et d'entretien</i> | 3 | 0 | 11 | 25 | 48 | 44 | 54 | 137 | 525 | 1238 | 2148 | 1751 | 2163 | 8147 |
| <i>Contrôle périodique</i> | | | | | | | | | | 6 | 214 | 353 | 487 | 1060 |
| TOTAL | 563 | 1533 | 2536 | 3479 | 4762 | 4771 | 4485 | 3963 | 3820 | 4558 | 5902 | 5653 | 5530 | 51555 |

L'importante diminution du nombre de contrôle de conception et de contrôle réalisation entre 2006 et 2009 est liée à un ralentissement de l'évolution de l'urbanisation à l'échelle du département. Par ailleurs, ce phénomène a été accentué par la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme en octobre 2007 qui tendait à limiter la consultation du service assainissement individuel par les services instructeurs de permis de construire.

Cependant, un décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement individuel délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non-collectif avant la délivrance du permis de construire.

Malgré une baisse sensible du nombre de constructions neuves de maisons d'habitation, le nombre de contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves d'assainissement individuel reste soutenu jusqu'en 2012. Ce phénomène est lié à la réhabilitation des installations existantes suite aux diagnostics de fonctionnement réalisés notamment lors des transactions immobilières.

L'augmentation depuis 2008 des diagnostics de fonctionnement est liée au développement de cette activité en lien avec les transactions immobilières (voir paragraphe 3.2.1.2) et le développement de campagnes communales de diagnostics des installations existantes (voir paragraphe 3.2.1.3).

Le développement des contrôles périodiques à partir de 2010 est également en lien avec les transactions immobilières qui nécessitent la réalisation d'un nouveau contrôle si le précédent a plus de 3 ans (voir paragraphe 3.2.1.2).

3.2.1.1 Contrôle des installations neuves en 2013

| FILIERES CLASSIQUES ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2013 | NOMBRE |
|--|--------|
| Filtre à sable horizontal drainé | 0 |
| Filtre à sable vertical drainé | 264 |
| Filtre à sable vertical non drainé | 799 |
| Lit d'épandage | 14 |
| Tertre | 34 |
| Tranchées d'épandage | 182 |

| | |
|---|------|
| Fosse étanche | 3 |
| bassin biologique + unité d'évapo-concentration (> 20 EH) | 1 |
| Filtres Plantés Roseaux (> 20 EH) | 2 |
| Micro step (> 20 EH) | 1 |
| Lagunage (> 20 EH) | 1 |
| TOTAL | 1301 |

| FILIERES AGREES ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2013 | NOMBRE |
|--|--------|
| 2010-005_BONEST-PE5 | 2 |
| 2010-008_SEPTODIFFUSEURS SD14 & SD22 | 1 |
| 2010-012_EPURFIX-CP-5EH | 1 |
| 2010-018_GAMME EPURFIX MODELES CP | 1 |
| 2010-019_INNO-CLEAN EW 4 | 2 |
| 2010-023_Filtre à massif de zéolithe - modèles 5 à 20 EH - EPARCO | 20 |
| 2010-026_BIOROCK-D5 | 4 |
| 2011-001 & 2011-001bis_OXYFILTRE 5 | 1 |
| 2011-005_KLARO EASY | 1 |
| 2011-006_TRICEL-P6 | 3 |
| 2011-007_GAMME COMPACT'O ST2 | 1 |
| 2011-008_EYVI-07-PTE | 2 |
| 2011-010_STEPIZEN 1-5EH | 1 |
| 2011-012_EPURALIA-5EH | 3 |
| 2011-022_Jardin d'assainissement FV+FH | 5 |
| 2012-001_BIOXYMOP 6025-06 | 4 |
| 2012-002_GAMME OXYFIX C-90 MB | 6 |
| 2012-003_TRICEL-FR6-4000 | 4 |
| 2012-014_GAMME BIOROCK D | 1 |
| 2012-026_Gamme EPURFLO (modèle MAXI CP) | 1 |
| 2012-010_Gamme EPURBA COMPACT | 1 |
| 2012-012_GAMME OXYFILTRE | 1 |
| 2012-018_GAMME OXYFIX C-90 MB | 1 |
| 2012-023_2012-024_VEGEPURE COMPACT & VEGEPURE PROMS | 1 |
| 2012-027_Gamme EPURFIX (modèles CP) | 5 |
| 2012-028_Gamme EPURFLO (modèles MINI CP et MEGA CP) | 3 |
| 2012-029_Gamme PRECOFLO (modèles CP) | 4 |
| 2012-031_Gamme-KLARO | 5 |
| 2012-034_Gamme ECOFLO (modèles CP MC) | 36 |
| 2012-035_Gamme STRATEPUR (modèles MAXI CP) | 1 |
| 2012-041_ext01_ext02_ext03_InnoClean PLUS EW_KESSEL AG | 5 |
| TOTAL | 128 |

Les systèmes agréés représentent 9 % des installations dont la conception a été contrôlée par le Syndicat des Eaux. Les micro-stations à culture libre ou fixée représentent 2,9 %.

3.2.1.2 Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel

La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières avant le 1^{er} janvier 2013.

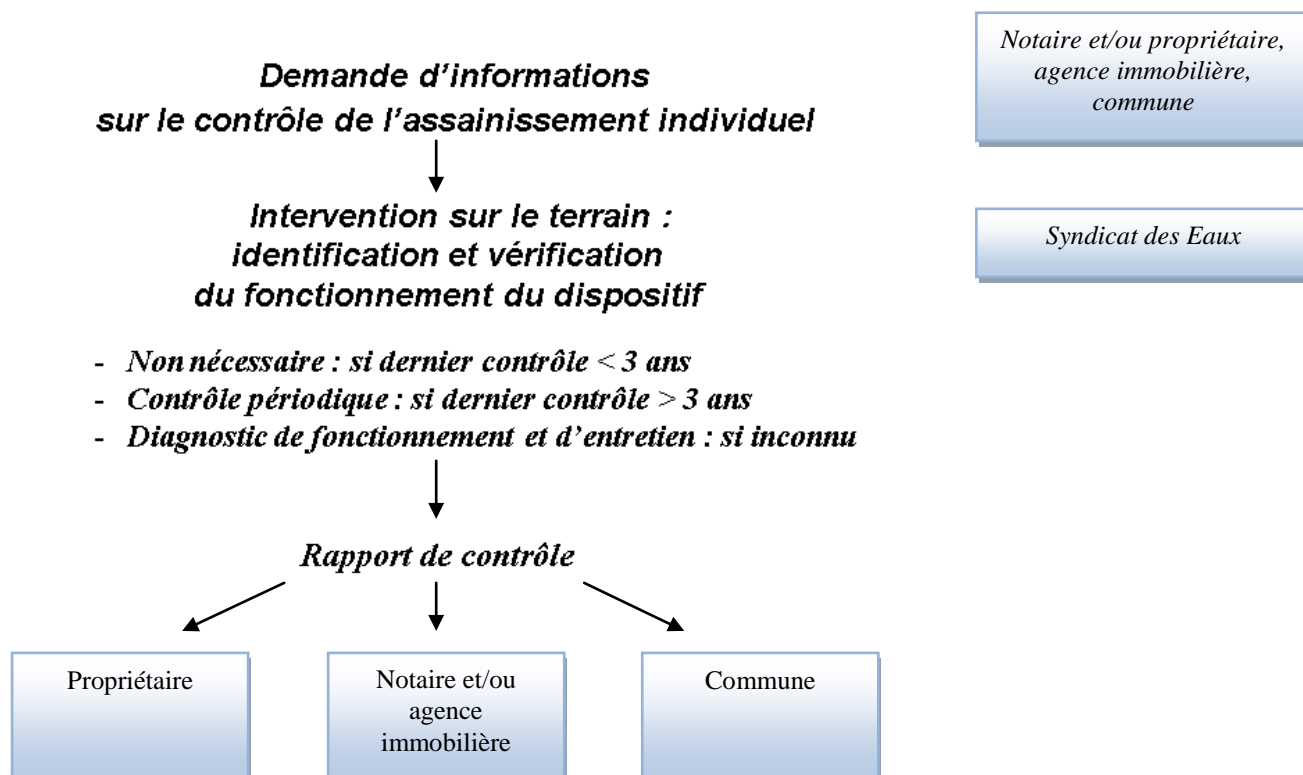
L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, toujours selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'1 an après signature de l'Acte de vente pour faire, si nécessaire, procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des notaires, des agents immobiliers et les communes adhérentes au Syndicat des Eaux a été sensibilisé et informé dès 2009, des dispositions prises par le Syndicat des Eaux.

Ainsi, le Syndicat des Eaux fournit les documents issus des contrôles d'assainissement individuel qu'il réalise, à la demande de vendeurs d'immeubles, notaires ou agents immobiliers.

La procédure est la suivante :



Pour faciliter la consultation du Syndicat des Eaux, un fascicule explicatif et un imprimé type de « demande d'informations dans le cadre d'une vente d'immeuble à usage d'habitation » sont disponibles sur le site internet du Syndicat des Eaux : www.sde17.fr rubrique « Assainissement individuel ».

En 2013, le service a été sollicité 1629 fois pour fournir le document issu du contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre d'une vente d'immeubles à usage d'habitation.

3.2.1.3 Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune

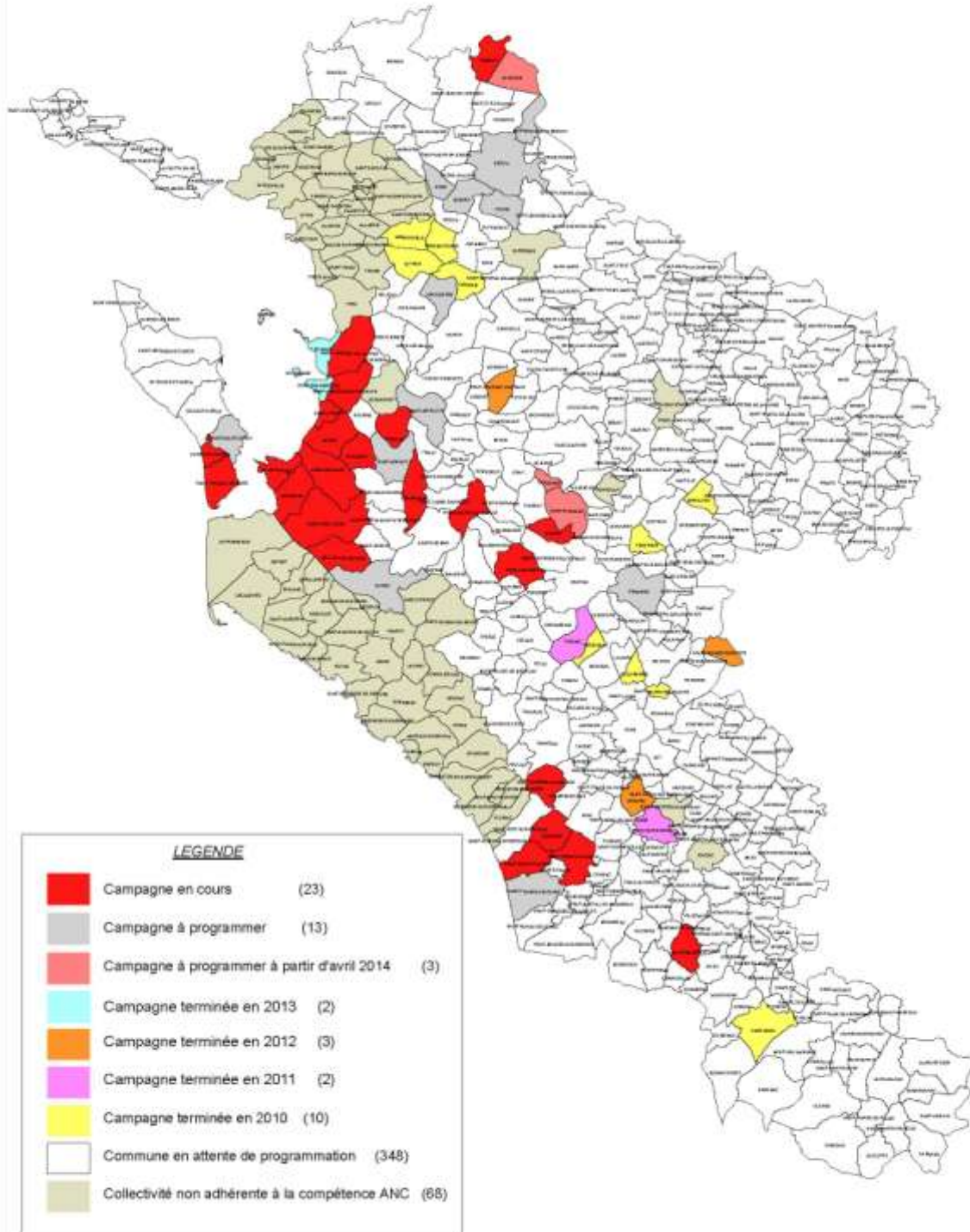
Ces diagnostics consistent à vérifier sur l'intégralité d'un territoire communal, l'ensemble des installations d'assainissement individuel n'ayant pas déjà fait l'objet d'un contrôle récent par le Syndicat des Eaux, en application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, qui précise que l'ensemble des installations doivent faire l'objet d'un diagnostic avant le 1er janvier 2013.

L'état d'avancement de ces campagnes de diagnostic commencées en 2009 est présenté sur la carte ci jointe :

ETAT D'AVANCEMENT DES CAMPAGNES DE DIAGNOSTICS DE FONCTIONNEMENT
ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



au 27/01/2014



D'après l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique, les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

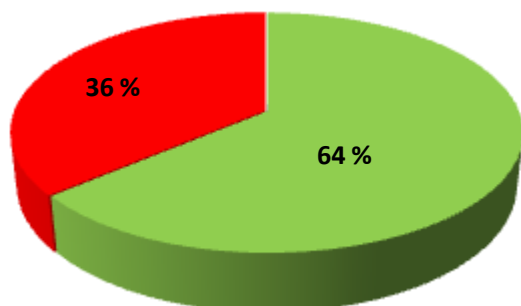
Dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de la qualité des zones portuaires menées par le Conseil Général et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de diagnostics des installations d'assainissement individuel ont débuté sur des communes présentant un enjeu sanitaire majeur, telle qu'une zone conchylicole ou une zone de baignade.

Ainsi depuis 2012, les diagnostics des installations d'assainissement individuel des habitations, des établissements et cabanes ostréicoles ou de plaisance sont réalisés sur les communes de PORT DES BARQUES, FOURAS, SAINT FROULT, MOEZE, HIERS BROUAGE, BOURCEFRANC LE CHAPUS, MARENNES, SAINT JUST LUZAC, NIEULLE SUR SEUDRE, LE GRAND VILLAGE PLAGE et SAINT TROJAN LES BAINS.

Evaluations des risques sanitaires et environnementaux des installations contrôlées en 2013 :

PORT DES BARQUES

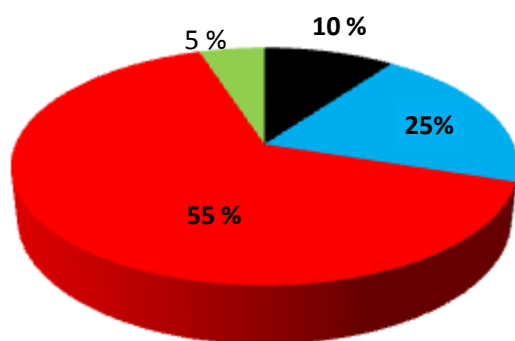
(58 diagnostics évalués selon les critères de l'Arrêté du 7 septembre 2009)



- Installations ne présentant pas de risque : 37
- Installations présentant un risque sanitaire et /ou environnemental : 21

FOURAS

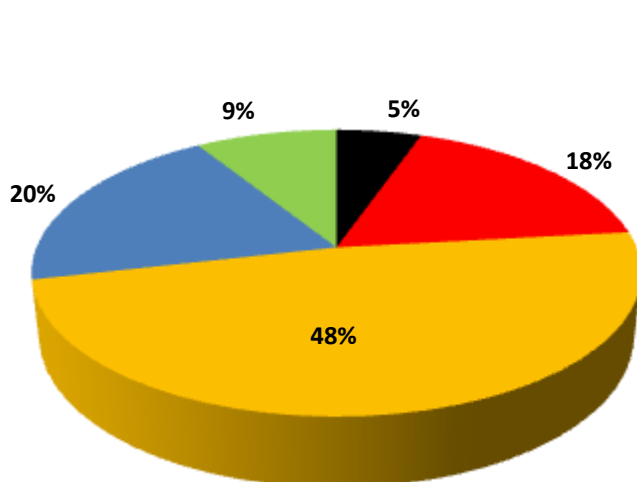
(20 diagnostics, évalués selon les critères stricts de l'Arrêté du 27 avril 2012)



- Absence d'installation : 2
- Installations faisant l'objet de recommandations pour améliorer son fonctionnement : 4
- Installations présentant un danger pour la santé : 13
- Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement : 1

THAIRE

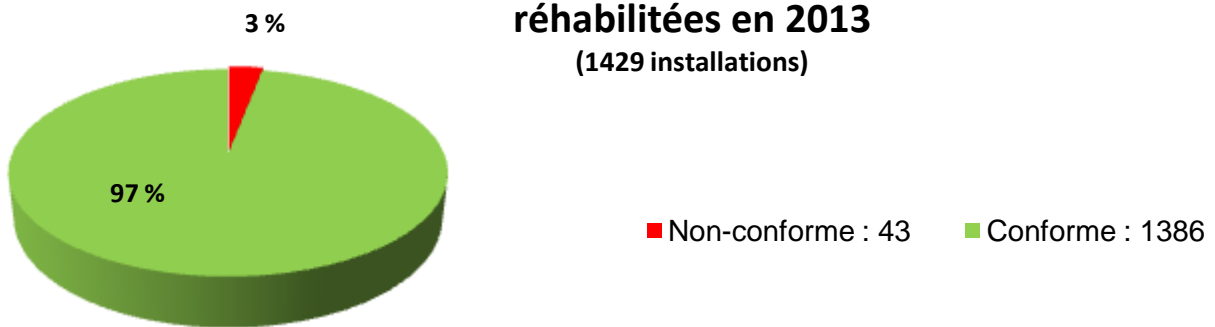
(56 diagnostics évalués selon les critères de l'Arrêté du 27 avril 2012)



- Absence d'assainissement : 3
- Danger pour la santé des personnes : 10
- Installations incomplètes, sous-dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement majeur : 27
- Installations présentant un défaut d'entretien ou une usure de l'un de ses constituants : 11
- Pas de problème : 5

Contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en 2013

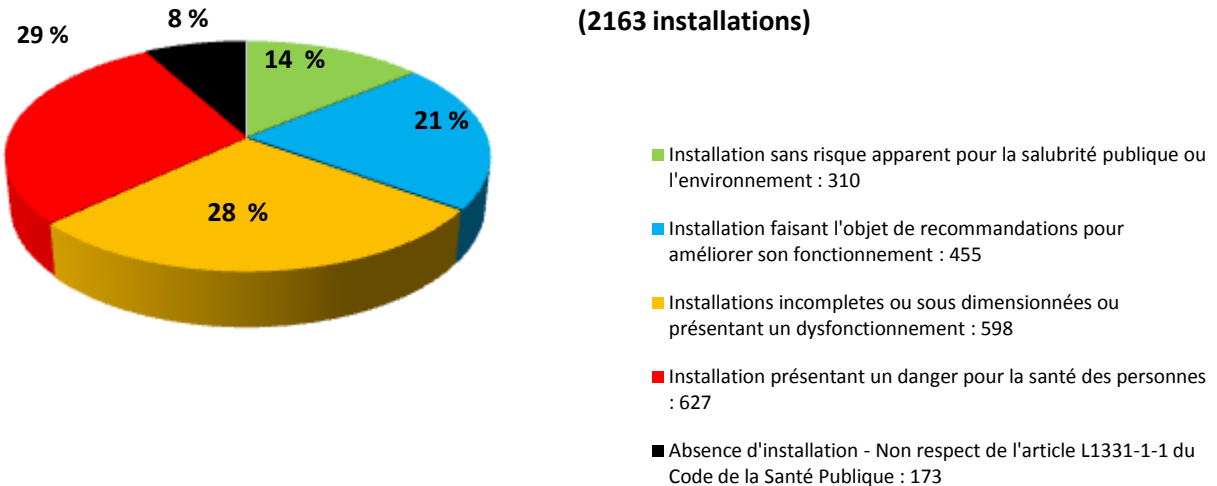
(1429 installations)



Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2013

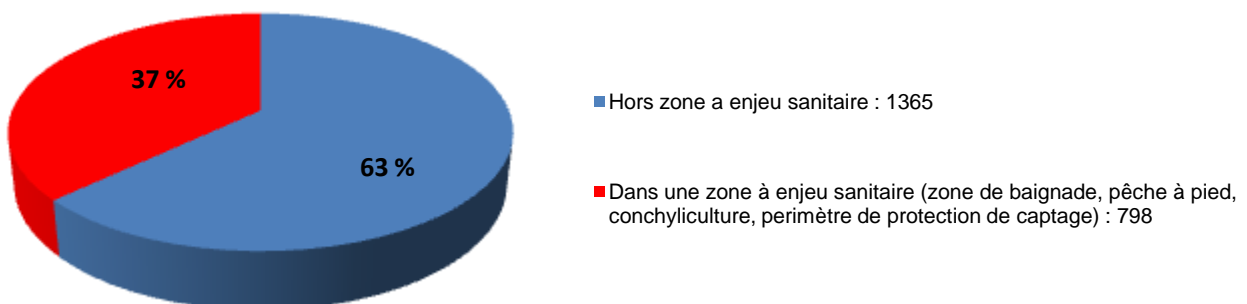
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)

(2163 installations)

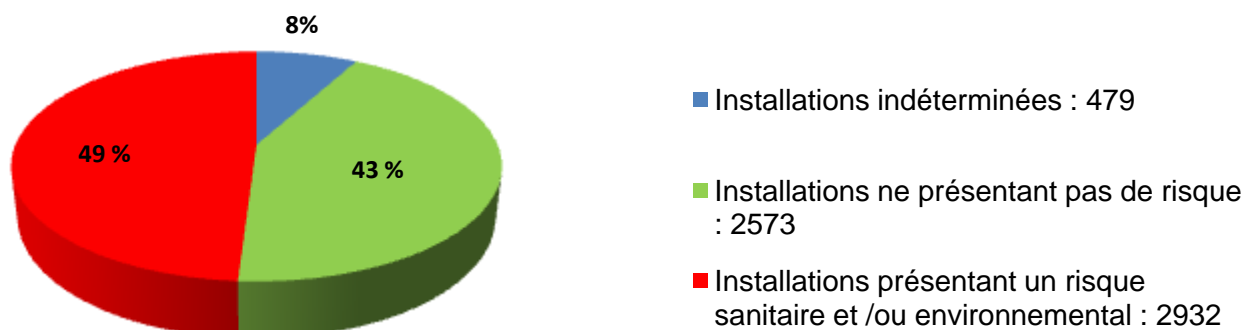


Répartition des diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2013

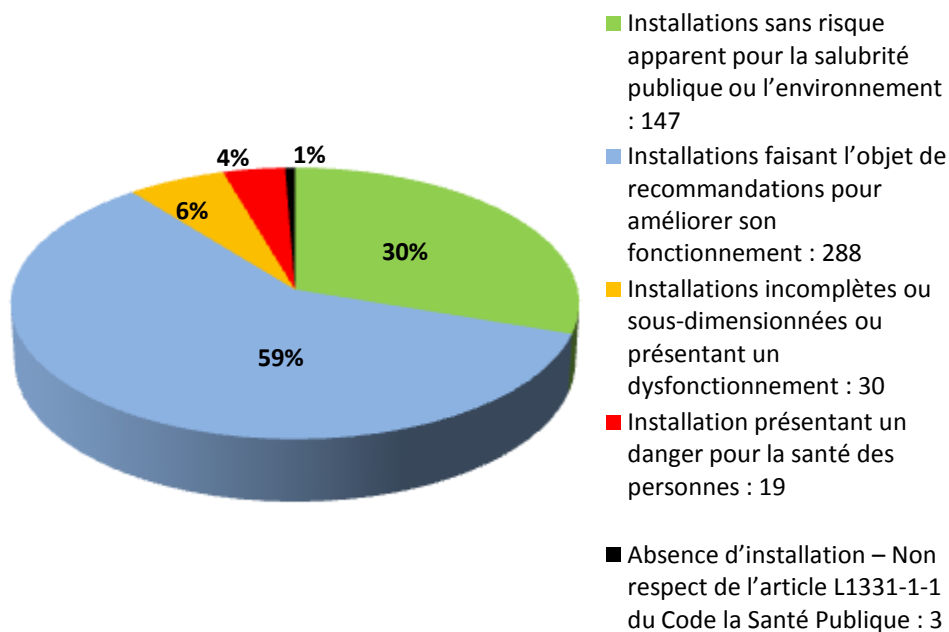
(2163 installations)



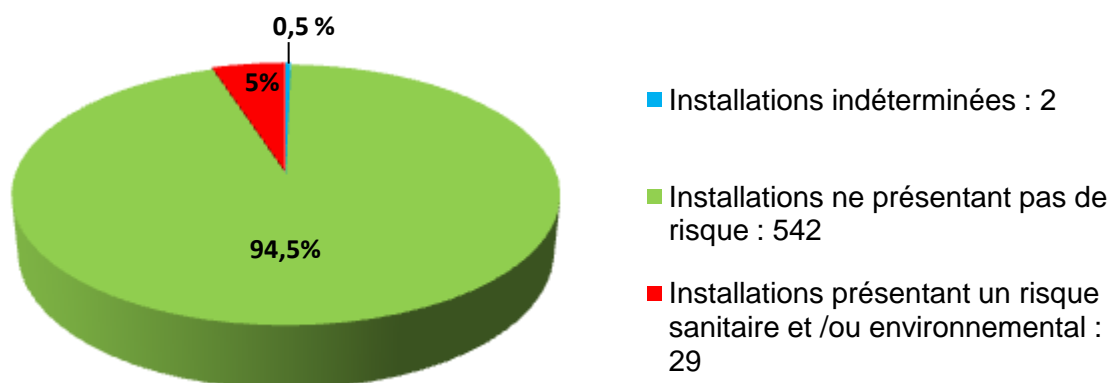
**Diagnostics de fonctionnement
et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2001 et 2012
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)
(5984 installations) :**



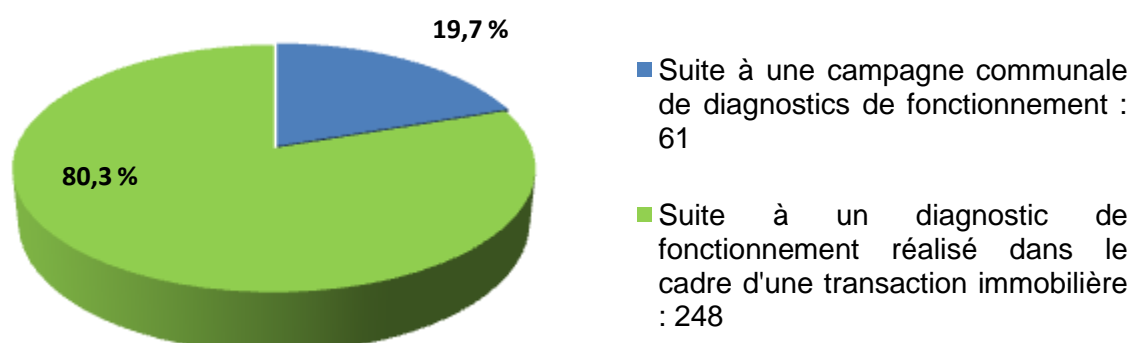
**Contrôles périodiques de fonctionnement
des installations existantes en 2013
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 Avril 2012)
(487 installations) :**



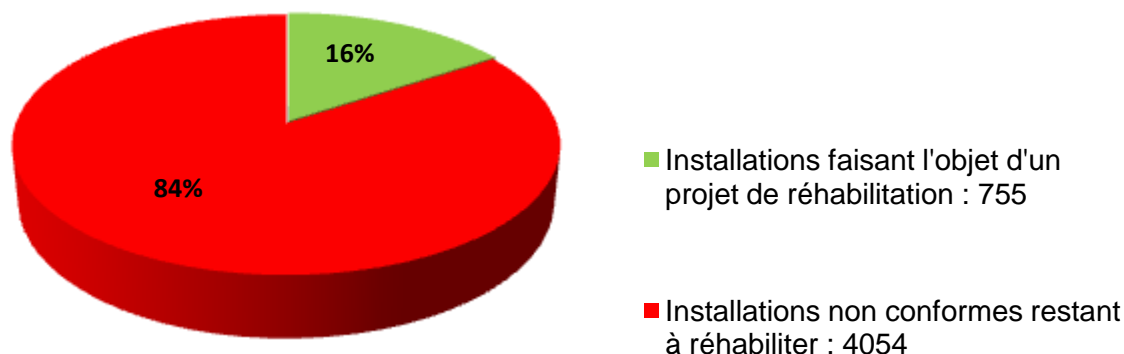
**Contrôles périodiques
de fonctionnement des installations existantes réalisés de 2001 à 2012
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 Septembre 2009
(573 installations) :**



**Installations faisant l'objet d'un projet de réhabilitation
en 2013 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001
(309 réhabilitations) :**



**Installations ayant fait ou faisant l'objet d'un projet de
réhabilitation depuis 2009 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé
depuis 2001
(Installations non-conformes – 4809 installations) :**



3.2.1.5 Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissements

Depuis 2005, le service procède également à la vérification de la conception/réalisation des réseaux d'assainissement privés et raccordés à une unité de traitement commune dans le cadre des lotissements privés.

Ces contrôles, réalisés sous convention avec le lotisseur et la commune, sont effectués par des visites de chantiers, essais d'étanchéité de réseau, contrôle vidéo du réseau, essais de compactage des tranchées. 3 lotissements autorisés en 2013 sur les communes d'YVES, BEAUGEAY et SAINT PIERRE D'OLERON ont fait ou vont faire l'objet de ces contrôles.

3.2.1.6 Indicateurs de performance

D'après l'Arrêté du 2 mai 2007 (version consolidée au 20/12/2013), il correspond au « taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ». Cet indicateur est intégré au RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement).

Selon l'observation des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ce taux (nomenclature P301.3) correspond à :

(Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N et ce depuis la création du service) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

Il s'agit donc :

(Nombre de contrôles d'exécutions conformes + nombre de diagnostics d'installation ne présentant pas de risque ou de danger + nombre de contrôles périodiques d'installations ne présentant pas de risque ou de danger) / Nombre total de contrôle exécution + nombre total de diagnostics + nombre total de contrôles périodiques) X 100

A noter qu'à partir de l'application de l'Arrêté du 27 avril 2012, les installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes de risques avérés de pollution de l'environnement sont également comptabilisées.

En 2013, ce taux est de 86,61 %.

La signification d'une évolution positive ou négative dans le temps ne pourra être appréciée que quand l'ensemble des installations auront fait l'objet d'un contrôle.

3.2.2 Urbanisme

En 2013, le service est intervenu également :

- ✓ En réponse à 77 demandes de certificats d'urbanisme,
- ✓ En réponse à 9 demandes de permis d'aménager,
- ✓ En réponse à 13 déclarations préalables.

3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime

Le service est à l'origine de l'élaboration de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. L'objectif est de proposer aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

Cette charte a été signée le 9 juin 2005 par l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires, le Syndicat des Eaux, la CDA de LA ROCHELLE, la CDA de Royan Atlantique, la ville de SAINTES, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la CNATP, la FFB, la Fédération des Travaux Publics et les Agences de l'Eau LOIRE BRETAGNE et ADOUR-GARONNE.

45 entreprises se sont engagées dans cette charte en 2013 (Voir annexe).



Cette Charte a également été étendue en 2013 aux bureaux d'études concepteurs d'installations d'assainissement non collectif. Le SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'Etudes en Assainissement) a signé la Charte en juin 2013. La première liste de bureaux d'études qui s'engagent dans cette Charte devrait être établie en 2014.

3.2.4 Autres activités

Le Syndicat des Eaux est également membre du Conseil d'Administration de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens en Assainissement Non-Collectif du bassin Adour-Garonne).

L'opération pilote de réhabilitation des installations d'assainissement individuel de la commune de SAINT DIZANT DU BOIS, a été présentée à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie) le 28 mars 2013.

Une formation en pédologie appliquée à l'assainissement a été dispensée par le bureau d'études CEDDEC aux agents techniques du Syndicat des Eaux les 23 et 24 Septembre 2013.

3.3 Financement

Le service de contrôle est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait l'objet d'une redevance à la charge des usagers.

Les tarifs hors taxe 2012 ont été reconduits en 2013

| | <i>Rappel tarif 2012</i> <i>(TVA à 7 %)</i> | <i>Tarif 2013</i> <i>(TVA à 7 %)</i> |
|---|---|--|
| <i>Contrôle de conception et réalisation</i> | <i>180,53 € TTC</i> | <i>180,53 € TTC</i> |
| <i>Diagnostic de fonctionnement et d'entretien</i> | <i>101,43 € TTC</i> | <i>101,43 € TTC</i> |
| <i>Contrôle périodique</i> | <i>60,85 € TTC</i> | <i>60,85 € TTC</i> |

Les autres sources de revenus sont les cotisations des communes et les subventions des Agences de l'Eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE.

Les indicateurs financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés dans le « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ».

4 – Elaboration du Schéma Direction d'Assainissement Non Collectif

4.1 Objet

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement non collectif à l'échelle du SPANC du Syndicat des Eaux. L'objectif de ce schéma est d'établir les perspectives de développement de l'activité compte tenu de la récente et relative stabilité réglementaire depuis avril 2012.

Ce schéma a été évoqué avec les élus du bureau du Syndicat des Eaux le 15 avril 2013. Il a également été présenté aux Agences de l'Eau, Conseil Général, Agence Régionale de Santé et DDTM le 7 juin 2013, ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 3 octobre 2013.

4.2 Diagnostics des installations existantes

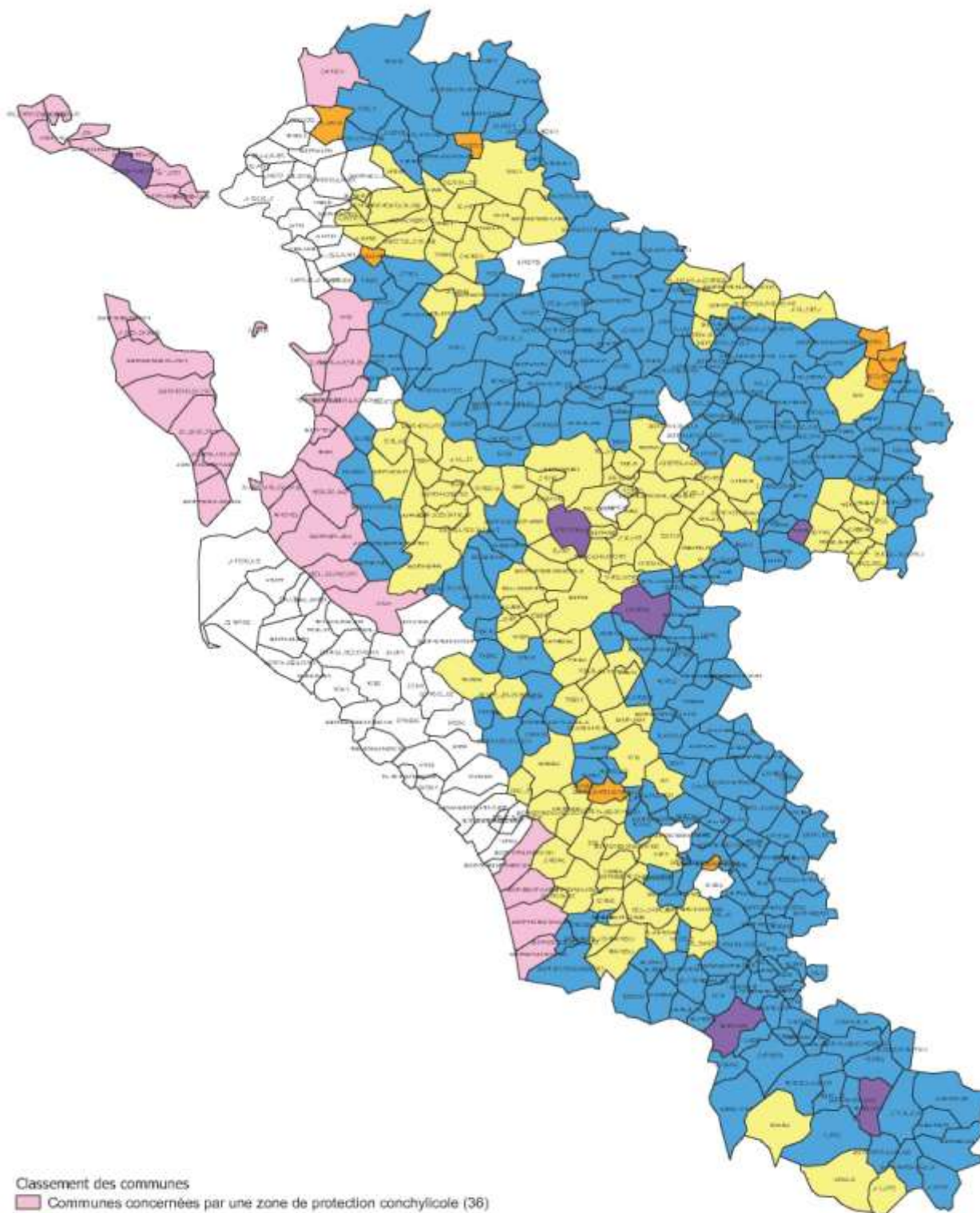
Le parc d'installations d'assainissement individuel situé sur le territoire du SPANC du Syndicat des Eaux est estimé à environ 82 000 dispositifs. 13 000 de ces installations devraient disparaître au profit d'un raccordement des immeubles à des futurs réseaux d'assainissement collectif. Compte tenu du nombre d'installations déjà contrôlées par le Syndicat des Eaux (voir paragraphe 3.2.1), il resterait 45 000 installations à diagnostiquer.

Ces installations seront prioritairement vérifiées lors des transactions immobilières et à l'occasion de campagnes communales de diagnostics (voir paragraphe 3.2.1.3.)







Le schéma directeur d'assainissement non collectif a notamment consisté à établir un classement des communes par rapport aux zones à enjeux sanitaires et environnementales définies par l'Arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de la mission de contrôle.

Ainsi les campagnes de diagnostics pourront être menées en fonction des priorités suivantes :

- 36 communes concernées par une zone de production conchylicole : 6900 installations d'assainissement individuel.
- 6 communes concernées par une zone de baignade : 2000 installations.
- 118 communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable : 23 000 installations.
- 245 communes traversées par un cours d'eau liée à une masse d'eau : 34 000 installations
- 9 communes non classées : 600 installations



Classement des communes

-  Communes concernées par une zone de protection conchylicole (36)
-  Communes concernées par une zone de baignade (6)
-  Communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable (119)
-  Communes traversées par un cours d'eau lié à une masse d'eau définie par l'agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-bretagne (245)
-  Communes non classées (9)
-  Communes non adhérentes (58)

Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des installations devait être contrôlé avant le 1^{er} janvier 2013. Etant donné que les nouveaux critères de diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel ont été définis que très récemment par arrêté du 27 avril 2012, il était techniquement impossible de procéder à la vérification de 45 000 installations sur une période de 8 mois.

Compte tenu des importants moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour la réalisation de ces dispositifs, un scénario de développement des contrôles d'assainissement non collectif a été établi sur une dizaine d'années.

4.3 Réhabilitation des installations

Il est estimé que 49 % des installations présentent des risques sanitaires ou environnementaux. Ainsi, le nombre d'installations qui nécessiteraient des travaux peut être évalué à 22 000.

Le coût de la réhabilitation de ces installations se situerait entre 44 et 220 millions d'euros.

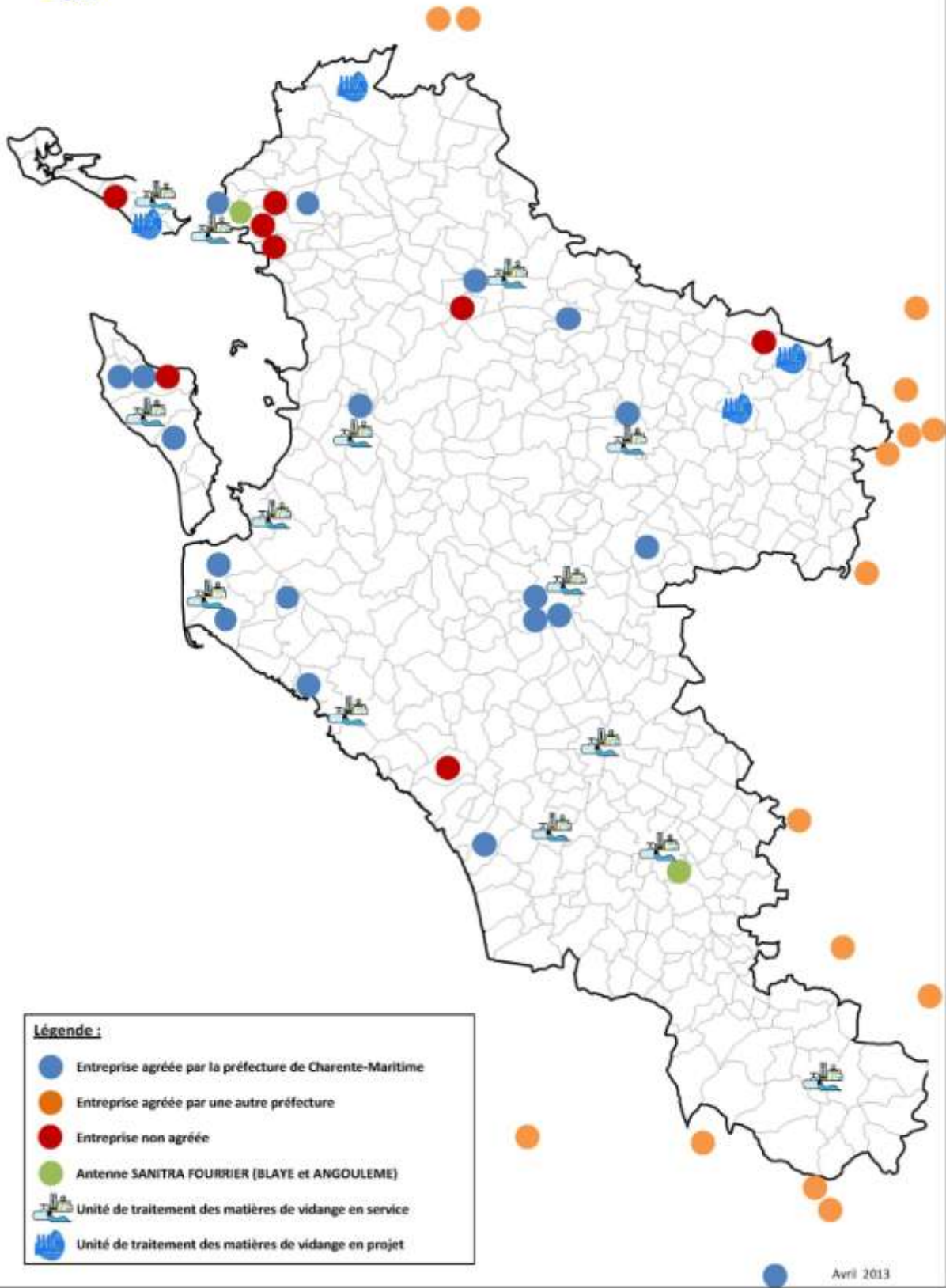
Des possibilités d'aides financières pour la réhabilitation d'un nombre limité d'installations sont à l'étude dans le cadre du 10^{ème} programme des Agences de l'Eau. Les aides éventuelles pourraient être orientées vers les installations défectueuses situées sur des zones à enjeux sanitaires ou environnementales.

4.4 Entretien des installations

En 2013, 5 des 15 unités de traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif appartiennent au Syndicat des Eaux.

Afin d'atteindre les objectifs du schéma d'élimination des matières de vidanges élaboré par l'ARS, le Syndicat des Eaux va créer prochainement 2 nouvelles unités à LA FLOTTE EN RE et à MARANS.

Le Syndicat des Eaux a également étudié l'opportunité de développer une activité d'extraction et de transport en plus du traitement des matières de vidange. Le nombre et la répartition des entreprises de vidanges intervenant dans le département ont donc été préalablement étudiés

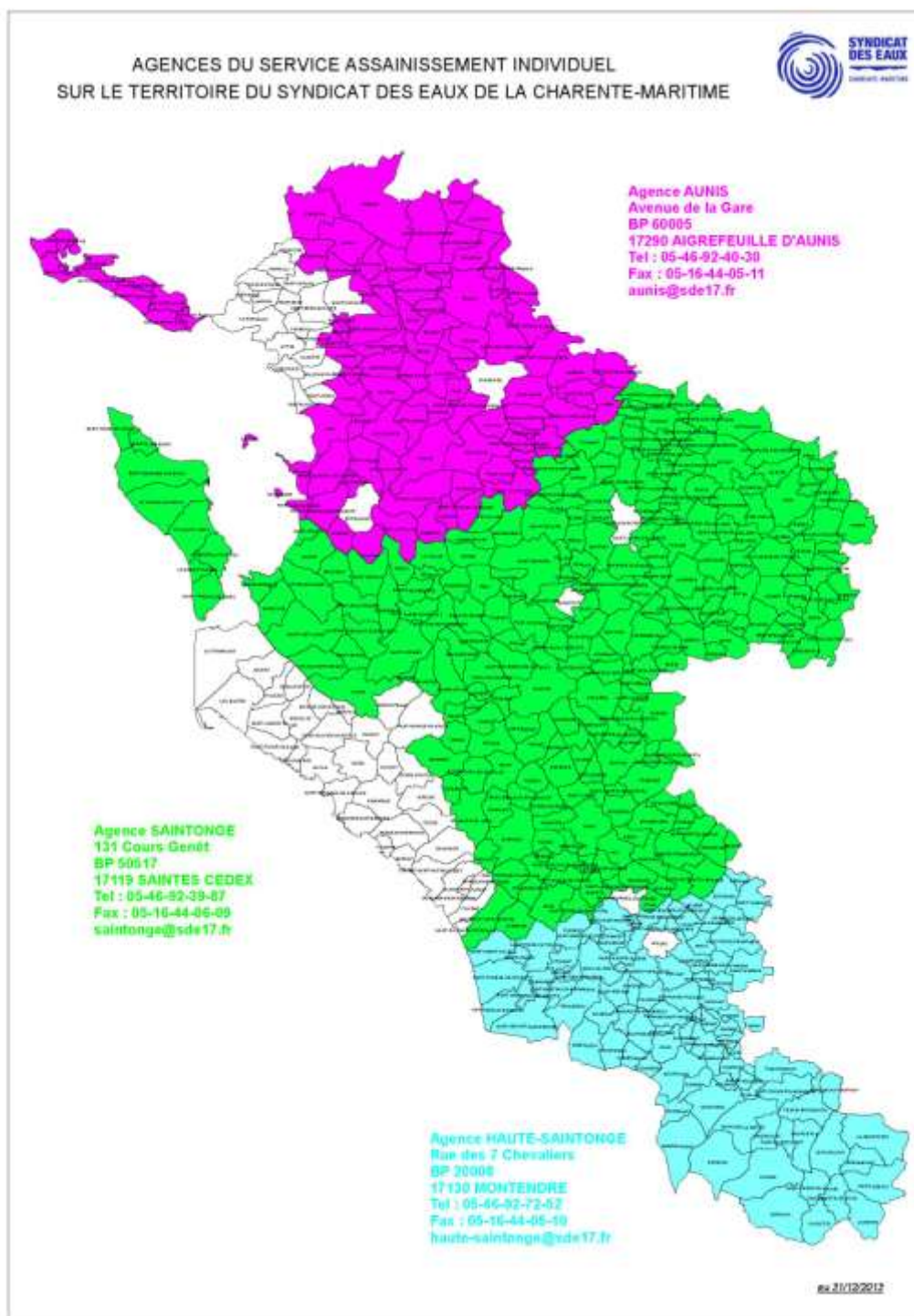


Etant donné que les 35 entreprises de vidanges agréées par la Préfecture semblent convenablement réparties sur le territoire du département, il semble qu'il n'y ait pas de secteur géographiquement « carencé ».

Dans ces conditions, la mise en place d'un service public d'entretien des installations d'assainissement individuel consistant à assurer l'extraction et le transport des matières de vidange ne semble à priori pas nécessaire.

5 – Moyens humains

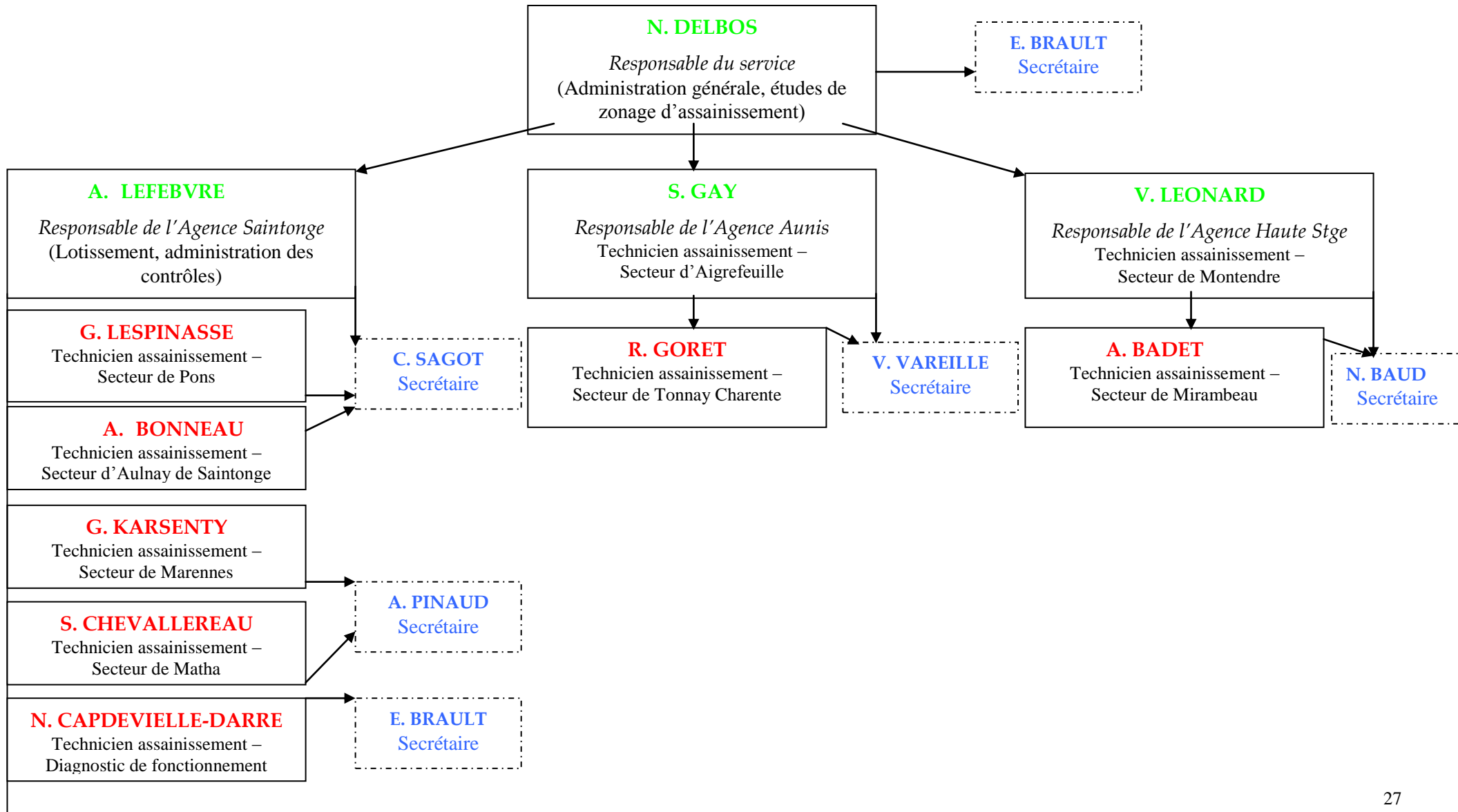
Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service s'est doté de 2 agences décentralisées en 2006 : l'agence AUNIS située à AIGREFEUILLE et l'agence HAUTE SAINTONGE située à MONTENDRE (Voir carte ci-jointe).



En 2013, les missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif représente 14,6 équivalents temps plein (dont 13,7 exclusivement lié à l'assainissement non collectif).

Le fonctionnement du service est organisé selon l'organigramme suivant.

SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



ANNEXE

CHARTRE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA CHARENTE-MARITIME

ANNEE 2013



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2013

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'entreprise signataire de la Charte Assainissement Individuel s'engage lors de la réalisation des travaux :

- à souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- à s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- à fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutantEn cas de recours à la sous-traitance, l'entreprise réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- à mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- à réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- à assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- à fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- à fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

107 Avenue Michel Crépeau
BP 400 65

17 003 La Rochelle CEDEX 1

Tel: 05-46-50-01-10 ou 05-46-50-03-01

<http://charteanc17.free.fr>



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises chartées

2013

1 **ATRA**
AUBOUET LAURENT
10 A ROUTE DE BELOIRE
17132 NIESCHERS SUR GIRONDE
Tel : 05 46 96 97 49
Fax : 05 46 08 97 49

2 **AUGUSTE J. GUY**
LA BRILLÉE
17430 GENOUILLE
Tel : 05 46 27 71 08
Fax : 05 46 27 83 08

3 **SARL AYMOND**
AYMOND FRANCOIS
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX
17700 ST GERMAIN DE MARENENNES
Tel : 05 46 80 69 97

4 **SARL BARRAUD FRERES**
BARRAUD XAVIER
65 CHEMIN DU VIOLLET
17620 CHAMPAGNE
Tel : 06 11 67 40 79

5 **SARL BASTERE FRERES**
BASTERE FRANCOIS
MARENNES
17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 84 11 30
Fax : 05 46 04 10 70

6 **TEPRASSMENT CLOONNAIS**
BAUDRY DAVID
9 RUE DE LA MARIE
17240 CLION SUR SEUGRE
Tel : 05 46 84 50 27
Fax : 05 46 04 86 27

7 **SARL SATP**
BERGER ANTHONY
LA FAENCERIE
17130 SOUVERAS
Tel : 09 65 18 49 34

8 **BOBIN LAURENT**
2 RUE LA GRANDE VACHE
17120 EPARGNES
Tel : 05 46 98 41 17
Fax : 05 46 91 84 03

9 **BOUTIN DOMINIQUE TP**
BOUTIN DOMINIQUE
17 IMPASSE DES EPINETTES
17120 SEUSSAC
Tel : 05 46 90 93 45
Fax : 05 46 08 95 45

10 **SARL BRANGER FRERES**
BRANGER DIDIER
25 RUE DE LA MALVAUD
17460 TESSON
Tel : 05 46 91 62 10
Fax : 05 46 91 94 85

11 **BRIZARD STEPHANE**
98 ROUTE DE MORTAGNE
17260 ST ANDRE DE LIDON
Tel : 05 46 94 41 30
Fax : 05 46 94 41 30

12 **SARL NAMA**
BURDIN YANNICK
2A LES CHAMPS BREUILLET
17600 CORNE ROYAL
Tel : 05 46 94 73 31
Fax : 05 46 94 41 64

13 **SARL BUREAU CONSTRUCTION**
BUREAU DANIEL
9 RUE DE LA FAENCERIE
17270 CLERAC
Tel : 05 46 84 25 24
Fax : 05 46 04 16 45

14 **CHARRON MICKAEL**
CHARRON MICKAEL
34 ROUTE DE CHEZ MOCAT
17560 VILLEXAVIER
Tel : 05 46 84 69 11

15 **CORNUAULT VALERY**
24 RUE DES METAIRES
17250 LA VALLEE
Tel : 06 12 33 88 01
Fax : 05 46 95 02 08

16 **DEFRAYET GERALD**
1 RUE DES ECHIVES
17600 HEILLE SUR SEUGRE
Tel : 05 46 02 82 40
Fax : 05 46 02 83 40

17 **SARL SETRAP**
DEMECOQ RAYMOND
LD LE MOULIN ROUTE D'AYTRE BP 35
17182 PEROHY
Tel : 05 46 44 17 04
Fax : 05 46 44 81 47

18 **DOUBLET THIERRY**
7 CHEMIN DE NONPOU
17250 SOULIGNONNES
Tel : 05 46 95 31 70
Fax : 05 46 95 54 58

19 **GAGNER FREDERIC**
20 LES ESSARTS
17330 LA CROIX COMTESSE
Tel : 05 46 26 61 86
Fax : 05 46 26 61 86

25 **SARL GUIBERTEAU FRERES**
GUIBERTEAU ALAIN
4 RUE DE LA GARE
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCOISE
Tel : 05 46 95 40 32
Fax : 05 46 94 09 38

26 **GUINOUARD J. YVES**
79 RUE DE LA BARLIERE
17700 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 05 46 27 94 82
Fax : 05 46 27 94 82

27 **HURTAUD ALEX**
26 CH. D'AGREFEUILLE
PUYVIEUX
17220 LA JARNE
Tel : 05 46 81 26 87
Fax : 05 46 81 26 87

28 **IZAMBARD J. LUC**
2 RUE DE LA FONTAINE
17300 LANDES
Tel : 06 08 84 24 33
Fax : 05 46 59 76 23

29 **AS3P**
JEAN STEPHANE
12 RUE DES CERISIERS
2A LES CHENES
17100 LES GONDS
Tel : 05 46 93 36 72
Fax : 05 46 82 36 72

33 **TP MAILLOUX**
MAILLOUX LAURENT
14 ROUTE DE LA FORET
17470 CONTRE
Tel : 06 82 32 98 09

34 **SARL MARTIN & FILS**
MARTIN STEPHANE
LE TREUIL
17490 SAINT OUEH LA THEME
Tel : 05 46 24 30 19
Fax : 05 46 26 74 61

35 **MENARD EMMANUEL**
MENARD EMMANUEL
2A LE PRE CHARDON
17120 SEUSSAC
Tel : 06 09 72 37 18
Fax : 05 17 82 82 20

36 **NICHAUD TP**
NICHAUD DANIEL
ZAC de Lieusse 11 rue N. Appert
BP 25
17250 PONT L'ABBE D'AVOULTE
Tel : 05 46 92 35 00
Fax : 05 46 92 35 04

37 **SARL CHASSON MURARO POUVREAU**
MURARO NICHEL
2 RUE DU GALVAIRE
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY
Tel : 05 46 81 92 65
Fax : 05 46 81 85 94

38 **SARL RPN**
RPN VINCENT
7 RUE LE CLERGEAU
17600 CORNE ROYAL
Tel : 05 46 83 90 44
Fax : 05 46 93 96 12

39 **PAPON JEAN-CHRISTOPHE**
LA GATINE
17400 NEUVICQLE CHATEAU
Tel : 06 33 24 30 34

40 **SARL TTP**
PENICAUT LUDOVIC
LA RAHEE
17430 BORDS
Tel : 05 46 83 84 83
Fax : 05 46 83 84 83

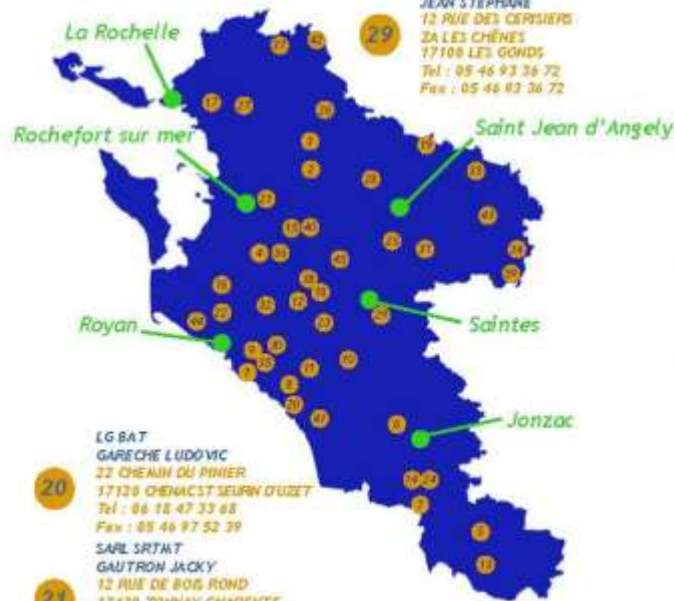
41 **SARL RENAUD FRERES ET FILS**
RENAUD BERNARD ET EMMANUEL
2 IMPASSE DE LA CAHNETTE
17240 ST DENANT DU GUA
Tel : 05 46 89 99 19
Fax : 05 46 49 94 38

42 **RENAUDEAU ERIC**
2 RUEILLE DES VIOLETTES
17170 LA RONDE
Tel : 05 46 27 00 58
Fax : 05 46 27 00 58

43 **RIJOU ROMUALD TP**
RIJOU ROMUALD
1 IMPASSE DES ORMEAUX
17160 LE GICQ
Tel : 05 46 24 09 92
Fax : 05 46 24 09 92

44 **SARL EHT DU BAT STE HARE**
SAINTE MARIE FRANCK
41 AV DES MATHIES
17570 LES MATHIES
Tel : 05 46 39 81 20
Fax : 05 46 22 57 59

45 **TEPRASSMENT PORT D'ENVALLOIS**
TAUWAY PASCAL
13 RUE DE LA HAUTE POMERAINNE
17350 PORT D'ENVAUX
Tel : 05 46 91 91 61
Fax : 05 46 91 91 61



20 **LG BAT**
GARECHE LUDOVIC
22 CHEMIN DU PINIER
17120 CHEMEST SEUR D'UZET
Tel : 06 18 47 33 85
Fax : 05 46 97 33 39

21 **SARL SRTMT**
GAUTRON JACKY
12 RUE DE BOIS ROND
17430 TONNAY CHARENTE
Tel : 05 46 87 52 97
Fax : 05 46 99 55 93

22 **TP THIERRY GENORE**
GENORE THIERRY
28 ROUTE DE SAINT AUGUSTIN
17920 BREUILLET
Tel : 05 46 22 69 33
Fax : 05 46 22 69 33

23 **Ets GOURBIN**
GOURBIN FRANCOIS
16 RUE LES MARONNIERS
ZAE LES MARONNIERS
17600 PSANY
Tel : 05 46 92 87 89
Fax : 05 46 90 66 31

24 **SARL GRIMBERT**
GRIMBERT DIDIER
21 ROUTE DE MONTENDRE
17500 VILLEXAVIER
Tel : 05 46 45 23 16
Fax : 05 46 45 48 20

30 **JOUBERT LAURENT**
25 RUE DES PRES BELETS
17600 CORNE ECLUSE
Tel : 05 46 82 82 85
Fax : 05 46 82 82 85

31 **SARL LANBERT**
LANBERT JEAN-YVES
18 PLACE DE L'EGLISE
17770 AUTHON EREON
Tel : 05 46 58 20 27
Fax : 05 46 33 82 80

32 **SARL BATHIEAL**
LEGER J. LUC
35 ROUTE DE BERTHEUILLE
17600 SABLONCEAUX
Tel : 05 46 94 42 49
Fax : 05 46 94 45 69



1 – Introduction

Parce que l'activité des entreprises des secteurs public et privé se trouve de plus en plus basée sur l'usage, la publication et l'échange d'informations numériques, le rôle des services informatiques a considérablement évolué.

Alors que depuis de nombreuses années, les équipes informatiques étaient essentiellement orientées « technique », elles forment aujourd'hui de véritables « Centres de Services » tournés vers l'utilisateur final.

Cette mutation doit répondre aux enjeux suivants :

- Aligner les services informatiques sur la stratégie de la collectivité ;
- Aligner les services informatiques sur les métiers et apporter de la valeur ;
- Optimiser l'exploitation des services publiés (continuité ; disponibilité) et améliorer la perception des utilisateurs sur les services fournis ;
- Gérer les risques ;
- Gérer les budgets.

Ce rapport d'activités a pour but de décrire les actions menées au cours de l'année 2013.

II – La stratégie de développement des systèmes d'information

- Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2013-2015 :

Ce document prospectif a pour objectifs :

- De dresser un constat sur les actions passées ;
- De définir les grands axes des développements informatiques futurs.



Il est composé de 3 parties :

- **Architecture Technique**
 - o Les matériels actifs supports des Systèmes d'Information
- **Architecture Fonctionnelle**
 - o Les applications informatiques intégrées au portefeuille de services
- **Gouvernance**
 - o Organisation et bonnes pratiques

C'est un document majeur qui définit et formalise les évolutions des Systèmes d'Information du syndicat des Eaux.

Il décrit les moyens à déployer pour :

- Répondre à des objectifs fixés par la Direction Générale, en rapport avec des aptitudes et des ressources connues ;
- Assurer une performance durable des services en exploitation ;
- Apporter de la valeur aux utilisateurs des Systèmes d'Information (internes et partenaires) ;
 - o Utilité des services fournis ;
 - o Garantie des services fournis (continuité, disponibilité, capacité, sécurité) ;
- S'assurer que la valeur attendue par un service se rapproche de la valeur réelle.

- La gouvernance des Systèmes d'Information :

La gouvernance des systèmes d'information a pour but d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'information et, plus généralement de cadrer des bonnes pratiques en lien avec l'organisation.

Elle concerne non seulement le Service Informatique mais aussi tous les métiers du Syndicat qui concourent à la création de valeur grâce aux systèmes d'information.

De mai à septembre 2013, le service informatique a reçu M.Grégoire Onguen, stagiaire en 5ème année à l'Ecole Supérieure d'Informatique « EXIA.CESI ».

M.Onguen a formalisé les processus de gouvernance suivants :

- La Gestion des Incidents
- La Gestion du Catalogue de Services
- La Gestion des Changements



Sur les bases de ces livrables, ces bonnes pratiques seront mises en œuvre au Syndicat des Eaux courant 2014.

Par ailleurs, une cartographie des SI a été élaborée en identifiant chacune des branches « métier » concernée. Cette connaissance permettra au fil du temps d'accompagner l'évolution des applications.

III – La conception des services informatiques

En référence au Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2013-2015, de nombreuses actions ont été engagées en 2013.

- **Les évolutions des infrastructures technique et fonctionnelle :**

Le tableau ci-dessous regroupe les nouveaux services (infrastructure technique et infrastructure fonctionnelle) étudiés ou développés en 2013.

| NATURE DES INVESTISSEMENTS | OBJECTIFS | ENJEUX |
|---|--|---|
| Plan de Continuité Informatique | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une seconde salle informatique - Redondance des équipements de publication et de stockage | Optimiser la Continuité et Disponibilité des Services informatiques |
| Nouvelle infrastructure de téléphonie | <ul style="list-style-type: none"> - Passage en ToIP sur le siège et les agences - Audio Conférence - Vision Conférence - Click to Call - Soft Phone - Convergence « fixe-mobile » | Moderniser le socle de téléphonie ; Améliorer la qualité des services à un moindre coût |
| Nouveaux services de téléphonie « fixes-mobiles » | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans la nouvelle infrastructure de téléphonie - Nouveaux équipements de type « smartphones » | Améliorer la qualité des services à un moindre coût |
| PFAC et SIG | <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie et Gestion de l'instruction de la PFAC | Optimiser l'instruction des dossiers PFAC |
| CVM et SIG | <ul style="list-style-type: none"> - Portail dédié à la gestion des CVM | Identifier les réseaux potentiellement à risque |
| Gestion Electronique Documentaire – ALFRESCO SHARE -- | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la solution Alfresco SHARE dans les usages - Portail CICRA - Portail SPANC - Portail CE - Portail PARTENAIRES | Moderniser le portail des partenaires ; Aider à l'accréditation CICRA ; Aider à l'instruction des diagnostics SPANC ; |

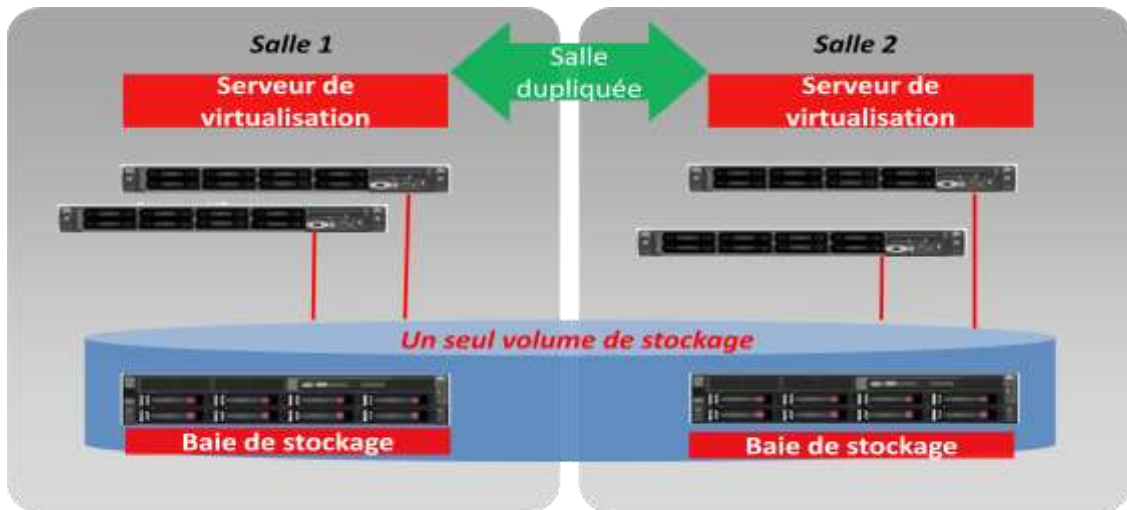
| | | |
|--|---|---|
| Gestion Patrimoniale | <ul style="list-style-type: none"> - Définition des périmètres techniques et fonctionnels d'une application de gestion du patrimoine | Equiper les Syndicat des Eaux d'une application de gestion du patrimoine alignée sur les besoins des métiers |
| TOPSPANC EXTERNALISE | <ul style="list-style-type: none"> - Définition et développements de nouvelles fonctionnalités applicatives en lien avec le « contrôle diagnostic externalisé » | Instruction externalisé |
| Portail de l'Information Hydrogéologique | <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un portail de l'information hydrogéologique pour la bancarisation et la publication d'informations ciblées | Diffusion d'informations en lien avec la thématique de l'hydrogéologie |
| SISO (Système d'Information du Suivi des Opérations) | <ul style="list-style-type: none"> - Débogage et prise en compte des remarques après une première phase de tests des modules Suivi d'opération et suivi des marchés - Développement du module d'export / import entre l'application SISO et l'application civil Finances pour la partie dépense | Adapter l'outil aux demandes des utilisateurs tests. Connecter le Siso avec l'application compta de façon à pouvoir transmettre les marchés, les engagements et les tiers directement depuis le Siso |
| Outil de Commande de l'Information Géographique | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en ligne un outil de commande d'informations Géographiques | Meilleure gestion et traçabilité des demandes d'informations géographiques |
| Flux WFS / WMS | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une application de distribution de flux d'informations géographiques | Directive INSPIRE et simplification des échanges d'informations géographiques |

En 2013, plus de 350 000 € HT ont été investis pour la modernisation des Systèmes d'Informations.



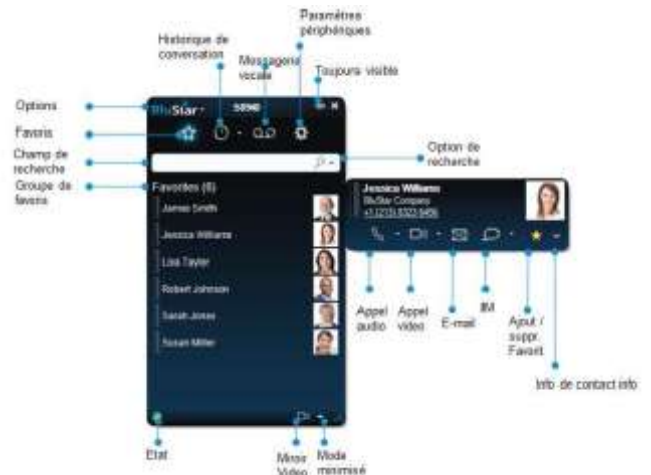
- Zoom sur le plan de Continuité Informatique :

- Garantir la sécurisation et le secours des serveurs de production en cas de défaillance sur un ou plusieurs biens supports.
- Assurer une disponibilité des applications et du stockage automatique (Données).



- Zoom sur le nouveau socle de téléphonie :

- Nouveaux terminaux téléphoniques
 - Les téléphones sont IP, ils sont connectés au réseau informatique, tout comme votre ordinateur
 - Téléphones avec écran, présentation du nom/numéro
 - Touches programmables
- Nouveaux logiciels de téléphonie
 - Téléphonie avancée avec numérotation automatique, recherche annuaire avancée, supervision temps réel de la disponibilité des collaborateurs, appels vidéo internes.
- Nouvelles Fonctionnalités téléphoniques
 - Le message déposé sur votre répondeur vous sera transmis également par Email.
 - L'ensemble du bâtiment de Saintes sera couvert en mobilité DECT et WIFI (sous-sol inclus)
 - Téléphoner depuis son PC



SoftPhone et Téléphone IP

- **Zoom sur ALFRESCO SHARE : « Gestion Electronique Documentaire »**



ALFRESCO SHARE est un outil Web de « Gestion Electronique Documentaire ». Il permet le stockage, l'échange et la collaboration sur la documentation numérique.

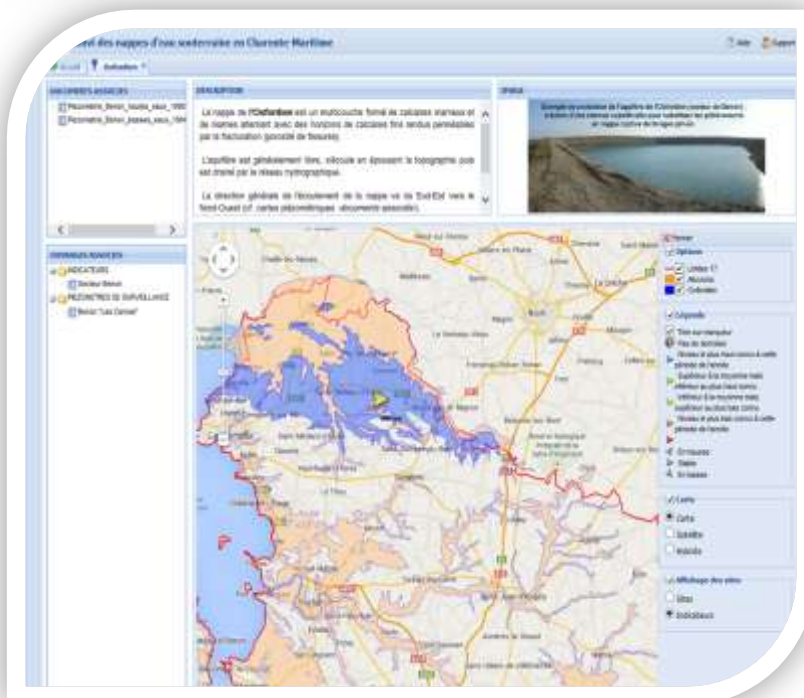
Enrichi de nombreuses fonctionnalités, ce service informatique est, entre autres, utilisé par la cellule « CICRA » dans le cadre de son accréditation COFRAC.

ALFRESCO SHARE devient progressivement le point d'entrée des échanges entre le Syndicat et ses partenaires.

Interface de la GED « ALFRESCO SHARE »



- **Zoom sur GENERICSITE : le « Portail de l'information Hydrogéologique »**



GENERICSITE est un outil Web, permettant une publication simplifiée de l'information Hydrogéologique.

Convivial et facile d'utilisation ce portail permet la diffusion de métriques et d'indicateurs sur l'état des nappes d'eau souterraine du département.

Interface du portail « GenericSite »

IV – L'exploitation des services informatiques

- Quelques indicateurs sur l'usage des services informatiques :

Gestion Electronique Documentaire (GED):

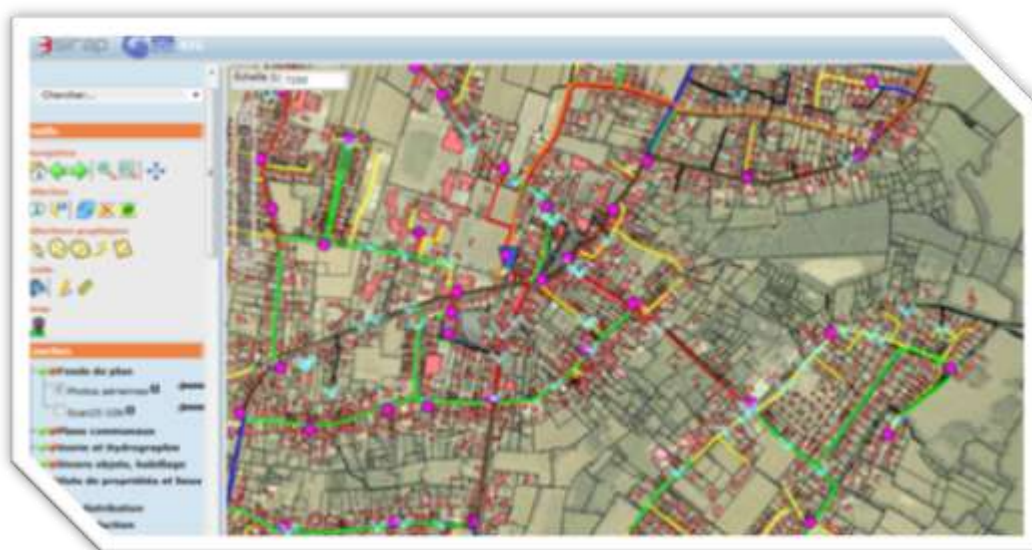
Alfresco est une application « web » qui permet, de façon sécurisée, la publication, la recherche, le partage et l'archivage de documents numériques.

En 2013, ce téléservice recense plus de 6 000 connexions.

En 2013 plus de 48 000 documents ont été consultés ou téléchargés par les utilisateurs de ce téléservice.

SIG web :

Avec plus de 1 000 connexions par mois en 2013 (utilisateurs internes et partenaires), ce téléservice de cartographie est un outil de travail incontournable.



Interface du Web-SIG « SIMAP »

Site Internet :

Le site internet recense plus de 24 000 connexions en 2013.



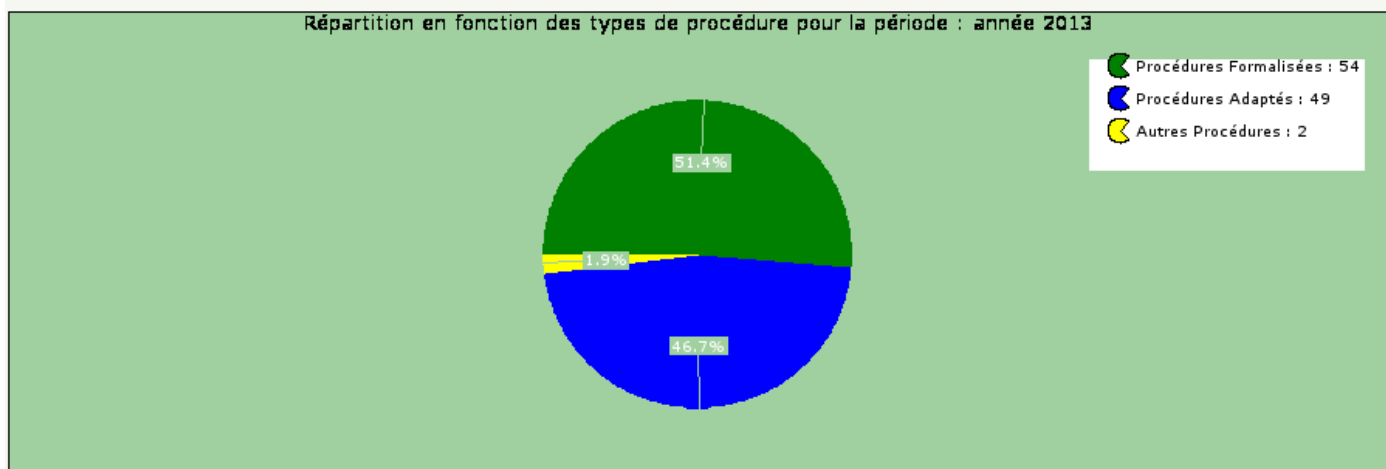
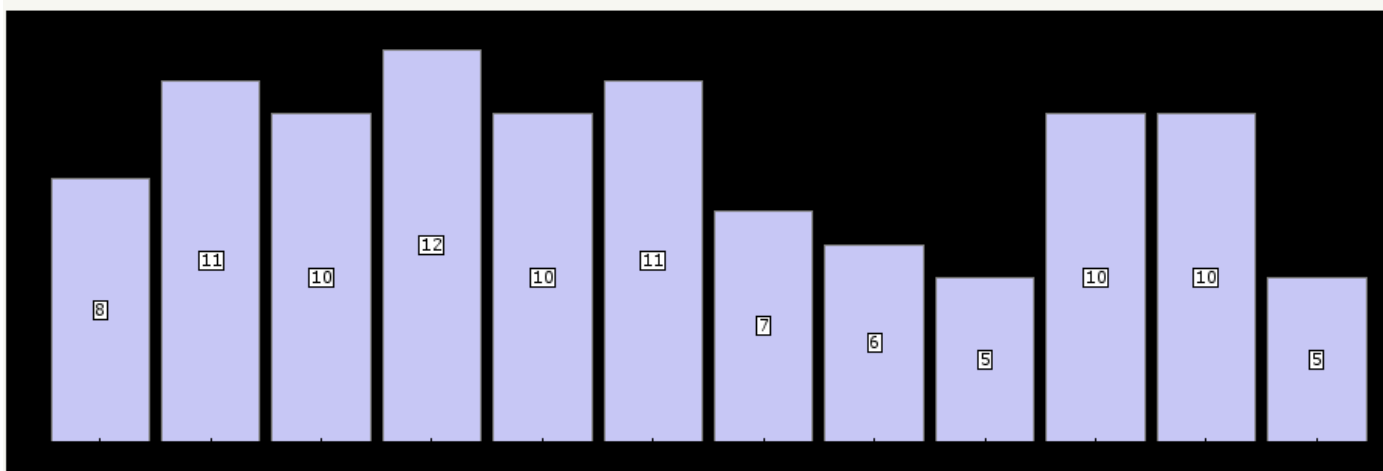
Dématérialisation de la commande publique :

En 2013, les services du Syndicat des Eaux ont publié 105 consultations sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique : www.marches-securises.fr

Sur la même période 443 entreprises différentes ont téléchargé 1 498 Dossiers de Consultation des Entreprises.

En 2013, 111 réponses électroniques ont été déposées par 39 entreprises différentes.

| Nb. total de consultations | Procédures | | | Nb. total de retraits / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant retiré | Nb. total de dépôts / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant déposé | Nb. de comptes "entreprise" connus |
|----------------------------|-------------|----------|--------|---|---|------------------------------------|
| | Formalisées | Adaptées | Autres | | | |
| 105 | 54 | 49 | 2 | 1498 / 443 | 111 / 39 | 447 |



- **Le Système d'Information Géographique :**

- **Domaine de la Topographie :**

- **Intégration de plans topographiques :**

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------|-------|--------|-------|--------|
| Nombre de plans intégrés | 135 | 130 | 148 | 192 |
| Linéaires | 90 Km | 104 Km | 95 Km | 160 Km |
| % nombre de plans / N-1 | - | - 4% | + 14% | + 30% |
| % km / N-1 | - | + 15% | -9% | + 68% |



Plan topographique (extrait) de la commune de Cercoux et photographie aérienne

- **Domaine de L'Eau Potable :**

- **Récolements « Eau Potable » :**

Les plans de récolement sont des documents à très grande échelle (1/200) indispensables pour assurer :

- L'exploitation des réseaux (usages métiers)
- L'enrichissement du SIG et la connaissance du patrimoine

Les actions d'enrichissement de la cartographie par la cellule SIG du service informatique du SDE17 :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---------|---------|---------|----------|
| Nombre de plans de récolement AEP intégrés par la cellule SIG du service informatique SDE17 | 107 | 109 | 144 | 173 |
| Linéaires | 58,8 Km | 52,2 Km | 61,7 Km | 62,55 Km |
| % nombre de plans / N-1 | - | + 2% | + 32% | + 20 % |
| % km / N-1 | - | - 12% | +18% | + 1,5 % |

Les actions d'enrichissement global de la cartographie :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Linéaire de récolements AEP, intégrés par la cellule SIG du service informatique du SDE17 | 58,8 Km | 52,2 Km | 61,7 Km | 62,55 Km |
| Linéaire de récolements AEP, par la cellule SIG de la RESE | 36,4 Km | 33,9 Km | 31 Km | 26,45 Km |
| Linéaire total de récolements AEP, intégrés | 95,2 Km | 86,1 Km | 92,7 Km | 89 Km |
| Linéaire cumulé de récolements AEP, intégrés et disponibles dans le SIG | 523,7 Km | 609,8 Km | 702,5 km | 791,5 Km |
| % Km | - | + 16% | +15% | + 12% |



| Nature des travaux | longueur en km |
|----------------------------------|----------------|
| Création | 4,9 |
| Déplacement | 0,3 |
| Extension | 21,81 |
| Modification | 5,2 |
| Renforcement - Création | 8,32 |
| Renforcement - Renouvellement | 5,6 |
| Renouvellement | 42,8 |
| Total général | 88,90 |

Répartition des plans de Récolement AEP 2013 en fonction du type d'opération

○ **L'IG sur le linéaire de réseau de distribution d'Eau Potable :**

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|-------------|-----------|-----------|
| Linéaire de réseau de distribution AEP en service dans le SIG | 11 657,5 Km | 11 695 Km | 11 691 Km |

○ **L'IG diverse dédiée à l'Eau Potable disponible dans le SIG :**

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|
| Réservoirs | 321 | 322 | 322 |
| Stations Aep | 156 | 159 | 160 |
| Captages | 117 | 120 | 120 |
| Casses / Fuites | - | 8757 | 9871 |
| Défenses Incendie | - | 6795 | 6876 |
| Vannes | - | 40798 | 41136 |
| Vidanges | - | 22524 | 22520 |
| Ventouses | - | 5640 | 5765 |

Domaine de l'Assainissement Collectif :

○ **Récolements « Assainissement Collectif » :**

Les plans de récolement sont des documents à très grande échelle (1/200) indispensables pour assurer :

- L'exploitation des réseaux (usages métiers)
- L'enrichissement du SIG et la connaissance du patrimoine

Les actions d'enrichissement de la cartographie par la cellule SIG du service informatique du SDE17 :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de plans de récolement ASST intégrés par la cellule SIG du service informatique SDE17 | 62 | 53 | 79 | 67 |
| Linéaires | 53 Km | 33,2 Km | 41,4 Km | 42,3 Km |
| % nombre de plans / N-1 | - | -14% | +49% | -16% |
| % km / N-1 | - | -38% | +25% | +2% |

Les actions d'enrichissement global de la cartographie :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Linéaire de récolements ASST, intégrés par la cellule SIG du service informatique du SDE17 | 53 Km | 33,2 Km | 41,4 Km | 42,3 Km |
| Linéaire de récolements ASST, par la cellule SIG de la RESE | 7,5 Km | 6,8 Km | 5,5 Km | 5,7 Km |
| Linéaire total de récolements ASST, intégrés | 60,5 Km | 40 Km | 46,9 Km | 48 Km |
| Linéaire cumulé de récolements ASST, intégrés et disponibles dans le SIG | 370,5 km | 410,5 km | 457,4 km | 505,3 Km |
| % Km | - | + 11% | +12% | +10% |



○ **L'IG sur le linéaire de réseau d'Assainissement Collectif :**

| | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------------------------|----------|----------|------------|
| Linéaire de réseau en Km | 2 371 Km | 2 421 Km | 2 491.5 Km |
| % Km | - | +2,1% | +2,8% |

○ **L'IG sur les ouvrages d'assainissement collectif :**

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|------|------|------|-------------|
| Stations d'Épuration | 169 | 171 | 176 | 180 |
| Stations d'Épuration de lotissement | 3 | 4 | 5 | 4 |
| Postes de relèvement | 1107 | 1138 | 1163 | 1190 |

- **L'IG diverse dédiée à l'assainissement collectif disponible dans le SIG :**

| objets | nombre |
|-------------------------------|--------|
| regards de visite | 46 852 |
| bâches de transfert sous vide | 81 |
| centrales de vide | 3 |
| vidanges | 132 |
| ventouses | 227 |

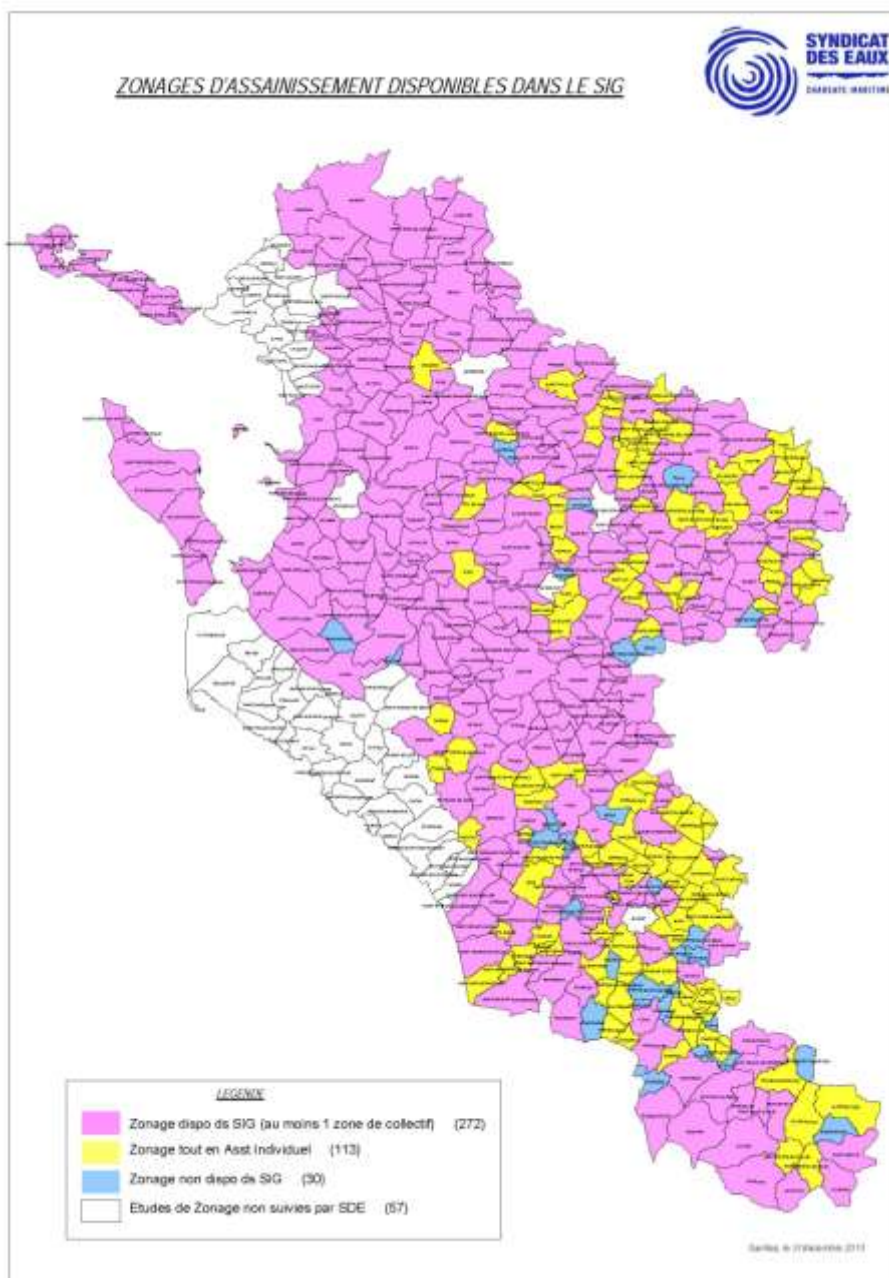
Domaine de l'Assainissement Non Collectif :

- **Informations sur les filaires d'assainissement non collectif :**

| Année | nombre de dossiers créés dans le SIG | Cumul |
|-------|--------------------------------------|-------|
| 1998 | 11 | 11 |
| 1999 | 49 | 60 |
| 2000 | 138 | 198 |
| 2001 | 395 | 593 |
| 2002 | 1080 | 1673 |
| 2003 | 1648 | 3321 |
| 2004 | 2296 | 5617 |
| 2005 | 2954 | 8571 |
| 2006 | 2666 | 11237 |
| 2007 | 2211 | 13448 |
| 2008 | 1859 | 15307 |
| 2009 | 2225 | 17532 |
| 2010 | 2921 | 20453 |
| 2011 | 3541 | 23994 |
| 2012 | 3519 | 27513 |
| 2013 | 3796 | 31309 |

- **Informations sur les zonages d'assainissement et les cartes d'aptitude des sols :**

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|------|
| Cartes de Zonage | 14 | 8 | 7 | 6 |
| Cartes d'Aptitude des sols | 29 | 27 | 29 | 20 |
| Révisions de cartes de zonage | 7 | 2 | 6 | 5 |
| Nombre de communes ayant des cartes de zonages et/ou d'aptitude des sols | 319 | 346 | 375 | 394 |



Editions de Plans pour les collectivités adhérentes :

En 2013, les documents papiers envoyés aux collectivités adhérentes se répartissent de la façon suivante :

| | |
|------------------------------------|------------|
| Plans des réseaux d'eau potable | 394 |
| Plans des réseaux d'assainissement | 296 |
| TOTAL | 690 |

○ **Exports numériques :**



Sur demande des partenaires (bureaux d'études, intercommunalités, communes ...), le service Informatique/SIG a réalisé l'export de nombreuses données numériques (**381 exports en 2013**). Ces fichiers cartographiques servent à l'instruction des :

- Documents d'Urbanisme
- Projets de futurs travaux
- Etudes Hydrauliques
- Etudes diverses

Par ailleurs, dans le cadre des conventions « Partenaires associés pour la numérisation des cadastres », tous les territoires ont reçu les données cartographiques des réseaux en vue de leur intégration dans les SIG intercommunaux.

Tous ces échanges ont été assurés via l'outil informatique de « Gestion Electronique Documentaire » ALFRESCO.

V - CONCLUSION

L'importance du numérique dans la modernisation de l'action publique n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi le Syndicat des Eaux s'est doté d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information afin de :

- Identifier et définir les références et les orientations de sa modernisation
- Cadrer les actions de modernisation à mettre en œuvre dans un contexte budgétaire et humain réaliste
- Mieux prendre en considération et inscrire dans la durée ces actions
- Favoriser l'usage des outils numériques par tous et dans tous les domaines

De fortes évolutions de l'infrastructure informatique ont été observées en 2013 :

- Plan de Continuité Informatique
- Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure de télécommunication

Le Syndicat a ainsi poursuivi sa modernisation au rythme des phases identifiées dans le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Il est à noter que le périmètre fonctionnel continue de s'accroître.

C'est ainsi que de nouvelles applications ont intégré le « catalogue de services » en 2013.

Afin de poursuivre une informatisation cohérente et pérenne des Systèmes d'Information, de nombreux efforts restent à faire, et notamment autour des axes suivants :

- Mise en œuvre d'une Gouvernance
 - o Gestion des Incidents
 - o Gestion des Changements
 - o Gestion du Catalogue de Services
- Amélioration de la sécurité
 - o Sécurité du SI
 - o Préconisations sur les développements informatiques à venir
 - o Responsabiliser les utilisateurs du SI
 - o Audit et homologation
- Plan de communication et de formation
 - o Mise à disposition d'une information valide et ciblée
 - o Accompagnement des utilisateurs
- Assurer et encadrer une veille technologique

L'ensemble de ces actions permettront la poursuite de la construction d'un SI simple et performant, outil indispensable, au service des élus, des agents et des partenaires du Syndicat.



21 Mars : inauguration de la station d'épuration de la Côtinière à ST PIERRE D'OLERON



La station d'épuration de la Cotinière a été mise en service en 1989. En vingt ans, l'essor touristique du littoral de la Charente Maritime a généré un accroissement conséquent de la population estivale, notamment sur l'île d'Oléron. Le Syndicat des Eaux de part sa compétence en matière d'assainissement collectif se doit d'accompagner ce développement tout en veillant à la préservation des milieux naturels sensibles de l'île et des divers usages associés que sont la baignade, la conchyliculture, la pêche à pied...

Ainsi, la nouvelle station d'épuration de la Cotinière d'une capacité de 60 000 Equivalent-habitants met en œuvre un traitement biologique éprouvé et maîtrisé, complété par une désinfection qui permet d'obtenir d'excellentes performances épuratoires. Une partie des eaux traitées sont utilisées pour l'irrigation du golf et les boues issues du processus de traitement sont déshydratées puis valorisées en amendement organique. Cette installation au service des usagers des communes de St Pierre d'Oléron et Dolus d'Oléron n'a pu être réalisée qu'avec le concours financier du Département de Charente Maritime et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Expression de la solidarité départementale imaginée et consolidée par le Syndicat des Eaux de Charente Maritime depuis plus de 60 ans, elle constitue un exemple concret de développement durable.



3 Juin : accueil à la Maison de l'Eau à ST HIPPOLYTE d'une délégation marocaine



30 Novembre : inauguration de la station d'épuration de Cram-Chaban

Conjointement avec la commune, le Syndicat a décidé de réaliser un système d'assainissement sur la commune de Cram-Chaban.

Une station de 650 EH de type filtres plantés de roseaux a été construite ainsi qu'un réseau de 4 km pour un montant d'opération de 900 000 € HT.



Cette station performante, naturelle est adaptée pour les petites communes et s'intègre parfaitement dans le paysage.

5 Décembre : visite de chantiers par les élus du Bureau

- Bouil de Chambon à Trizay



- Enrochements de la retenue d'eau de St Hippolyte



La retenue d'eau de St Hippolyte d'une capacité de 1,5 Mm³, a été conçue pour être opérationnelle pendant 50 ans.

Or, durant sa mise en eau, au cours de l'hiver 2004/2005, plusieurs coups de vent ont provoqué un glissement localisé des enrochements mettant en évidence des déchirures dans le géotextile.

Le Syndicat a donc décidé d'effectuer des travaux de renforcement de la protection anti-batillage du parement amont de la retenue pour houle d'occurrence 50 ans.

Ces travaux ont consisté à la réparation des enrochements en place avec remplacement du géotextile sur 3000 m² et la fourniture et pose d'enrochements calcaires (37 500 m²) en blocs de 1,5 tonnes en pied de digue sur 2 ml et de 0,5 tonnes sur 10 ml. La longueur de la digue est de 3 km.

Le coût de ces travaux est de l'ordre de 1 050 000 € HT.



1 – Colloques, grand public et expertise

13 Mai à Saintes

- Participation à la Journée de la Science organisée par l'Education Nationale

16 Octobre au Château d'Oléron

- Journée intitulée « Découverte du Désinfix » organisée par la Société Kemira – A l'issue de cette présentation, une visite de l'installation à Grand Village sur l'Ile d'Oléron a été faite par le Syndicat.

ASTE

- Participation au comité de pilotage national de révision des fascicules du CCTG dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Présidence du groupe de travail de révision du fascicule 74 du CCTG (construction des réservoirs en béton)
- Participation à la journée à Agen consacrée au « changement climatique et la ressource en eau : comment s'adapter ? » en intervenant sur le thème « La gestion de l'eau et ses conflits d'usage en Charente-Maritime »

2 – Publications

Le Syndicat a participé à la rédaction d'articles dans « Compétences 17 ». En 2012, les sujets suivants ont été évoqués :



- ④ La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
- ④ Déplacement du local de suppression de l'Île d'Aix en collaboration avec le Conservatoire du Littoral.
- ④ Construction de la nouvelle station d'épuration d'Andilly : une contribution au développement de l'urbanisation des territoires périurbains et à la protection des milieux aquatiques.
- ④ Nouveau programme de réhabilitation d'ouvrages de génie civil 2013-2017 Eau Potable.

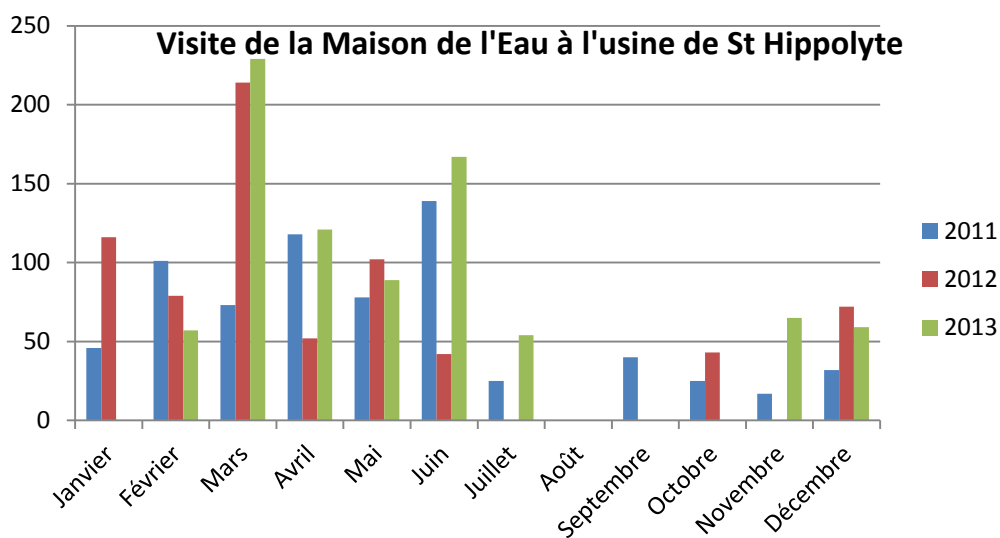
Ces articles sont consultables sur le site internet du Syndicat : www.sde17.fr

3 – Maison de l'Eau

Depuis 2011, le Syndicat des Eaux a confié au CIS de Fouras l'organisation et les visites de l'usine de production d'eau potable de ST HIPPOLYTE. Ces visites se déroulent en 4 temps :

- 1 – L'eau en Charente-Maritime (maquette dans le hall d'accueil)
- 2 – L'eau au microscope dans l'atelier pédagogique
- 3 – L'envers du décor : circuit de visite de l'usine
- 4 – Le grand jeu dans la salle multimédia

88 % des visites ont été effectuées essentiellement par des scolaires.



COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre des actions concertées avec Charente Maritime Coopération depuis 2006, une nouvelle mission a été réalisée en Guinée du 15 au 23 Février 2013. L'objectif était de dresser le bilan :



- du programme d'hydraulique villageoise sur la commune urbaine de BOFFA depuis 2007,
- du programme d'hydraulique villageoise du GEPR (**G**roupement d'**E**ntretien des **P**istes **R**urales),

et d'étudier les perspectives d'extension du programme d'hydraulique villageoise sur les CR (**C**ommunes **R**urales) de la Préfecture de BOFFA.



***Forage équipé d'une pompe à motricité humaine
réhabilité en 2012***